

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2014

Présidence de M. COLLOMB Gérard

Le vendredi 19 décembre 2014 à 9 h 00, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 12 décembre 2014 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer M. Cucherat, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, Mme Aït Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, M. Durand, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Graber, Mme Frih, M. David, Mme Nachury, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Picot, M. Braillard, Mme Berra, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondeur, Mme Burillon, M. Pelaez, M. Lévy, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, Mme Tazdaït, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Boudot, Mme Madeleine, Mme Baume.

Absents excusés : M. Fenech, Mme Servien, M. Bérat, Mme Hobert, M. Geourjon, M. Bernard.

Dépôts de pouvoirs : M. Guillard, Mme Condemine, Mme Balas, M. Julien-Laferrière, M. Geourjon, Mme Aït Maten ont déposé un pouvoir pour voter respectivement au nom de M. Fenech, Mme Servien, M. Bérat, Mme Hobert, M. Geourjon, M. Bernard.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Hamelin, M. Cucherat, M. Remy, Mme Frih, M. Sécheresse, Mme Reynaud, Mme Bley, Mme Sangouard, Mme Faurie-Gauthier, Mme Bauguil, ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Nachury, Mme Dognin-Sauze, Mme Perrin-Gilbert, Mme Fondeur, Mme Picot, M. Rudigoz, Mme Rivoire, Mme Roux-de-Bézieux, M. Pelaez, M. Broliquier.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 4 avril 2014

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe du 4 avril 2014.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Hommage à la mémoire de M. André Bourgogne

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, nous avons tous appris avec beaucoup de tristesse la mort d'André Bourgogne, le 28 novembre dernier, à l'âge de 88 ans. Dès l'annonce de sa mort, j'ai adressé, au nom de la Ville de Lyon, mes condoléances à son épouse Germaine et à leurs enfants.

Je tenais ce matin à ce que nous lui rendions hommage à l'occasion de ce Conseil municipal, car André Bourgogne a été un élu très apprécié, d'abord comme Conseiller municipal et Adjoint au Maire du 3^e arrondissement, de 1983 à 1989, puis en tant que Maire du 3^e arrondissement de 1989 à 1995 et comme 8^e adjoint de Raymond Barre délégué aux affaires sociales de 1995 à 2001.

Reconnu pour son engagement à la ville, il était également très respecté par ses pairs au Grand Lyon et au Conseil général, très au-delà de sa famille politique.

Ce qui distinguait André Bourgogne, c'était sa volonté d'être constamment à l'écoute des habitants, et notamment des plus fragiles, afin d'améliorer leur quotidien. C'était un élu de terrain, proche de ses administrés et qu'on aimait pour son humanité, sa simplicité.

C'était un homme de convictions, qui a su défendre avec beaucoup de force les valeurs de solidarité qui étaient les siennes, œuvrant notamment pour donner encore davantage de moyens d'action au Centre Communal d'Action sociale. Toujours très soucieux de cultiver l'esprit de rassemblement et de promouvoir la fraternité, le partage, André Bourgogne s'était aussi beaucoup impliqué aux côtés de Simone André pour développer la vie associative du 3^e arrondissement.

Toute sa vie, il s'est illustré par ses choix, ses actions, son sens de l'intérêt général. C'est pour l'ensemble de ses engagements qu'en 2003, notre République l'avait élevé au rang de Chevalier de la Légion d'Honneur. Le parcours d'André Bourgogne a valeur d'exemple. Nous ne l'oublierons pas.

Avant d'observer une minute de silence, je veux donner la parole à Mme Nachury qui, évidemment, l'a bien connu.

Mme NACHURY Dominique : Je vous remercie Monsieur le Maire. Dans cette salle du Conseil où il a longtemps siégé, et au nom du groupe UMP-Ensemble pour Lyon je veux rendre hommage à notre Collègue, notre ami André Bourgogne et saluer sa mémoire.

Vous avez évoqué Monsieur le Maire, sa vie d'homme, sa vie professionnelle, sa vie d'élu, conseiller municipal de la Ville de Lyon, Maire du 3^e arrondissement, Adjoint au Maire de Lyon mais aussi conseiller communautaire, Vice-Président du Grand Lyon et conseiller général du Rhône représentant le canton Nord du 6^e arrondissement.

Il aimait parler de son parcours de résistant dont il considérait qu'il avait structuré son engagement politique. Combattant volontaire de la Résistance à 17 ans, membre de l'Armée secrète dans le Vercors, intégré au 6^e bataillon de chasseurs alpins, combattant de la FFI, il avait participé aussi en 1944 aux combats pour la libération de Lyon. Plusieurs fois blessé, il fut décoré de la Croix de guerre avec deux citations en 1944.

Cet engagement politique il le vivait avec pragmatisme. Je me souviens qu'Adjoint aux affaires sociales, il avait accepté un peu contre toutes les règles et les avis, de pérenniser une forte subvention pour une association, l'Espace Jeunes 6^e, qui ne pouvait vivre qu'avec une animatrice et donc avec cette subvention.

Cet engagement, il le vivait aussi avec une immense humanité et une très grande simplicité. Je me souviens aussi de ses visites toujours discrètes, mais toujours longues et chaleureuses dans les résidences de personnes âgées dont il avait la responsabilité.

Il a marqué la vie politique locale par son engagement au service des Lyonnais, et par son intégrité au service de ses valeurs. Avec sa voix chaleureuse qui va nous manquer, il portait haut et fort ses convictions.

Au nom de l'ensemble du groupe UMP, j'adresse à sa famille et tout particulièrement à sa femme Germaine dont il était si proche, nos plus sincères condoléances.

M. LE MAIRE : A la mémoire de M. André Bourgogne, je vous demande d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

Questions écrites du 5^e arrondissement

a) Question n° 1 - Projet d'école de rugby

M. RUDIGOZ Thomas, Maire du 5^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais donc poser la première question qui porte sur le projet d'école de rugby.

Comme vous le savez, la mairie du 5^e arrondissement se mobilise afin de favoriser l'implantation d'une antenne de l'école de rugby du club le LOU. Aujourd'hui, ce projet avance rapidement, en particulier depuis la réalisation d'un nouveau plateau sportif modernisé du gymnase Branly qui sera bientôt terminé, situé à proximité de la Plaine et du Point du Jour. Cette école de rugby permettrait au plus grand nombre de s'initier à ce sport, et également de repérer des talents. A la suite d'échanges avec les dirigeants du LOU Rugby, et également avec l'Office des sports de Lyon 5^e dont je salue la présence, dans le public, du président délégué Pierre Dodille, et en liaison avec votre Adjoint délégué aux sports, notre Collègue Yann Cucherat, des pistes prometteuses ont été évoquées.

Pouvez-vous nous faire le point sur l'avancée de ce dossier ?

M. CUCHERAT Yann, Adjoint : La volonté de lancer une école de rugby dans le 5^e arrondissement remonte au mandat précédent. Le souhait initial était de permettre aux jeunes sportifs de l'Ouest lyonnais qui ne pouvaient pas se déplacer jusqu'au stade Vuillermet dans le 8^e arrondissement, d'avoir accès à la pratique du rugby.

En attendant qu'un stade approprié soit réalisé, la mairie s'est donc satisfaite d'un terrain de rugby réduit sur le site Edmond Locard, pour permettre aux enfants du 5^e arrondissement une première approche de cette discipline. Aujourd'hui, les choses ont avancé puisque le Conseil municipal, lors de la séance du 20 janvier 2014, a approuvé le projet de rénovation des terrains extérieurs et la création de terrains multisports extérieurs sur le site Branly, à proximité des quartiers de la Plaine et du Point du Jour.

Ainsi, un gazon synthétique spécial rugby de 60 par 40 m est en cours de réalisation, ainsi que l'éclairage du terrain, la construction d'une piste circulaire et d'une aire de sauts pour les scolaires, et le réaménagement des abords du gymnase, le coût des travaux étant de 900 millions d'euros.

Cet équipement permettra ainsi aux enfants du secteur de pratiquer le rugby avant éventuellement d'intégrer les équipes du LOU à partir de 13 ou 14 ans, tandis que le collège Charcot sera porteur d'une section sport-étude qui devrait être lancée officiellement en septembre 2016.

A ce jour, le LOU a développé des projets similaires avec un certain nombre de collèges et lycées sur l'agglomération lyonnaise : lycée Jacques Brel de Vénissieux avec le rugby féminin, les lycées Albert Camus de Rillieux-la-Pape, Hervé Guimard du 7^e arrondissement, Tony Garnier de Bron, Lumière du 8^e arrondissement, ou le terrain de Bailleu dans le 4^e, pour le rugby masculin.

Une fois la livraison du terrain Branly effectuée au début de l'année 2015, l'OFFISA 5 et le LOU organiseront un tournoi en guise d'inauguration, entre les collégiens de Charcot et les élèves des écoles primaires proches du terrain.

Une autre action promotionnelle pourrait également être réalisée à travers des animations/découvertes lors des temps périscolaires, ainsi qu'une action avec la participation des structures socio-éducatives type MJC Ménival, Saint-Just, et des centres sociaux du Point du Jour et Champvert, et cela notamment afin de rappeler à chacun que ce site se développe avant tout pour nos enfants lyonnais, ceux du 5^e, mais également des autres arrondissements, pour toutes les activités qu'il permettra de pratiquer, et pas seulement le rugby.

En outre, je vois dans ce projet une opportunité réelle, celle de continuer à renforcer l'influence de l'ovalie dans notre belle ville, en raffermissant les liens avec le Comité lyonnais du rugby, puisque le LOU est désormais en TOP 14 et que le Seven's Grand Prix, tournoi international de rugby à 7, dans la lignée de la victoire de la France en juin dernier, se tiendra une nouvelle fois au Matmut Stadium en 2015, avec un ticket à glaner pour Rio, puisque la discipline devient olympique.

Je trouverais réellement regrettable de ne pas tout simplement consolider les a priori favorables dont peut bénéficier le rugby ici et là, car ce sport véhicule des valeurs de combativité, de fair-play, de

convivialité et de partage encore intactes, ainsi qu'une certaine noblesse, comme s'il restait un peu de la pensée de Pierre de Coubertin dans l'éclat du bouclier de Brennus.

Pour résumer, nous pouvons je pense écarter les doutes éventuels quant à la réussite d'un tel projet, puisque nous parlons d'un sport populaire et très apprécié dans notre pays, qui est encore « frais » et vierge de toutes dérives, et qu'un engouement renouvelé pourrait également nous permettre de rééquilibrer la donne vis-à-vis d'autres pratiques parfois engorgées en terme d'infrastructures et d'effectifs, d'autant que Lyon va continuer à être une place incontournable du football et pourrait tout aussi bien le devenir au niveau du basketball, du hockey, et pourquoi pas du volleyball, car le sport sur notre sol se porte tellement bien que nous sommes rendus à faire la photo des effectifs professionnels dans la cour de l'Hôtel de Ville, les salons devenant trop exigus pour recevoir tous nos champions.

De plus, et il s'agit là d'un autre élément à prendre en compte, la Fédération française serait favorable à un transfert sur Lyon de son Pôle Espoir actuellement basé sur Villefranche-sur-Saône. Elle serait ainsi prête à prendre en charge les travaux de réaménagement et de mise aux normes qui permettraient de transformer une partie du sous-sol inoccupé du gymnase Branly en salle de musculation.

Ainsi, tant que ce nouveau site resterait libre d'accès pour les petits Lyonnais, quel que soit leur niveau de pratique, comment ne pas accueillir à bras ouverts une telle opportunité si le projet est bien articulé, si nous restons vigilants quant à la cohabitation des uns et des autres, et si les finances de notre belle ville n'en ressortent pas déséquilibrées ?

L'OL, le LOU, ou encore le LBF, ont des centres de formation extrêmement performants. En terme de football, nous parlons même du second centre de formation en Europe derrière le grand Barcelone... Barcelone, une ville qui est devenue une pépinière à champions lorsque l'on parle football, basketball, handball, volleyball... Comment ne pas faire un lien entre le dynamisme vanté aux quatre coins de l'Europe de la capitale catalane, et le fait que sa jeunesse se porte bien ?

Car au-delà de l'aspect purement sportif, la formation c'est l'école de la vie. Les jeunes athlètes qui accèdent à cette antichambre de la grande compétition viennent d'horizons divers, sont parfois issus de milieux difficiles, et leurs années au centre de formation marquent le passage à la vie d'adulte et vers l'excellence, la vraie, celle qui ne fait pas d'autre distinction que le rendement dû au mérite et à la valeur du travail. Les formateurs, les entraîneurs, les éducateurs encadrant ces jeunes compétiteurs leur permettent de se tenir debout, de s'ouvrir au monde, à la vie en communauté, et plus largement de trouver leur place dans la société.

Ne passons pas à côté de ces occasions qui permettraient à Lyon d'être encore un peu plus au cœur de la formation de ses sportifs... La santé de notre ville en sortira renforcée.

Question n° 2 – L'ECCLY et l'Antiquaille

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, Conseillère municipale déléguée : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous avons inauguré l'Espace Culturel du Christianisme à Lyon le 5 décembre dernier à l'Antiquaille. Il s'agit d'un équipement culturel remarquable à vocation pédagogique et scientifique. Il propose aux visiteurs un voyage à travers l'histoire des religions à Lyon depuis deux millénaires et en particulier l'époque des premiers martyrs chrétiens.

Le cachot du premier évêque de Lyon et de Gaule, Saint-Pothin, serait, selon la tradition, localisé dans une salle souterraine sous l'ancien couvent des Visitandines à côté d'une crypte dédiée aux martyrs de Lyon, auxquelles le visiteur peut accéder.

Désormais ouvert au public, l'ECCLY s'inscrit plus globalement dans le projet de reconversion d'un site particulièrement emblématique entre Fourvière et Saint-Just. Pouvez-vous donc nous faire un point sur l'avancement du projet de reconversion de l'Antiquaille, en particulier le projet d'hôtel, dont nous avons posé récemment la première pierre, la question du parking, le réaménagement de la chaufferie et l'aménagement du Jardin des Minimes ? Je vous remercie.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 5^e arrondissement, mes chers Collègues, l'actualité de ces derniers jours nous a, en effet, rappelé que, du haut de sa colline de Fourvière, un site emblématique et exceptionnel est en train de se parachever.

Entre l'inauguration de l'ECCLY (Espace Culturel du Christianisme à Lyon), et la première pierre de la Villa Maia, nous pouvons d'ores et déjà tirer un premier bilan de l'opération de l'Antiquaille, tout juste dix ans après sa désaffectation et son acquisition par la SACVL.

Le programme ambitieux que nous nous étions donné, se dessine : sur les 26.000 m² de planchers existants et prévus d'être maintenus à terme, plus de 85 % sont aujourd'hui réhabilités, construits ou en cours de chantier.

Logements familiaux, logements étudiants du CROUS, restaurants et bureaux ont été successivement mis en service depuis 2008.

L'installation du siège du Groupe Maia a été déterminante dans la suite de la reconversion de l'hôpital.

L'intérêt que lui a porté son Président, Christophe Gruy, a permis de pouvoir enfin imaginer l'hôtel de luxe que nous espérons accueillir ici dès l'origine du projet.

Son ambition a même été décuplée, avec l'intervention d'une maîtrise d'œuvre de grande qualité :

- un architecte, Jean-Michel Wilmotte, qui verra ses deux projets actuels lyonnais se contempler, puisque c'est lui qui aménagera aussi les Terrasses de la Presqu'île de l'autre côté de la Saône ;

- un architecte d'intérieur, Jacques Grange, dont le talent n'est plus à démontrer. Ses prestigieux clients ont participé à sa grande renommée, je citerai : Yves Saint-Laurent, Alain Ducasse et François Pinault...

- et enfin un paysagiste, Louis Benech, connu depuis 1990 pour sa rénovation du Jardin des Tuileries.

Dans le sous-sol de l'hôtel seront construites les 277 places de stationnement tant attendues par les riverains, dont la réalisation était suspendue jusqu'ici aux résultats des fouilles archéologiques qui ont occupé le site l'année dernière.

Une partie de ces stationnements sont en effet prévus pour être rétrocédés à la SACVL, pour permettre ainsi d'honorer les besoins des premiers logements livrés.

La Villa Maia, l'hôtel cinq étoiles, ouvrira donc ses portes au printemps 2016. D'ici là, je vous invite à profiter des congés de fin d'année pour visiter l'ECCLY : la scénographie dynamique et contemporaine proposée, nous invite à découvrir l'histoire du christianisme en général, et de ses premiers pas à Lyon.

Le parcours muséal nous guide vers l'apothéose que constituent la salle des Martyrs, toute de mosaïques du XIX^e siècle revêtue, et ce que l'on prétend être le cachot de Saint-Pothin.

Ce projet n'aurait jamais vu le jour sans les membres de l'Association ECCLY et de ses donateurs. Je salue tout spécialement ici le regretté Jacques Moulinier, qui s'était tant investi ces dernières années dans ce projet.

Il faut aussi saluer l'engagement d'Alexandrine Pesson et de la SACVL, qui met à la disposition de l'ECCLY les 1 200 m² occupés.

La création de stationnements souterrains va permettre de libérer prochainement les derniers espaces destinés au public et non encore aménagés, comme l'esplanade belvédère devant la résidence étudiants.

La SACVL pourra alors achever l'aménagement des espaces extérieurs, à l'exception de l'extension du Jardin des Minimes, dont la ville vient d'achever les études.

Ce jardin, que nous avons dénommé le mois dernier en Conseil municipal, Jardin André Malraux, a été conçu en lien étroit avec l'Architecte des Bâtiments de France et avec vous, élu du 5^e arrondissement. Il allie trois espaces variés pour se caler aux contraintes du site : une terrasse haute accessible à proximité de la station du funiculaire, un amphithéâtre de verdure pour jouer avec la forte pente et un jardin sec sur le terrain surplombant le tunnel du funiculaire.

Sous la maîtrise d'œuvre d'Itinéraire Bis et de Symbiose, les travaux de création du jardin seront menés de juillet 2015 à janvier 2016.

L'intervention de la Ville de Lyon se déclinera également dans l'ambiance nocturne, avec un projet de mise en lumière du site dans la suite logique de la valorisation de la colline depuis les rives de Saône. Les conventions sont en cours pour autoriser les travaux. L'opération est confiée à un concepteur lumière, M. Philippe Hutinet, pour une réalisation début 2015.

Resteront donc deux opérations à achever : la réhabilitation de la chaufferie qui sera menée, après cession par la SACVL en 2015, pour permettre la réalisation d'un ensemble bureaux, logements et espace dédié à l'art contemporain.

Et enfin, en 2015, démarrera également la dernière opération de quelques logements sur l'îlot jouxtant le futur Jardin André Malraux.

Je ne saurais, Monsieur le Maire du 5^e, clore ma réponse sans saluer une dernière fois le travail de la SACVL qui a su mener en une décennie, et ce malgré les difficultés exogènes rencontrées, une opération sur 3,5 hectares, dans le respect du programme initial, et regroupant toutes les contraintes qui peuvent exister sur l'agglomération : pollution due à l'occupation antérieure, sensibilité géotechnique de la balme, présence de galeries et qualité médiocre des sols, passé archéologique fort, immeubles inscrits et classés aux Monuments Historiques...

C'est le fruit d'un engagement collectif et successif des présidents, des directeurs généraux et des équipes de la maîtrise d'ouvrage.

La SACVL a soixante ans cette année et la situation actuelle permet d'envisager sereinement l'avenir. La confiance que nous lui avons accordée en 2004 lors de l'acquisition de l'Antiquaille, nous pouvons aujourd'hui la lui renouveler.

Cet anniversaire important pour la SACVL sera le point de départ, d'une part de la relance de son développement et d'autre part du lancement de deux grands chantiers de réhabilitation à Balmont et à l'Observance.

Je ne doute pas que notre collègue Bernard Bochart, qui a pris la suite de la présidence, sera plus à même de faire fructifier la SACVL au profit des locataires et des Lyonnais. En tout cas, la société est prête pour accompagner la collectivité dans ses projets de développement urbain. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien, Monsieur Le Faou, on sent que vous êtes pénétré par votre sujet !

Question n° 3 – Rénovation du Temple du Change

M. RUDIGOZ Thomas, Maire du 5^e arrondissement : Ce n'est pas moi qui vais poser la question, il s'agit de la question sur la rénovation du Temple du Change, qui sera posée par ma Collègue Henriette Manoukian.

Mme MANOUKIAN Henriette : Le Temple du Change est un édifice incontournable du Vieux Lyon. Construit au XVII^e siècle puis remanié et agrandi par Soufflot au milieu du XVIII^e siècle, cet ancien établissement de bourse est affecté au culte protestant depuis 1803. Cette majestueuse façade agrément la place du Change, très fréquentée par les habitants et les visiteurs du Vieux Lyon. Afin de préserver et mettre en valeur ce bâtiment historique remarquable, des travaux ont été engagés en liaison avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Pouvez-vous nous faire le point sur l'avancement de ce chantier ? Je vous remercie.

M. DURAND Jean-Dominique, Adjoint : Merci Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 5^e arrondissement, le temple du Change est en effet l'un des édifices majeurs du Vieux-Lyon, propriété de la Ville de Lyon et qui exige une attention toute particulière.

Autrefois nommé Loge du Change ou des Changes, il témoigne de l'importance de Lyon comme place commerciale et financière depuis le XV^e siècle. Un bâtiment d'importance fut construit au milieu du XVII^e siècle, en 1653, sur la place où le change se pratiquait depuis déjà près d'un siècle. Les marchands s'y réunissaient sous une fière devise, tirée de Cicéron, mais bien d'esprit lyonnais : « *Virtute duce, comite fortuna* » « *Que la vertu te conduise, que la fortune t'accompagne* ».

Se révélant trop petite, commande fut passée au grand architecte Jacques-Germain Soufflot, qui occupa une place centrale dans l'aménagement de Lyon au XVIII^e siècle. Tout en remodelant la place du Change, il reprit le bâtiment entre 1747 et 1749, en le dotant de cinq arcades au rez-de-chaussée et d'une balustrade à l'étable. La décoration est néo-classique, avec un étage ionique sur un rez-de-chaussée dorique, séparés par une frise à triglyphes, ce qui donne un ordonnancement symétrique inspiré du modèle gréco-romain.

Les activités économiques s'étant déplacées à la fin du XVIII^e siècle sur la rive gauche de la Saône, la Loge fut abandonnée pendant quelques années, puis affectée au culte protestant en 1803 dans le contexte de la réorganisation des cultes par la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802).

Le temple a été restauré en 1822. Il fut modifié surtout à l'intérieur avec l'installation d'une tribune portée par douze colonnes ioniques. En 1831, le perron fut modifié à son tour. Mais conformément au projet Soufflot, comme en témoignent les archives conservées au Musée Gadagne, la façade fut dotée de deux horloges de part et d'autre du blason central portant depuis la révolution, les armes de la ville. Celle de droite indique les heures et les minutes. Celle de gauche, dites « quantième perpétuel » ou « cycloscope » donne les jours en chiffres romains, les mois en toutes lettres, les années en chiffres arabes. Voulue par Soufflot, elle a été installée récemment pour marquer le passage à l'an 2000, à l'initiative de l'Association Renaissance du Vieux-Lyon et réalisée par des horlogers lyonnais -Philippe Carry, Jean-Jacques Marchand, Eric et Xavier Desmarquest-.

Une partie des façades a été classée au titre des Monuments historiques en 1913, l'ensemble de l'édifice est inscrit depuis 2013. Il est accessible aux handicapés par l'arrière. Les travaux en cours s'inscrivent dans le programme prévu par la Convention Patrimoine Etat/Ville de Lyon 2012-2016.

Des désordres au niveau des maçonneries sont apparus au début des années 2000. Une étude de diagnostic et d'évaluation a été réalisée qui a permis de disposer des connaissances historiques, architecturales et techniques permettant d'identifier les travaux à réaliser, de hiérarchiser les urgences et de faire des choix pertinents. L'équipe retenue pour cette étude est le Groupement Atelier Cairn.

Il s'est avéré nécessaire d'intervenir sur la charpente, les couvertures, la réparation du linteau. Le Conseil municipal a délibéré déjà à deux reprises, le 8 avril 2013 et le 20 janvier 2014 et a autorisé les travaux.

Des travaux urgents ont été exécutés d'abord entre août et décembre 2013, portant sur une reprise de la charpente, une révision des couvertures et la réparation d'un linteau sur la partie arrière du bâtiment, pour un montant de 600 000 euros.

L'opération principale portant notamment sur la façade principale et ses deux retours, dont les grandes menuiseries des cinq baies et des portes et le traitement du perron et des grilles a débuté à la mi-novembre. L'enveloppe allouée, toutes dépenses confondues, est de 2 400 000 euros, l'Etat subventionnant à 40 % le montant Hors Taxe. Les travaux devraient s'achever en août 2015.

Avec la restauration extérieure puis intérieure de la Primatiale Saint-Jean, la rénovation de la façade du Palais Saint-Jean, la restauration du Palais de Justice et l'aménagement de son parvis et du quai de Saône, les travaux en cours au Palais de Bondy, les travaux sur le Temple du Change s'inscrivent dans la poursuite des actions engagées par la ville avec le soutien de l'Etat en faveur de la préservation du patrimoine lyonnais, notamment celui du Vieux-Lyon et du secteur défini comme Patrimoine de l'Humanité par l'UNESCO.

Le temple, édifice culturel, reste ouvert durant les travaux et toutes les précautions sont prises, en lien avec la Mairie du 5^e arrondissement, pour pénaliser le moins possible l'activité des commerces environnants et la vie quotidienne des habitants (réduction des nuisances, poussières, bruits, encombrements.)

Malheureusement, le cycloscope a été abîmé récemment. S'agit-il d'un acte de vandalisme comme cela a été écrit ? Rien ne permet de l'affirmer. Ce qui est sûr, c'est que l'un des panneaux, celui qui porte la date de 2014, a disparu. Cependant, pour prévenir tout risque d'intrusion, les deux cadrans ont reçu une protection particulière. Le système est aujourd'hui arrêté et sera remis en état par l'entreprise Desmarquest en fin de chantier. Nous disposons d'un devis de réparation de 930 euros.

L'affectataire, l'Eglise Protestante Unie de France, demande aussi que l'intervention de la ville soit élargie à des travaux de chauffage de salles situées à l'étage, la réalisation de toilettes au rez-de-chaussée pour les personnes à mobilité réduite, le nettoyage de la grande salle de culte. Ces travaux, en fait, relèvent pour l'essentiel de la responsabilité de l'affectataire, et ne sont pas prévus par la ville. Pour ma part, je ne cesse de rappeler à tous les affectataires d'édifices culturels, que la ville ne peut pas tout prendre en charge. Je les encourage à se doter d'associations dynamiques, capables de réunir des fonds permettant d'effectuer les travaux complémentaires.

Avec les travaux engagés, la ville répond à ses obligations au titre de la loi de 1905, et aux exigences induites par le Secteur sauvegardé. Au débouché de la rue Saint-Jean, au contact entre le quartier Saint-Jean et le quartier Saint-Paul, sur la place du Change, face à la belle Maison Thomassin, le Temple du Change retrouvera sous peu, toute sa splendeur. Je vous remercie.

2014/691 - Fondation Claude Martin - Présentation du budget supplémentaire 2014 (Direction des Finances)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit d'un rapport ayant trait à la Fondation Claude Martin avec la présentation du Budget supplémentaire 2014. Ce rapport a reçu l'avis favorable de la Commission des Finances.

M. LE MAIRE : J'ai un temps de parole de M. Geourjon.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : En l'absence de M. Geourjon, pour des raisons professionnelles, je prendrai la parole au nom du Groupe UDI. D'abord, je tenais à remercier les services...C'est Fabienne Lévy qui interviendra ! Excusez-moi.

Mme LEVY Fabienne : Excusez-moi Monsieur le Maire, je n'ai pas eu le temps d'en parler à mon Président de groupe.

Donc, Christophe Geourjon m'a chargé d'intervenir en ses lieu et place sur ce dossier.

Monsieur le Maire, confirmez-vous la fermeture prochaine de l'Internat Favre ? Si oui, pourquoi en êtes-vous arrivé à cette décision ? Décision qui nous apparaît aujourd'hui comme une décision essentiellement financière.

D'ailleurs, on semblerait entendre à la Croix-Rousse le frémissement des promoteurs lyonnais. Comme par hasard !

Nous sommes inquiets de cette décision de fermeture prise sans beaucoup de discussion, voire aucune, avec le personnel et les différentes familles, voire les élus. La forme nous paraît inacceptable !

Que la ville ne souhaite plus financer seule, nous pouvons le comprendre. 1,2 million d'euros par an, pour subvenir au coût global de fonctionnement de l'établissement, chiffré à 1,4 million d'euros par an, c'est beaucoup.

Mais je ne comprends pas, et mon groupe non plus, pourquoi il y a eu depuis 2013, des travaux d'aménagement conséquents sur cet Internat : 370 000 euros en 2013. A quoi cela sert-il ?

(Brouhaha.)

M. LE MAIRE : Mme Lévy parle à propos de la Fondation Martin, de l'Internat Favre. C'est simple.

Mme LEVY Fabienne : Je suis désolée de semer le trouble dans cette assemblée. Ce n'était pas du tout l'objet de mon intervention.

M. LE MAIRE : On a compris.

Mme LEVY Fabienne : Je ne sais pas, parce que je voyais les gens rire !

M. LE MAIRE : Il aurait fallu peut-être une petite introduction pour permettre de commencer par le sujet pour ensuite vous en évader rapidement.

Mme LEVY Fabienne : On nous accuse d'avoir des Conseils municipaux trop longs, donc, je suis désolée d'avoir été droit au but.

J'espère que vous avez tous bien compris que nous parlions de l'Internat Favre.

M. LE MAIRE : On n'a pas l'habitude d'avoir des conseils le matin. On est moins bien réveillé.

Mme LEVY Fabienne : Non, je suis tout à fait bien réveillée, le matin comme le soir.

(Rires.)

Je ne suis pas sûr en revanche que cette affaire soit très drôle. Je pense qu'à l'approche de Noël, fermer ce type d'internat, et en plus le lendemain de la création officielle de la métropole, n'est pas de bon augure.

Je continue donc en précisant à nouveau, que les travaux d'aménagement dans le cadre de cet internat ont été importants depuis 2013 : 370 000 euros en 2013, 500 000 euros sont budgétés en 2015.

Je suppose en revanche, Monsieur le Maire, que vous avez étudié des solutions alternatives sachant que le désengagement de l'Etat ne date pas d'hier et que nous connaissons depuis trois ans qu'il allait se désengager.

Aujourd'hui, la métropole se constitue. L'activité éducative de l'internat Favre est importante et dans les compétences et missions de la métropole, il me semble qu'il y a l'éducation et les collèges. Qu'allez-vous faire ? Nous avons une responsabilité importante dans la prévention et la protection de l'enfance puisque le Conseil général ne le fera plus. Une responsabilité morale !

L'internat pourrait être aussi le moyen de recadrer des enfants en leur réapprenant à vivre normalement.

Bref, je vous demande, malgré les rires de départ, et tout à fait solennellement, de bien vouloir nous donner toutes ces précisions. Vous avez vu à l'entrée de l'Hôtel de Ville, les personnels manifester leur désapprobation et surtout leur désarroi vis-à-vis de cette décision.

Je vous remercie Monsieur le Maire.

M. TETE Etienne : Ce serait simplement pour une motion d'ordre. On aborde l'Internat Favre maintenant, pourquoi pas, mais je souhaite que Mme Baume qui a déposé, régulièrement, un texte conformément à notre règlement intérieur puisse intervenir maintenant si vous le souhaitez.

M. LE MAIRE : Tous ceux qui veulent intervenir sur ce sujet, le peuvent, il n'y a aucun problème.

M. HAMELIN Emmanuel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, puisque le lien a été fait avec l'Internat Favre, cela va être plus facile pour moi, mais je vais tout de même profiter de cette délibération sur le budget de la Fondation Claude Martin, qui concerne la Martinière comme vous le savez, établissement d'éducation emblématique de Lyon, pour parler d'un autre établissement d'éducation emblématique de Lyon qui est bien sûr l'Internat Favre.

C'est un sujet qui, vous le savez, nous inquiète et nous révolte, comme l'ensemble des Lyonnais, mais aussi des personnels de l'Internat Favre, que l'on entend à l'extérieur de cet hémicycle, des enfants et de leurs familles.

Un peu d'histoire sur cet Internat Favre. Municipal depuis 1925, et jusqu'en 2005, la Ville de Lyon en assumait seule son fonctionnement. Ce n'est qu'en 2005, avec la loi de cohésion sociale contre laquelle vous aviez voté Monsieur le Maire, que l'Etat participe au financement de l'internat dans le cadre d'une programmation prévue jusqu'en 2011 : 485 000 €/an jusqu'en 2009, 310 000 € en 2010 et 150 000 € en 2011.

En février 2011, dans les discussions sur ce même dossier, vous fustigiez de manière très vive, le précédent Gouvernement, à vos yeux en partie responsable de la situation de l'Internat Favre. Je vous rappelle que, depuis 2012, ce sont vos amis qui sont au gouvernement, et vous y avez beaucoup contribué... Sont-ils eux aussi responsables, est-ce que finalement pour vous Monsieur le Maire, ce n'est pas toujours la faute des autres ?

En 2011 déjà, sans concertation ni avec les familles, ni avec le personnel, c'est par la presse qu'on nous annonçait la fermeture de l'Internat Favre... Au final, grâce à une forte mobilisation, l'Etat décidait de poursuivre son financement à hauteur de 211 000 euros par an jusqu'en 2014, et le Conseil général à 25 000 euros par an. Vous saviez donc qu'après cette date, il fallait trouver une solution...

Monsieur Collomb, en janvier 2011, vous souhaitiez que le Département investisse davantage, vous nous disiez ici-même : *« le 29 octobre 2010, j'ai écrit au Conseil général, puisque les internats de ce type, c'est de la responsabilité du Conseil général... »*

Monsieur le Maire, vous serez dans quelques jours, Président de la Métropole, vous allez donc récupérer les compétences du Conseil général sur le périmètre du Grand Lyon. Je vous suggère donc de vous écrire à vous-même, de faire la même demande, et je ne doute pas que vous y répondiez favorablement...

Je rappelle qu'à ce même Conseil, votre Adjoint assurait : *« Aujourd'hui, nous avons engagé un travail avec la direction des services et le personnel pour, à moyen et long termes, renforcer le projet éducatif de l'établissement et accompagner les équipes... »*

Nous aurions pu le croire, puisque le projet d'établissement de l'Internat Favre 2012-2017 a été validé par la Mairie de Lyon ! Mais que vaut cette validation, que valent les propos de votre Adjoint, alors qu'aujourd'hui l'annonce de la fermeture a été annoncée au personnel de l'établissement ?

Aujourd'hui, hélas, l'histoire se répète. Après l'annonce par la presse il y a quelques semaines, c'est hier que votre Adjointe a informé le personnel de la fermeture prochaine de l'Internat Favre.

A l'heure où votre Gouvernement n'a de cesse de parler du décrochage scolaire, il est inacceptable qu'un établissement reconnu pour sa compétence et ses résultats vis-à-vis de jeunes du CP jusqu'à la 5^e, en difficulté éducative et sociale, soit obligé de fermer car un Maire n'a pas su anticiper et trouver les financements nécessaires.

A l'heure où vous, Monsieur le Maire, n'avez de cesse en parlant de la Métropole d'exprimer votre ambition de lier l'humain et l'urbain, comment pouvez-vous abandonner l'Internat Favre, à moins que cette ambition ne soit qu'un slogan de campagne vide de sens ?

Les familles, souvent monoparentales, qui ont besoin de cette structure, mais également les Lyonnais attachés à la dimension sociale et humaniste de notre ville, ne comprennent pas !

Alors que la Métropole va récupérer des charges importantes du Conseil général, les emprunts toxiques ou le musée des Confluences, dont les charges de fonctionnement sont évaluées à près de 20 millions d'euros par an, vous ne trouveriez pas les 240 000 euros qui correspondaient à l'aide de l'Etat et du Département !

C'est donc avec beaucoup de gravité que je vous demande de revoir votre position, et de maintenir l'activité de cet établissement qui, grâce à une équipe d'éducation et d'encadrement remarquable, permet de réinsérer des enfants en décrochage scolaire.

Je vous demande donc, solennellement, au nom des enfants et de leurs familles, au nom du personnel de l'Internat, de sauver cette structure qui a été portée et défendue par tous vos prédécesseurs, et de faire de l'Internat Favre un établissement municipal et métropolitain.

Je vous remercie.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous avons appris hier que votre Adjointe avait officiellement annoncé aux équipes de l'Internat sa fermeture, alors même que le budget pour l'année 2015, ainsi que la mise à disposition des agents de la Ville de Lyon qui travaillent dans cet Internat, n'a pas encore été voté.

C'est un premier aspect que les écologistes voulaient souligner ce matin en Conseil municipal. C'est quand même une forme de déni de démocratie. Vous auriez pu attendre de nous présenter globalement le budget 2015, insister sur les volets éducation et social et nous indiquer le souhait de l'exécutif de fermer cette structure. Ainsi chacune et chacun d'entre nous auraient pu voter en toute conscience.

Je vais reprendre la question orale, mais je pense que tout le monde va intervenir en ce sens...

M. LE MAIRE : Je vous signale que nous parlions, théoriquement dans ce dossier, de la Fondation Claude Martin. C'est par ricochet que nous en sommes arrivés à évoquer l'Internat Favre.

Mme BAUME Emeline : Comme l'a indiqué Etienne Tête, le Groupe des écologistes a respecté le règlement intérieur en déposant une question orale et nous avons proposé, puisque le Groupe UDI a commencé sur ce sujet de traiter ce dernier, d'autant plus qu'il me semble que personne n'a de difficulté d'audition dans cette assemblée et nous entendons tous les bruits à l'extérieur. Donc autant traiter le sujet !

M. LE MAIRE : Nous sommes ouverts à tout, et c'est vous-même qui dites : « on aurait pu examiner ce dossier en premier ». Nous examinons ce que vous nous demandez d'examiner.

Mme BAUME Emeline : Je souhaiterais simplement lire les trois points de la question orale.

Monsieur le Maire, chers Collègues, ce jour, les élus écologistes demandent à la Ville de réaffirmer son soutien à cette structure, à cette forme d'accompagnement, éducatif et social, auprès des familles et des enfants, si spécifique, le dernier internat qui existe sur le territoire de la Ville de Lyon et dans sa zone centre.

Le Groupe des élus écologistes demandent si la Ville dialogue, effectivement, avec la Métropole pour assurer une continuité de soutien financier dans le cadre de sa prise de compétences sociales.

Enfin, le Groupe des élus écologistes demandent aujourd'hui, si la Ville de Lyon interroge l'Etat quant à la tenue dans le cadre du Plan de Réussite Educative, en indiquant qu'aujourd'hui, nous avons la chance d'avoir notre Ministre Najet Vallaud Belkacem dans notre Ville.

Je vous remercie pour vos réponses.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire avait également demandé un temps de parole sur l'Internat Favre. Je vais donner la parole à Isabelle Granjon pour s'exprimer au nom de notre groupe.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, chers Collègues, ma question concerne l'avenir de l'Internat Municipal Favre, internat social situé sur le plateau de la Croix-Rousse, dans le 4^e arrondissement, et accueillant des enfants de familles lyonnaises issus essentiellement des 3^e, 8^e et 9^e arrondissements.

Cet internat, qui existe depuis plus de 100 ans, réalise un travail extraordinaire de médiation familiale et sociale, de lutte contre le décrochage scolaire, de re-motivation des jeunes. Il permet aussi un travail de fond dans la prévention des conduites à risque et de la délinquance. Les professionnels de l'Internat Favre réussissent tout cela en créant, autour des enfants, des conditions d'apprentissage rassurantes et un cadre accueillant, tout en maintenant un lien sans prix avec leurs familles et une aide à la parentalité. C'est ce que montre, entre autre depuis plusieurs semaines, le site créé par l'inter syndicale des personnels où de nombreux témoignages de familles rappellent l'aide précieuse que l'Internat leur a apporté.

En 2011 déjà, l'avenir de cette structure avait été menacé lors du retrait du Conseil général du Rhône de son financement. A l'époque, M. Mercier arguait de la création des « internats d'excellence » pour les collégiens en difficultés sociales pour justifier ce désengagement et réduisait à néant le travail particulier effectué depuis un siècle par les personnels de l'Internat Favre.

Nous gâgions, à ce moment-là, que ces « structures d'excellence » ne ferait pas « long feu »... et nous avons raison ! Et comme nous étions, à l'époque, en pleine élection cantonale, en quelques semaines à peine, plus de 600 habitants du 4^e arrondissement s'étaient mobilisés en signant une pétition de soutien à l'internat qui exigeait du Conseil général : « *le respect du plan de réussite éducative, la résistance aux politiques de destruction massive du service public et des moyens pour le fonctionnement de l'Internat Favre de Lyon !* »

Ces citoyens ne prenaient pas partie pour une structure leur servant personnellement, mais soutenaient un service public qu'ils connaissaient pour habiter à côté ou pour avoir vu scolarisés dans les classes de leurs propres enfants, des enfants de l'Internat. Finalement, la Ville s'était engagée avec les personnels autour d'un projet d'établissement qu'elle avait validé jusqu'en 2017.

Pourtant, depuis la rentrée 2014, les personnels de l'Internat et les familles sont inquiets à nouveau. Ils interrogent la mairie et en particulier, son adjointe à l'éducation, sur la rentrée suivante et l'avenir réel de l'Internat... Sans succès ! En revanche, depuis maintenant trois semaines, les déclarations se succèdent, toutes plus inquiétantes les unes que les autres, puisqu'elles aboutissent à une seule idée : la Ville ne pourrait plus assumer seule une telle dépense et déciderait la fermeture de l'Internat Favre dès la rentrée 2015 et le redéploiement de ses personnels sur les écoles de la ville. Il s'avère que depuis hier, ce n'est plus une rumeur, mais à la veille des vacances de Noël, vous avez mis sous le sapin de ces enfants, la fermeture de leur internat !

Mais comment peut-on envisager ainsi des économies de bout de chandelles sur le dos de la jeunesse de notre ville, quand on a, en parallèle, déjà gaspillé plus de 250 millions d'euros pour le Musée des Confluences qui sera inauguré ce soir ? 250 millions d'euros, soit près de 200 ans de fonctionnement de l'Internat ! Et qu'on s'apprête à reprendre sans sourciller les emprunts toxiques du Conseil général ?!!

Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire ne peut évidemment pas accepter que soit ainsi jeté aux orties le travail de fond mené par les équipes éducatives et que l'on prive les enfants et les familles les plus fragiles de notre ville d'un outil irremplaçable. La situation sociale qui se dégrade sur Lyon comme dans tout le pays appelle au contraire un plus grand investissement de la collectivité dans le soutien des populations en difficulté !

Alors, nous posons la question clairement : Lyon va-t-elle réellement prendre la terrible responsabilité de fermer l'Internat Favre et laisser ainsi tomber 60 enfants fragiles et leurs familles ? Parce que, Monsieur le Maire, dans quelques jours, vous serez officiellement Président de la Métropole lyonnaise et aurez, à ce titre, les compétences jusque-là dévolues au Conseil général concernant les collèges. Nous pensons donc qu'il est temps pour vous d'appliquer aujourd'hui ce que vous demandiez à M. Mercier, alors Président du Conseil Général, en 2011 : sauvez l'Internat en faisant également participer la Métropole à son financement.

Pour finir, je vous donne un chiffre : la prévention par l'Internat coûte 157 €/jour et par enfant, alors que le placement en milieu fermé, plus communément appelé foyer, coûte plus de 1 000 €/jour. Où est la logique financière ? Nous voyons là finalement où vont vos priorités, Monsieur le Maire.

Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Très rapidement, bien entendu, notre Groupe est aussi attentif au devenir de l'Internat Favre. Je ne vais pas rappeler tout ce qui a été dit sur les soutiens financiers de l'Etat et de la Ville, avec ce Conseil général qui n'a pas beaucoup assumé ces financements.

Effectivement, la fin des financements directs de l'Etat, ajoutée aux baisses de dotations que nous connaissons, va contribuer à dégrader la situation financière de l'Internat et par là-même, ce que tout le monde a dit, celle des enfants et des personnels qui les accompagnent.

La proposition est faite par tout le monde : dans le cadre de la Métropole, dont ce sera une des compétences, il serait bien de travailler à des mutualisations avec des financements croisés Ville de Lyon et Métropole. Il est important d'essayer de rentrer dans cette démarche. Nous pourrions revoir le modèle économique de cette belle réalisation sociale qui est aujourd'hui chère aux Lyonnais comme il a été dit par un certain nombre d'intervenants. Voilà pour ce qui est de notre Groupe politique.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, je comptais effectivement aborder la question de la fermeture de l'Internat Favre après notre débat d'orientation budgétaire et il aurait été replacé dans le contexte précis dans lequel cette fermeture a été annoncée.

Je ne vais pas faire le débat d'orientation budgétaire, M. Brumm le fera tout à l'heure, je dis juste un mot du budget de l'Education.

L'Education est l'un des premiers budgets de la Ville de Lyon, du fait de compétences obligatoires mais aussi, d'une volonté forte et ancienne de porter une politique éducative riche au profit de tous les écoliers lyonnais.

En chiffres, et après intégration d'une augmentation due à la réforme des rythmes scolaires, nous sommes à près de 88 M€ de budget, 1 614 équivalents temps pleins, 200 écoles et 36 250 écoliers de 2 à 11 ans.

Avec la réforme des rythmes scolaires, le budget consacré à l'éducation a augmenté et nous devons faire des efforts pour préserver nos actions en faveur de toutes les écoles, de tous les écoliers et plus particulièrement, de ceux qui en ont le plus besoin.

L'Internat Favre ne fait pas partie des compétences obligatoires de la Ville de Lyon. Mais cela a toujours été un outil important de notre projet de réussite éducative. Il emploie aujourd'hui 42 agents de la Ville de Lyon qui appartiennent à la Direction de l'Education et accueille 60 enfants en difficulté scolaire.

Un point très important, contrairement à ce qui a été dit dans cette assemblée : ces enfants ne sont pas orphelins, il ne sont pas séparés de leurs familles (ils y vont tous les week-ends et durant les vacances), ils ne font pas l'objet de mesures de protection de l'enfance, ils ne sont pas de futurs délinquants. Ce sont des enfants de familles qui, pour des raisons familiales ou sociales, se sont vus proposer un accueil dans l'internat. En général, les enfants sont accueillis durant deux ans, deux années scolaires, pendant lesquelles ils peuvent, grâce à un suivi individuel, sortir de leur situation familiale ou sociale compliquée, en tout cas reprendre pied grâce à l'accueil à l'internat et dans les écoles voisines des 1^{er} et 4^e arrondissements. Une fois ce travail effectué, cette remise sur pied faite, ils retournent dans leurs écoles de secteur de Lyon où ils sont aussi suivis dans le cadre du programme de réussite éducative global de la Ville.

Cet Internat Favre a déjà été menacé par le passé. Subventionné par l'Etat, il a perdu près d'un tiers de son budget. La Ville s'est battue et mon prédécesseur longuement et fortement, afin de maintenir des financements. Mais en 2015, nous ne bénéficierons plus d'aucune aide et financerons donc seuls l'Internat pour 1,3 M€ de budget, 42 agents et 60 enfants.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à de nouvelles difficultés, un contexte budgétaire global qui va vous être présenté, avec une réforme des rythmes scolaires très impactante financièrement.

Nous avons donc décidé de fermer l'Internat en septembre 2015, c'est-à-dire dans 8 mois. La décision a été annoncée hier aux agents ainsi qu'aux familles. Si nous fermons l'Internat, c'est avec les repères suivants :

- les enfants et leurs familles continueront de bénéficier d'un soutien particulier cette année, ils feront une année scolaire normale ;
- les agents dont nous connaissons toute la compétence et l'expertise dans le suivi individualisé des enfants se verront proposer de nouveaux postes au sein de la Direction de l'Education pour prendre en charge des enfants dans le cadre du programme de réussite éducative ;

- nous avons 8 mois pour préparer tous ensemble cette fermeture.

En ce qui concerne les enfants, 15 sur 60 passeront en 6^e et poursuivront donc leur cursus scolaire hors de l'Internat, tel qu'habituellement. Pour les autres, les services de l'Internat prépareront avec le service médico-social de la Ville de Lyon et leurs partenaires habituels, le retour dans leur école de secteur, comme l'Internat le fait chaque année pour une partie de ses effectifs. Nous travaillons aussi à la mise en place d'un suivi particulier de ces enfants durant l'année scolaire 2015-2016.

Pour les agents, un plan d'accompagnement sera proposé en fonction des compétences et des aspirations des uns et des autres. Nous connaissons aujourd'hui des opportunités de reclassement dont nous ne disposions pas auparavant : territorialisation de la direction de l'éducation, réorganisation du programme de réussite éducative... La Ville a besoin de tous ses agents aux compétences reconnues par tous et pour tous ces écoliers.

Concernant l'avenir du bâtiment et l'impact sur le quartier, le 4^e arrondissement et le sujet de la Métropole, je vais laisser la parole à M. le Maire du 4^e arrondissement.

Je veux conclure mon propos en vous disant que la fermeture de l'Internat Favre est une décision difficile mais c'est la meilleure façon d'employer, de façon juste et efficiente, le financement de la Ville pour un plus grand nombre d'enfants en difficulté scolaire.

Je vous remercie.

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, d'abord toutes mes excuses à M. Hamelin et à Mme Lévy, mais vous entendre parler de réussite éducative c'est un peu comme si vous nous demandiez de m'adresser à vous en latin ou en grec. C'est à peu près de la même crédibilité, car vos amis -vous parliez de nos amis- mais vos amis ont beaucoup contribué effectivement au bradage des services de la Petite Enfance et de l'Education nationale, y compris en faisant peser des menaces sur les IUFM, et y compris sur l'IUFM de la Croix-Rousse.

Bien sûr, comme tout le monde dans cette assemblée, nous saluons le travail considérable effectué par tous les personnels de l'internat Favre et la qualité du projet porté. Tous les élus du 4^e arrondissement regrettent évidemment cette fermeture annoncée. Nous le regrettons parce que dès 2001, nous avons accompagné avec Dominique Bolliet l'intégration de ces enfants dans notre arrondissement, souvent d'ailleurs pour convaincre les équipes éducatives et les parents d'élèves qu'il fallait accueillir ces enfants dans les écoles de notre arrondissement. Nous avions à l'époque moins de soutien, et sûrement pas celui de M. Hamelin et de Mme Lévy.

Nous le regrettons parce que nous nous sommes battus avec Dominique Bolliet, Maire du 4^e arrondissement de l'époque, avec le Maire de Lyon pour maintenir cet internat dans un contexte en 2010 complètement différent de celui d'aujourd'hui où l'Etat, poussé par une crise sans précédent, se désengage dans tous les secteurs.

Madame Lévy, aujourd'hui il est nécessaire pour la ville de gérer au plus près pour assurer ses missions, en particulier dans le secteur de l'enfance et de l'éducation. Cet internat n'a jamais été une compétence de la ville et il n'est plus possible d'en assurer le fonctionnement, mais cela ne veut pas dire que Gérard Collomb, qu'Anne Brugnera et que les élus de notre majorité ne sont pas attentifs et ne seront pas attentifs aux enfants les plus fragiles. Au passage d'ailleurs, je rappelle aussi qu'il faut faire attention aux parallèles entre la prévention de la délinquance et les enfants qui sont aujourd'hui à l'internat, et qui sont bien éloignés de la délinquance.

La création de la métropole dans quelques jours, et en particulier la prise de compétences protection de l'enfance et protection maternelle infantile, ouvrira de nouveaux chantiers, et nous allons devoir, à terme, travailler pour un plus grand nombre d'enfants de la métropole. Nous le ferons dans le 4^e arrondissement dès le 1^{er} janvier car il existe déjà, mais vous semblez l'ignorer, une maison d'enfants à caractère social « Claire Demeure », gérée par l'association Accolade et qui accueille près d'une quarantaine d'enfants de 4 à 15 ans, financée et accompagnée par le Conseil général et qui le sera dans 15 jours par la métropole, et nous serons à leurs côtés. Effectivement, vous ne savez pas où c'est, je vous indiquerai l'adresse Madame Lévy.

Au-delà des inquiétudes autour de l'institution...

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, c'est insupportable. Ces mises en cause personnelles sont insupportables, c'est diffamatoire !

M. LE MAIRE : Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole. Ne donnez pas à l'Opposition l'occasion d'exister !

M. HAVARD Michel : C'est insupportable, je demande une interruption de séance, elle est de droit ! C'est insupportable, c'est diffamatoire ! Monsieur Kimelfeld, c'est vous qui fermez l'internat Favre, alors arrêtez de nous donner des leçons et de nous pointer du doigt, quand même !

M. LE MAIRE : Calmez-vous Monsieur Havard !

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, je vous demande une suspension de séance de 5 minutes, elle est de droit. C'est insupportable !

M. LE MAIRE : Cela vous permettra de vous calmer !

M. Kimelfeld reprend la parole dans 3 minutes. En attendant, on fait quoi ?

(Rires.)

(La séance est interrompue à 10 h 15.)

(Reprise de la séance à 10 h 20.)

M. KIMELFELD David : Je ne reprendrai pas depuis le début, je continue mon intervention.

Au-delà des inquiétudes autour de l'institution, des personnels et des familles, j'entends des interrogations sur le devenir de l'immobilier et du foncier. J'entends même des voix se faire entendre pour expliquer que nous aurions un vaste projet immobilier. A cela deux réponses, le plan local d'urbanisme contraint fortement le site en limitant le droit à construire et en protégeant les nombreux espaces verts et aucun projet immobilier n'est venu motiver notre décision. Par voie de conséquences, les usages actuels complémentaires à l'internat, je pense notamment aux activités de la PESD, aux animations en direction des seniors, aux animations périscolaires notamment autour de l'apprentissage du vélo, pourront continuer à se dérouler dans l'enceinte de l'internat.

Des questions nous sont aussi posées sur le risque éventuel de fermeture de classes dans les écoles de notre arrondissement. Le risque est minime et nous travaillons avec l'éducation nationale pour le limiter au maximum, et même l'éviter.

Assumer pleinement cette décision est bien sûr douloureux mais on ne peut pas souhaiter les efforts uniquement chez les autres, et jamais chez soi, dans cette situation très grave dans laquelle sont les collectivités locales.

Assumer cette décision ne nous empêche pas d'être attentifs au sort réservé aux salariés de l'internat et au suivi social bienveillant que doit la ville aux familles des enfants de l'internat et au devenir de celui-ci.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Monsieur Hamelin, si vous voulez ajouter quelques mots, cela ne transcendera pas cette séance !

M. HAMELIN Emmanuel : Les propos qui ont été tenus par M. Kimelfeld sont indignes du débat que nous avons aujourd'hui sur ce sujet, parce que faire de la démagogie avec des propos de basse polémique et bien, ce n'est pas dans un lieu comme celui-ci, sur un débat comme celui-ci, que nous devrions le vivre. Je regrette les propos qu'a tenus M. Kimelfeld et les attaques qu'il a proférées à l'encontre de Mme Lévy et de moi-même. Je trouve cela tout à fait scandaleux.

Ensuite, sur le fond, quand vous dites, Monsieur Kimelfeld, que cela n'a jamais été une compétence municipale, depuis 1925 jusqu'à aujourd'hui c'est le Conseil municipal qui a porté ce projet-là. Il serait temps de vous rendre compte que ce n'est pas une compétence municipale. Il ne vous a pas échappé que notre Ville de Lyon, sur bien des sujets, rentre dans le cadre de la clause de compétence générale, donc je ne vois pas pourquoi aujourd'hui vous utilisez cet argument pour justifier la fermeture de l'internat ?

Ensuite, à vous écouter, j'ai vraiment l'impression que c'est nous qui fermons l'internat et qui avons tous les défauts, qui n'avons rien fait pour les enfants, notamment les enfants en difficulté. Je vous rappelle juste que depuis toujours nous avons soutenu cette structure, y compris en 2011, et que c'est vous qui en annoncez aujourd'hui la fermeture. Donc, je veux bien entendre tout et n'importe quoi, mais à un moment donné il y a des limites.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Je vais essayer de resituer ce problème de l'internat Favre dans son contexte. Il est vrai qu'avec l'internat Favre, mais comme dans d'autres domaines, nous étions un peu en dehors des compétences de la Ville de Lyon, c'est d'ailleurs pour cette raison qu'il y a quelques années nous avons essayé de nous adresser au Conseil général pour faire changer l'internat Favre d'optique et pour en faire un vrai internat en direction de l'enfance en difficultés.

Aujourd'hui, deux facteurs viennent changer l'orientation que nous pouvons avoir.

Premier facteur, c'est évidemment la perte de ressources financières, qui fait que forcément dans l'avenir, le Conseil municipal de Lyon et la Ville de Lyon vont plutôt se recentrer sur leurs compétences que sur des compétences annexes. Et évidemment, on ne peut pas à la fois, comme sans doute on le fera tout à l'heure dans l'Opposition, dire qu'il faut faire des mesures d'économie et puis dès que vous en faites une, dire que c'est le scandale des scandales ! Ou alors, il faudra nous expliquer comment on fait !

Le deuxième point, c'est qu'il n'a échappé à personne qu'à partir du 1^{er} janvier prochain se crée la Métropole de Lyon et que la Métropole de Lyon, en reprenant les compétences du Conseil général, va avoir justement dans ses compétences, tout ce qui concerne l'Enfance en difficulté.

Cela signifie que pour l'Internat Favre, nous sommes en train de travailler avec les services de la Métropole pour relocaliser sur le site de l'Internat Favre un certain nombre de services qui seront en relation directe avec les compétences concernant l'Enfance en difficulté qu'aura à gérer la Métropole.

Alors voilà, des mouvements comme cela, vous en aurez plein dans les prochaines années, où l'on va essayer effectivement de remixer les compétences, de faire en sorte que l'on établisse une nouvelle feuille de route, à la fois pour la Ville de Lyon, pour la Métropole, parce que c'est cela même l'essence de la création de la Métropole.

On ne peut pas se plaindre qu'on empile les structures et puis dès qu'on veut désempiler une structure, de crier « Oh là, là, terrible ! C'est la fin du monde ! » Ben non, on va essayer de restructurer, de manière à ce que l'action publique soit plus au service de nos concitoyens et qu'elle leur coûte moins cher en même temps : c'est cela le sens même de la création de la Métropole.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/714 - Communication des rapports d'exécution des délégations de service public - Année 2013 (Direction de la Commande Publique)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit d'un rapport ayant trait à la communication des rapports d'exécution des délégations de service public pour l'année 2013. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission des Finances.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, en fait nous souhaitons parler du rapport d'activités de la concession de distribution publique d'électricité. Le rapport 2013 qui nous est présenté aujourd'hui ne donne toujours pas les éléments suffisants pour bien connaître l'état du réseau public d'électricité et surtout la façon dont il est entretenu.

La plupart des informations sur les charges et sur les produits sont données sur un périmètre plus étendu que celui de la concession, c'est-à-dire celui de la Ville de Lyon et l'on a des informations au niveau du département, de la région qui sont proratisées au niveau de la Ville de Lyon et certains ouvrages ne font pas l'objet d'un suivi individualisé et ne sont donc pas localisés sur la Ville de Lyon. Cela empêche donc d'avoir une vision claire de l'état du réseau au niveau de notre ville.

En tant que propriétaires des réseaux de distribution d'électricité, les collectivités locales ont un droit à une information précise qui est une condition nécessaire pour exercer leur contrôle et leur participation à la définition des priorités en matière d'investissement.

Sur ce rapport d'activité, quelle est l'analyse faite par la Ville de Lyon ? Quelles sont les demandes faites de compléments d'information, de priorités d'investissement par rapport au concessionnaire ? Je vous rappelle que la Cour des Comptes, dans son rapport de février 2013, avait noté qu'à Lyon il y avait absence de réel contrôle de l'autorité concédante sur le concessionnaire. Qu'a-t-il été fait pour améliorer cette situation ?

Un autre sujet d'inquiétude pour nous est l'état du réseau. On voit dans le rapport que 10 M€ ont été investis en 2013 (même montant qu'en 2012) pour l'amélioration du patrimoine. Le patrimoine étant d'environ 400 M€, cela veut dire qu'en 40 ans, il peut être renouvelé avec cette somme justement de 10 M€ d'investissements. Sauf que, on voit aussi dans ce rapport, que plus de 30 % des ouvrages du réseau ont plus de 40 ans : ce qui est quand même énorme. Notre Ville a donc une partie de son réseau, vraiment pas négligeable, qui est très ancien et des investissements qui ne sont pas du tout à la hauteur pour le renouveler.

Je vous invite d'ailleurs à lire à ce sujet un article de « Que choisir ? » de juin 2014. Le titre de cet article est « Le réseau se dégrade, EDF s'enrichit ! »

Tout cela pose fortement la question des conditions de transmission de cette compétence à la Métropole, puisqu'elle va être transférée à compter du 1^{er} janvier. Allons-nous transmettre une concession pour laquelle des informations manquent ? Allons-nous transmettre un réseau, dont une partie des ouvrages est très ancienne ? Nous souhaitons qu'un travail soit entrepris avec le concessionnaire pour une véritable mise à plat des informations et un véritable diagnostic de la situation, en particulier sur les provisions constituées pour le renouvellement et aussi sur les provisions qui ont été reprises, suite à la décision d'allonger la durée des équipements et de décider en conséquence du programme d'investissements à réaliser d'ici le terme de la concession en 2018. Et cela, bien évidemment, avant le transfert à la Métropole. Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Quelques mots, non pas pour répondre sur l'ensemble des questionnements de Mme Chevallier, je pense que nous avons eu dans le mandat précédent, l'ensemble de ces questions posées : nous y avons répondu et nous y répondons aujourd'hui en vous disant qu'effectivement la Ville de Lyon a demandé, lors de différents CRAC et le dernier celui de 2012, une plus grande lisibilité des données financières et patrimoniales.

Ce Compte Rendu Annuel d'Activités qui est appelé le CRAC, s'est enrichi cette année de données certes incomplètes, mais un peu plus complètes à la maille de la concession. Cela nous a permis avec ERDF, de poursuivre et de consolider le dialogue dans le respect des dispositions prévues au cahier des charges.

Le programme prévisionnel de travaux qui a été engagé en 2013 : je ne sais pas où vous avez été trouver le chiffre de 10 M€, mais les résultats obtenus correspondent aux engagements que nous avons pris en janvier 2013.

Près de 22 M€ ont été investis en 2013 par ERDF sur la Ville de Lyon, en progression de 1,5 M€ sur 2012.

Concernant le passage de la concession à la Métropole, c'est la loi du 27 janvier qui l'a voté : la Métropole de Lyon exercera de plein droit, en lieu et place des communes situées sur son territoire, les compétences en matière de concession de la distribution publique d'électricité et de gaz, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froids urbains.

Ce transfert n'est conditionné à aucun acte du Conseil municipal de la Ville de Lyon, le contrat de concession de gaz ERDF signé en 1993 avec son avenant sera de fait transféré à la Métropole le 1^{er} janvier 2015.

Il n'y a donc pas de fin anticipée du contrat.

La Métropole devient autorité concédante sur la base d'un même contrat. Il n'y a donc pas de « ticket de sortie » de concession à l'occasion de son transfert.

Par ailleurs, ce transfert de compétences s'accompagne d'un transfert à titre gratuit des biens utilisés pour l'exercice des compétences transférées.

Le transfert de compétences n'entraîne pas de modification des conditions d'exécution du contrat, ni de perception de quelque indemnité de reprise.

Je dois dire qu'au cours de ces années, ces sept-huit ans, j'ai pu apprécier les échanges qui ont été francs et que nous avons voulu transparents et constructifs, autour d'objectifs partagés de service public avec ERDF.

Nous passons cette concession à la Métropole et nous allons essayer de continuer en tant que Ville de Lyon sur les questions de proximité, de travailler avec la Métropole sur un certain nombre d'autres sujets. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/780 - Débat d'orientation budgétaire (Direction des Finances)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous passons au **débat d'orientation budgétaire**. Je rappelle pour ceux qui étaient présents le mandat précédent et j'indique pour ceux qui n'y étaient pas, qu'il s'agit d'une formalité obligatoire de la loi du 6 février 1992, qui impose aux communes de plus de 3 500 habitants, de présenter un débat d'orientation budgétaire deux mois avant le vote du budget.

Le vote du budget interviendra en janvier, ce qui explique que nous présentions aujourd'hui ce débat d'orientation budgétaire.

Cette formalité nous permet de présenter le contexte dans lequel la Ville élabore son budget, ainsi que les contraintes qui ont pesé sur ce processus.

Voilà le plan de ce que je vais développer.

Tout d'abord :

- les éléments de contexte,
- la situation financière de la ville
- et les orientations budgétaires de la ville.

I- Les éléments de conjoncture économique :

Vous êtes tous informés, mais je rappelle quand même que la croissance mondiale est très décevante en cette année 2014. Le FMI la qualifie à la fois de faible et d'inégale, dans la mesure où elle ne devrait pas globalement excéder les 3 %, et où des disparités fortes existent selon les zones.

Elle est surtout fragile, puisque des événements géopolitiques tels que la crise en Ukraine ou au Moyen Orient pèsent sur cette situation.

L'Europe n'échappe pas naturellement à ce constat. Elle souffre, depuis plusieurs mois maintenant, d'une situation de très faible inflation, qui hypothèque le retour de la croissance et justifie, de plus, la mise en place par la BCE, dans le cadre de sa politique monétaire, de mesures non conventionnelles.

II- Le projet de loi 2015 et ses conséquences :

Dans le contexte difficile que j'ai décrit, le projet de loi de finances 2015 contribue à la restauration de la situation financière de l'Etat. Le Gouvernement se base, pour ce faire, sur le plan d'économie de 50 milliards d'euros, présenté en avril dernier dans le cadre du programme de stabilité 2014-2017.

La déclinaison du plan pour 2015, à savoir la réalisation d'économies à hauteur de 21 milliards sera répartie ainsi :

- l'Etat et ses agences pour 7,7 milliards,
- la protection sociale pour 6,4 milliards,
- l'assurance maladie pour 3,2 milliards,
- et enfin, et c'est ce qui nous concerne le plus, les collectivités locales pour 3,7 milliards.

III- Rappelons que ce sont les mesures du Projet de Loi de Finances relatives aux concours financiers de l'Etat qui, bien entendu, nous inquiètent.

Je rappelle aussi qu'en 2011, il avait été annoncé par le Gouvernement en place à l'époque, un gel en valeur de ses concours financiers aux collectivités territoriales.

Nous nous étions déjà plaints à l'époque de cette mesure qui équivalait, en fait, compte tenu de l'inflation à une baisse de nos dotations. Aujourd'hui, nous sommes passés à un régime beaucoup plus dur puisque l'Etat a annoncé, en 2014 dans un premier temps, une minoration de 1,5 milliard de l'enveloppe de ses concours aux collectivités.

En 2015, la baisse des concours financiers de l'Etat est même portée de 1,5 à 3,7 milliards.

Cette diminution s'impacte de la façon suivante :

- 2 071 millions d'économies pour les communes et les intercommunalités, ce qui nous concerne,
- 1 148 millions d'économies pour les départements,
- et enfin 450 millions d'économies pour les régions.

IV- N'oublions pas, en outre, que les mesures du **Projet de Loi de Finances** concernent également **les péréquations**.

Le Projet de Loi de Finances 2015 devrait acter d'un renforcement de la péréquation verticale, autrement dit, la péréquation de l'Etat vers les collectivités locales.

Le Gouvernement réitère, en effet, cette année encore, sa volonté d'améliorer l'efficacité de cette péréquation, avec une progression des dotations qui sont afférentes de 327 millions d'euros en 2015, dont 307 millions d'euros destinés aux communes les plus défavorisées, contre seulement 119 millions en 2014.

Cette majoration de 327 millions d'euros mentionnée ci-dessus sera financée pour moitié par des composantes de la DGF et pour l'autre moitié par les allocations compensatrices de fiscalité, c'est-à-dire en totalité par les collectivités locales elles-mêmes, et donc, pour ce qui nous concerne, par la ville.

L'Etat renforce également la péréquation horizontale ou péréquation entre collectivités avec le Fonds National de Péréquation des Recettes Fiscales Intercommunales et Communales, ou FPIC, qui poursuit sa montée en puissance jusqu'en 2016.

Le FPIC progressera en 2015 selon la norme d'évolution fixée antérieurement, à savoir 210 millions d'euros pour s'établir, en définitive, à 780 millions d'euros.

V- Enfin, pour en finir avec ce panorama, pour le moins contraint, j'aborde **les deux seuls points** qui sont plutôt **favorables** :

- Tout d'abord, le premier point favorable a trait à la reconduction du fonds d'amorçage relatif à la mise en place des rythmes scolaires, conditionnée par l'adoption d'un Plan Educatif De Territoire.

Le 27 novembre, le Premier Ministre a en effet annoncé la transformation du fonds d'amorçage en fonds de soutien, confirmant ainsi la pérennisation de cette recette pour les collectivités, ce qui nous a naturellement rassurés.

- Ensuite le deuxième point positif a trait à l'augmentation du taux de remboursement du taux de FCTVA sur les dépenses d'équipement réalisées annuellement par la ville.

Cette hausse est liée à la prise en compte de la diminution de la contribution française au budget de la communauté européenne.

Le taux de remboursement du FCTVA est passé ainsi de 15,76 % à 16,40 %, ce qui représente pour la ville une recette d'investissement supplémentaire de 650 K euros en moyenne chaque année.

La projection du résultat 2014 de la Ville :

I- Tout d'abord, la situation financière de notre collectivité, avec **l'évolution de l'épargne brute**.

En 2014, les dépenses de fonctionnement de la ville devraient enregistrer une progression comprise entre 3 et 3,5 % par rapport à 2013, alors que dans le même temps les recettes de fonctionnement devraient stagner.

Il en résultera une poursuite du repli de nos ratios financiers.

L'épargne brute devrait ainsi s'établir au 31 décembre 2014, aux environs de 65 millions d'euros.

Elle serait ainsi en recul de 20 à 25 millions d'euros par rapport à 2013, mais cependant supérieure de 20 millions d'euros à celle constatée en fin de mandat précédent où je vous le rappelle, l'épargne brute était seulement de 45 millions d'euros en 2008.

II- Les dépenses d'équipement.

Après avoir enregistré un pic à 153 millions d'euros au Compte Administratif 2013, ces dépenses d'équipement ne devraient que légèrement refluer en 2014 pour atteindre un niveau assez exceptionnel pour une dernière année de mandat de 150 millions d'euros.

La Ville de Lyon reste dans une réalisation très dynamique du plan d'équipements de la ville.

En effet, la ville aura consacré sur la durée du mandat, 695 millions d'euros à la mise en œuvre de son plan d'équipement sur l'ensemble, soit une réalisation moyenne de 116 millions d'euros par an, preuve du volontarisme dont nous avons fait preuve tout au cours du mandat.

III- Enfin, combiné à **une diminution de l'épargne brute**, le dynamisme des dépenses d'équipement conduit naturellement à accentuer le recours à l'emprunt sur cette fin de mandat.

Comme vous pouvez le constater, nous anticipons ainsi sur cette fin d'exercice 2014, un endettement de la ville autour de 440 millions d'euros. Il était pour mémoire de 391 millions d'euros fin 2013.

IV- Comme chaque année, nous allons à présent, regarder les grandes lignes du résultat pour 2014.

Ces grandes lignes confirment la poursuite du repli des grands ratios financiers de la ville, et en particulier la progression de l'endettement, comme je viens d'en parler, et son corollaire, le rallongement de la capacité de désendettement qui devrait passer de 4,5 années à 6,5 années.

Donc, si la tendance est logiquement orientée à la baisse, j'attire votre attention sur le fait que la situation de la ville reste, à cette échéance, très satisfaisante :

- Une épargne brute de 65 millions d'euros est certainement enviable par beaucoup d'autres villes qui peuvent être comparées à Lyon dans le contexte actuel,

- Quant à la capacité de désendettement, elle se maintient largement en deçà du seuil de 8 ans que la Ville s'était fixée, elle est aussi en deçà de ce qu'elle était en 2001. Je vous rappelle qu'à l'époque, la capacité de désendettement était de 7,8 années et en 2008, de 9,4 années.

Les orientations budgétaires de la Ville.

Compte tenu de ce qui précède, regardons quelles sont, à présent, les orientations budgétaires de la Ville.

Vous le savez, le contexte dans lequel évoluent les collectivités territoriales est en train de se modifier largement, et celles-ci vont devoir dans les prochaines années, faire preuve de leur capacité d'adaptation.

Un rapport sénatorial présenté à la mi-novembre, a même alerté sur les conséquences des réductions imposées aux recettes des collectivités et indiqué qu'un grand nombre d'entre elles pourraient se retrouver en situation d'impasse budgétaire d'ici à 2018.

Je précise, qu'en ce qui nous concerne, nous n'en sommes pas là, compte tenu de la bonne situation financière de la Ville qui résulte, bien entendu, d'une gestion attentive pendant toute la durée des mandats précédents.

Apparemment nous avons un petit problème technique, mais j'aurais bien voulu vous montrer les tableaux suivants qui sont très explicites, certains d'entre eux sont un peu alarmants mais je pense qu'il est bon que vous les voyez.

Quelqu'un a suggéré d'éteindre les lumières, c'est une proposition fort sympathique...

(Rires.)

M. LE MAIRE : Mais à ce moment-là quelqu'un aurait demandé une suspension de séance !

M. BRUMM Richard, Adjoint : Voici donc les tableaux que je tenais à vous présenter car ils sont très parlants.

En ce qui concerne **la dotation globale de fonctionnement** de la Ville de Lyon, vous pouvez constater qu'en 2013, elle était de 103 millions d'euros. En 2014 elle a baissé de 4,6 millions d'euros et vous pouvez constater que la Ville devrait subir une baisse annuelle estimée à hauteur de 13 millions d'euros en 2015, en 2016 et en 2017.

La DGF de la Ville passerait ainsi de près de 100 M€ en 2014 à moins de 60 M€ en 2017. C'est considérable et vous verrez pourquoi.

Parallèlement à cette baisse des dotations, ce tableau illustre la contribution de la Ville au FPIC, le fameux fond de compensation.

Vous pouvez constater qu'en 2012, c'est une première mais il était encore raisonnable, puisqu'il était de 0,7 M€ et qu'il est passé en 2013 à 1,7 M€, en 2014 à près de 3 M€, en 2015 il passera à 4 M€, en 2016 à 6 M€ pour s'établir ensuite, à peu près à ce montant de 6 M€.

Vous pouvez constater également, les effets combinés de la réfaction de notre DGF et de la montée en puissance du FPIC qui font peser ainsi sur le notre budget de fonctionnement, une contrainte supplémentaire de l'ordre de 46 M€ à l'horizon 2017.

Il était nécessaire, compte tenu de toutes ces contraintes que je viens de développer, de mettre en place **une stratégie financière** efficace pour le mandat 2015-2016, notamment pour amortir le choc sans précédent des mesures que je vais préciser.

La Ville ne renonce pas, en effet, nullement à la préservation de ses équilibres, et pour atteindre cet objectif, elle orchestrera désormais sa stratégie financière autour des trois leviers majeurs suivants (aucun n'est agréable je le précise) :

- un profond redimensionnement de son budget de fonctionnement,
- un recours modéré au levier fiscal,
- et la préservation d'un endettement maîtrisé.

Et nous nous fixons une capacité de désendettement maximum de 10 ans à échéance de 2020.

Je précise que si une capacité de désendettement comprise entre 6 et 10 ans est soutenable pour les finances des collectivités, aller au-delà de ce plafond place les collectivités qui font ce choix dans une situation délicate où la part d'autofinancement consacrée aux nouveaux investissements se marginalise.

Je souligne que trois grandes villes comparables, comme Marseille, Nice ou Lille, sont d'ores et déjà au delà de ces 10 années de capacité de désendettement. C'est pour elles, en tout cas, assez inquiétant.

Stratégie financière.

Le **premier levier** que nous actionnons, résultera d'une démarche collective menée depuis plusieurs mois, visant à retrouver des « marges de manœuvre » grâce à un redimensionnement en profondeur du budget de fonctionnement de la ville.

Cette démarche se décline sur trois axes :

- la poursuite de la rationalisation du fonctionnement de l'administration,
- la priorisation des activités et prestations portées ou soutenues par la ville,
- une réflexion sur le juste prix à payer pour le service rendu aux usagers.

Je souhaiterais que vous preniez une connaissance attentive de ce tableau et je précise que les chiffres qui y figurent sont exacts, c'est-à-dire que si certains d'entre vous en douterait, notamment dans l'Opposition, et je ne plaisante pas, ces chiffres sont assez dramatiques ! Si vous avez besoin, en dehors de cette séance, d'avoir des précisions et de les vérifier, le service des finances se tient à votre disposition pour vous apporter toutes les justifications nécessaires.

Ce tableau fait apparaître que nous devons, pour l'année 2015, faire des économies, une baisse du train de vie -même si ce dernier n'était pas critiquable- de 7 M€ ! Plus exactement, nous nous étions fixés une marge entre 5 et 10 millions et nous allons faire 7,2 M€ d'économie qui se décomposent pour 3,6 M€ d'augmentation des tarifs, soit une recette supplémentaire, et pour 3,6 M€ d'une économie véritable.

Pour l'année prochaine, pour 2016 et nous sommes obligés de nous projeter aujourd'hui sur 2016, l'économie que nous allons devoir faire sera de l'ordre de 17 M€. C'est-à-dire en clair, si on considère que cette année l'économie n'est que de 3,5 M€, cela veut dire qu'il conviendra de trouver environ 13 M€ supplémentaires d'économie. C'est considérable et c'est la raison pour laquelle j'en dirai un mot tout à l'heure, que les «chicaneries» sur les suppressions et sur les modifications que nous allons faire ne me paraissent pas d'actualité.

En 2017, nous arriverons à 30 M€ d'économie nécessaires et ensuite, il y a un glissement pour arriver à 40 M€. Nous avons donc changé d'ère, et je dirai simplement et je vais employer volontairement un mot « vulgaire », je m'en « fous » de la couleur du Gouvernement !

Je suis, j'allais dire « Ministre » !

(Certains élus : pas encore !)

M. BRUMM Richard : Je suis Adjoint aux Finances dans une ville que nous voulons bien gérer et nous sommes légalistes, c'est-à-dire quand un Gouvernement quel qu'il soit, qui est l'émanation d'élection, prend des décisions, nous les acceptons parfois avec regret, avec difficultés mais nous les acceptons.

Si chaque fois que nous proposons une mesure restrictive -c'est vrai que nous n'allons pas proposer des choses extraordinaires- s'engage un débat comme celui qui s'est engagé tout à l'heure, je dis simplement que nous ne sommes pas au bout de nos peines.

Les économies, il va falloir les faire.

Lorsqu'une famille, modeste ou non, a une baisse de ses revenus, de son train de vie, elle est obligée de faire des sacrifices.

C'est ce que nous allons faire, avec la différence que ces sacrifices ne sont pas modestes mais considérables, et notre équipe municipale attend une opposition constructive.

Récemment, nous avons échangé avec M. Broliquier sur ce sujet. Je ne pense pas qu'il me donnera raison tout le long du mandat, mais en tout cas, il a bien compris la réalité de la situation financière. J'aimerais que vous soyez tous dans ce cas là.

Je parlais du premier levier.

M. LE MAIRE : Vous êtes en forme Monsieur Brumm ! Vous êtes dans la période de Noël, l'apaisement, la sérénité.

M. BRUMM Richard : J'ai toujours l'espoir !

Le deuxième levier actionné, sera l'augmentation, dès 2015, des taux de fiscalité directe locale, à hauteur de 5 %, soit une hausse plus faible qu'en 2009;

Je vous rappelle qu'en 2009, nous avons décidé d'une hausse de 6 %. Comme dans le mandat précédent, il s'agit d'une hausse unique, sans possibilité d'augmentation dans les années qui viennent.

Il est proposé, tout comme en 2009, de procéder à une variation différenciée des taux, c'est-à-dire que le taux général est de 5 %, mais sur le plan pratique nous avons décidé de 6,17 % sur le taux de taxes foncières sur les propriétés bâties, qui sera porté ainsi à 18,23 % et enfin 4 % sur le taux de taxe d'habitation et de taxe sur le foncier non bâti, qui seront portés respectivement à 22,15 % et 19,97 %.

Cette différenciation avait pour but de préserver les contribuables qui sont généralement les plus modestes assujettis à la seule taxe d'habitation.

Comme vous pouvez le constater, cette augmentation des impôts, alors que, je le précise, nous ne connaissons pas encore le taux d'imposition qui sera décidé par les autres villes comparables, nous permet quand même de rester en 4^e position par rapport aux autres villes françaises.

Il en va d'ailleurs de même pour la taxe foncière qui occupe, nonobstant cette augmentation d'impôts et en l'absence de connaissance des impositions éventuelles des autres villes, tout de même la 2^e place.

J'ai donc abordé les deux premiers leviers, voici donc **le troisième levier** qui est la maîtrise de notre endettement.

Cette maîtrise de notre endettement, endettement nécessaire je l'ai dit et qui sera un peu plus important, consiste :

- d'une part, à limiter l'inéluctable progression de l'encours de dette de la ville dans les années à venir en préservant autant que faire se peut, la capacité d'autofinancement ;

- et d'autre part, à poursuivre la gestion active et innovante de la dette afin d'optimiser les frais financiers supportés par la ville.

La ville a, dans cette optique, structuré sa démarche de recours au financement obligataire en mettant en œuvre un programme EMTN (Euro Medium Term Notes) qui lui permet de gagner en réactivité et de bénéficier de conditions de marché optimisées par rapport à des émissions obligataires ponctuelles.

M. LE MAIRE : Vous parlez de mieux en mieux anglais !

M. BRUMM Richard : Je dois dire que chaque fois que je prononçais ces mots, cela faisait sourire, je prends des cours et je m'applique pour dire ces 4 mots uniques.

Cadrage budgétaire primitif.

Je vais maintenant, si vous le voulez bien pour en terminer, vous présenter le cadrage du budget primitif 2015, qui résulte des éléments que nous venons d'aborder.

Avant toutes choses, il est nécessaire de préciser que deux changements de périmètres interviendront l'an prochain, à savoir :

1- La mise en œuvre en année pleine de la réforme des rythmes scolaires, qui constituent un nouveau champ d'activité pour la ville. En charge nette, le coût de cette nouvelle mission de la Ville est estimé à ce jour pour 2015 à 2 M€.

2- La création du budget annexe de l'ONL, qui isole conformément aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, l'activité de l'Auditorium dont les dépenses en charge nette sont annuellement évaluées pour la ville à 9 M€.

Pour ce qui concerne **les dépenses de gestion courante**, elles ont été plafonnées, au budget primitif 2015, aux montants inscrits à l'occasion du budget primitif 2014, à l'exception toutefois de quelques postes, limitativement énumérés, dont l'évolution est liée à des facteurs exogènes ou à des extensions de périmètres.

Le solde net autorisé pour les créations de poste a été limité à 45 en 2015, il sera finalement de 42.

Les subventions de fonctionnement ont été gelées, sauf dans l'hypothèse d'évolutions de périmètres qui justifieraient une progression.

Enfin, la déclinaison pour 2015 de la démarche lancée en vue de retrouver des marges de manœuvre avait été calibrée à hauteur de 5 et 10 M€.

Elle atteindra finalement 7,2 M€, répartis également entre des baisses de dépenses et des recettes complémentaires hors hausse des taux de fiscalité.

Du côté de l'investissement, les crédits ouverts seront en priorité consacrés au règlement des opérations d'équipement issues de la PPI précédente et dont les travaux sont en cours d'achèvement.

En conclusion car c'est la conclusion, je rassure ceux qui commençaient «à fatiguer», la Ville entre dans une ère nouvelle. C'est-à-dire qu'il ne s'agit plus, comme ça a pu être le cas dans le passé, de donner «quelques coups de rabots». La situation financière a considérablement évolué dans un sens négatif.

Nous bénéficions fort heureusement d'une situation financière saine comme je l'ai dit tout à l'heure, qui résulte de la prudence dont nous avons su faire preuve ; mais nous n'entendons pas, bien entendu, renoncer aux investissements (les investissements auxquels nous allons procéder sont importants). Nous n'entendons pas renoncer aux missions de service public qui sont les nôtres. Simplement et j'insiste sur ce point, il faudra tenir compte de façon très sérieuse et permanente des contraintes financières considérables, sans rapport avec celles des mandats précédents, qui pèsent sur notre ville.

Encore une fois, je compte sur votre compréhension et le cas échéant, sur votre approbation des mesures qui pourront être prises.

Je vous remercie.

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Maire, Mister Brumm, chers Collègues, à l'approche des fêtes de Noël et comme de toutes façons, la loi vous y oblige, vous nous présentez les grandes orientations budgétaires qui ont conduit à l'élaboration de votre budget 2015 que nous aurons à connaître en début d'année prochaine.

Concernant l'année 2015 et les années à venir, les prévisions macro-économiques de notre pays empêtré au sein de l'Union Européenne et de la zone Euro sont malheureusement désastreuses : la croissance est nulle, complètement absente, le chômage est à son plus bas niveau historique et la dette déjà creusée par le gouvernement précédent a aujourd'hui dépassé les 2 000 milliards d'euros et s'approche inexorablement des 100 % du PIB national.

Alors, n'est-ce pas le moment de poser la question de la responsabilité de cette situation ?

Depuis 1973, aucun gouvernement, qu'il soit centriste ou socialiste ou UMP, aucun gouvernement n'a voulu présenter un budget en équilibre. Tous les gouvernements que vous avez dirigés tous, ou soutenus, ont précipité année après année la France dans la faillite budgétaire et financière et l'état de déprime collective que l'on connaît aujourd'hui. Vous portez tous une lourde responsabilité devant l'histoire et devant tous ces jeunes français trahis par deux générations de renoncement. Cette irresponsabilité, cette lâcheté budgétaire ont aujourd'hui laissé place à l'incantation.

Un Président de la République rejeté par 85 % des Français qui espère un rebond qui ne viendra jamais, qui attend le retour de la croissance imaginaire et de l'emploi depuis deux ans et demi, est comme la sœur Anne du conte de Charles Perraud. Malheureusement, lui non plus, ne voit rien venir, il ne voit que le chômage qui croît et le déficit qui s'accroît...

Alors, l'Etat socialiste doit se rendre à l'évidence et doit annoncer aujourd'hui, un plan de baisse des dépenses. Ce n'est que l'annonce d'un plan de 50 milliards d'économie, 21 milliards pour 2015, on n'en sait pas grand-chose, si ce n'est que les collectivités territoriales vont devoir se serrer la ceinture. On annonce 3,7 milliards d'euros de baisse généralisée des dotations.

Voici, mes chers Collègues, le contexte national peu reluisant, pardon « fragile, faible et inégal », selon l'analyse de la situation que vous reprenez et qui sous tend votre approche budgétaire 2015.

L'Etat va baisser drastiquement la dotation de fonctionnement de notre Ville pour un montant de près de 13 millions d'euros en 2015. D'ici 2017, en trois exercices budgétaires, la baisse se montera à environ 40 millions d'euros, vous l'avez rappelé Monsieur Brumm.

Comme à chaque fois, vous aurez beau jeu, Monsieur le Maire, de dénoncer cette baisse des dotations, le manque de solidarité du gouvernement PS mais, jusqu'à preuve du contraire, c'est vous qui avez porté au pouvoir ce gouvernement maintenant délégitimé, c'est vous qui le soutenez (parfois certes comme la corde soutient le pendu), son échec était tellement prévisible.

En 2015, un nombre significatif de postes de dépenses vont augmenter, c'est le cas de l'énergie, de l'électricité, du carburant, de l'assainissement, de la restauration scolaire, des assurances. On constate également l'augmentation de la masse salariale de 4,8 % en 2014, due en grande partie à cette réforme des rythmes scolaires foireuse, coûteuse dont personne ne voulait et qui va coûter directement à notre collectivité plus de 5 millions par an et au total, obèrera gravement le pouvoir d'achat des Lyonnais si l'on prend en compte les recettes compensatrices amenées par la CAF et la facture demandée aux parents. D'ici 5 ans, vous prévoyez l'embauche de 150 équivalents temps plein, dont 42 pour cette année 2015.

Le FPIC, le fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales, augmente (+ 1,3 million d'euros en 2014) et augmentera encore dans les années à venir, pour s'établir à environ 6 millions d'euros.

Face à cette situation de plus en plus contrainte, vous vous décidez enfin à lancer un plan d'économies. Un PMM (Plan de Marge de Manœuvre) que vous sortez de votre chapeau, acculé par la perspective d'un autofinancement qui va fortement se dégrader et qui obèrera, à n'en pas douter, nos programmes d'investissement futurs, tout est lié.

Reprenant une à une les mesures de bon sens que je proposais à une conférence de presse à l'automne 2013, consacrée aux finances de la Ville, vous modifiez enfin votre approche de gestion, vous promettez de rationaliser les dépenses de fonctionnement de l'administration, vous allez notamment rechercher des gains de productivité entre les services, les faire travailler en mode projets, prioriser les prestations et les activités... C'est bien mais que va-t-il en sortir vraiment ?

Vous êtes, cette année, à la recherche de 7 millions d'euros d'économie. De véritables coupes claires s'imposent aujourd'hui à vous. En Commission, M. Brumm nous a parlé de coupes sombres à faire sur les dépenses, ce qui n'est pas du tout à la hauteur de l'enjeu.

Bien sûr, certains diront par idéologie, je dirai moi, plus calmement, par esprit de solidarité gouvernementale, que vous avez décidé d'augmenter les impôts locaux en moyenne de 5 %. C'est une moyenne puisque par exemple, la taxe d'habitation sur le foncier bâti va bondir, elle, cette année de 6,17 %. Je vous reconnais là le mérite de la franchise, Monsieur le Maire, puisque vous aviez prévenu nos concitoyens avant les élections. Mais en ce début de mandat, vous faites comme le carnifex de la Rome antique, vous appliquez la sentence, la sentence aux Lyonnais par ailleurs hyper taxés. Vous appliquez la sentence par lents et réguliers mouvements de strangulation parfois imperceptibles mais qui aboutissent, au final, à la mort et en l'occurrence, à l'asphyxie de nos contribuables.

Parlons de l'endettement, celui-ci est relativement élevé, 440 millions d'euros et va mécaniquement recommencer à augmenter. Ainsi, la capacité d'endettement de notre ville qui fut encore, il y a deux ans, de 3 ans et 7 mois, sera en 2014, de 6 ans et demi et filera jusqu'à la fin de la mandature, au-delà des dix ans.

Hyper fiscalité sur les ménages, dégradation de la solvabilité et augmentation des dépenses de fonctionnement, voilà les trois piliers d'un budget 2015 qui s'annonce comme le plus sombre de l'histoire de notre ville. Le premier d'une longue série noire, je le crains...

J'en termine. Lors de notre session budgétaire du 19 janvier, je présenterai mes propositions pour une meilleure gestion de la ville, une gestion beaucoup plus conforme à l'intérêt général. J'annoncerai des coupes claires dans les dépenses pour trancher véritablement avec les simples coupes sombres de M. Brumm, annonciatrices d'une longue série noire.

Je vous remercie et m'excuse de mon dépassement de temps de parole.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Vous avez intégré le Groupe dans votre position.

Avant de parler du budget, un mot sur la tenue de nos débats, Monsieur le Maire, après l'incident de tout à l'heure. En tant que Maire, vous avez la police de cette assemblée et en tant que Président de Groupe, je

vous demande de l'assumer, de faire respecter tous les élus, quels que soient leurs bancs de ce Conseil municipal et de condamner les mises en cause personnelles.

M. LE MAIRE : Vous avez vu avec quelle modération nous présidons cette assemblée.

M. BROLIQUIER Denis : A l'UDI, nous avons le sens du dialogue, du débat, de la démocratie et nous souhaitons que ça soit des valeurs partagées par tous. Cela n'a pas été le cas tout à l'heure et nous le regrettons.

A propos de finances, je préfère exprimer personnellement l'avis du Groupe UDI, plutôt qu'on me fasse parler. Richard Brumm nous l'a expliqué tout à l'heure, nous savions effectivement que ce mandat s'effectuerait dans un contexte financier particulièrement difficile, marqué par une forte contraction des recettes de fonctionnement due à la baisse des dotations de l'Etat. Nous subissons en plus, de plein fouet, l'incohérence de la politique gouvernementale qui transfère de nouvelles dépenses comme la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la hausse des charges salariales et la montée en puissance des dispositifs de péréquation.

La Ville de Lyon aborde ce nouveau cycle financier avec des ratios qui se dégradent : un recul de l'épargne brute, une hausse de la masse salariale, un tassement important des bases fiscales et des droits de mutation.

Alors, face à cette situation, comment comptez-vous faire face à ce choc dans l'immédiat, pour le budget 2015, mais aussi sur l'ensemble des exercices budgétaires à venir ?

Tout d'abord, vous restez fidèle à votre vieille habitude de début de mandat, vous êtes le « père fouettard » du contribuable lyonnais en choisissant d'augmenter la fiscalité, comme vous l'avez annoncé il y a déjà quelques mois. Vous proposez aujourd'hui une évolution différenciée des taux : + 6,17 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, + 5 % pour la taxe d'habitation et + 4 % sur le foncier non bâti.

Pour le Groupe UDI, cette hausse de fiscalité est déraisonnable. Elle fait porter une bonne partie des efforts nécessaires sur les contribuables. La Ville encaissera sur le mandat plus de 80 millions d'euros de recettes fiscales en plus (entre 16 et 19 millions d'euros par an). C'est largement de quoi amortir la baisse des dotations qui représente une perte de recettes de 44 millions d'euros, « seulement » j'allais dire, sur la durée du mandat.

Aujourd'hui, le taquet fiscal est atteint et même dépassé. Il n'est plus possible de rester sourd aux plaintes de nos concitoyens sur le « ras-le-bol fiscal ».

Regardez la taxe foncière, par exemple, elle a augmenté à Lyon de 21,05 % sur la période 2008-2013. Cela correspond à une croissance deux fois supérieure à celle de l'inflation.

C'est déraisonnable parce que l'impact sur le porte-monnaie des ménages est bien plus fort que ce que vous avez dit. A un moment vous nous avez dit : c'est seulement 5 € par an pour un ménage de deux enfants, propriétaire de son logement.

En fait, pour l'observatoire des finances locales, ce ménage type est propriétaire d'un logement de valeur locative égale à 1,5 fois la valeur moyenne de la commune. En tenant compte et de l'effet de base, et de l'effet taux, il en ressort que ce ménage verra son imposition augmenter en 2015, non pas de 5 € comme vous l'avez déclaré, mais de plus de 60 € au total et c'est beaucoup.

Si côté fiscalité vous ne changez pas vos méthodes avec la hausse des impôts, qu'en est-il du côté fonctionnement ? Allez-vous enfin devenir un « père la vertu » dans la gestion du train de vie de la Ville ? Vous avez annoncé une réduction de 40 % des dépenses de fonctionnement à l'échéance de 2020, très bien, c'est vital. La Ville n'a pas aujourd'hui d'autre choix que de réduire ses dépenses de fonctionnement de manière urgente et pérenne, c'est un choix que nous partageons mais au-delà des paroles, au-delà des déclarations, comment allez-vous faire ? C'est là où nous avons envie d'avoir plus d'explications et d'avoir un plan d'action plus détaillé.

Vos 14 années de mandat précédentes montrent que vous n'avez pas su dégager des marges de manœuvre de façon significative. Sous le précédent mandat, par exemple, vous n'avez pas stoppé Cap Canal qui a coûté 4 millions d'euros à la Ville, et la relative bonne santé financière de la Ville reposait ces dernières années plus sur un ensemble de circonstances favorables : augmentation des impôts, les cessions immobilières, les baisses des taux d'intérêt aussi qui ont considérablement diminué, les frais financiers, le dynamisme des droits de mutation, la revalorisation annuelle forfaitaire des bases bien supérieure à 1 % et à l'inflation, l'absence de transfert de charges supplémentaires de la part de l'Etat, que sur une gestion drastique de votre part.

Aujourd'hui votre document, le document qui porte ce débat, ne nous apporte pas vraiment de réponse concrète sur votre plan marge de manœuvre. Vous employez des grands mots, mais concrètement sur quelles dépenses comptez-vous agir ? Quelle sera la part entre recettes indirectes optimisées et les dépenses diminuées dans ce plan de marge de manœuvre, quel impact sur le niveau et la qualité du service public ? Allez-vous, vous-même Monsieur le Maire, montrer l'exemple en diminuant les effectifs de votre cabinet, comme l'a fait votre homologue parisienne Mme Hidalgo ?

Concernant les recettes, nous sommes opposés à une hausse des impôts comme vous l'avez compris, en revanche nous ne sommes pas opposés à une hausse des tarifs ou de certains tarifs, il faut repenser les grilles tarifaires en se rapprochant du « prix coûtant » des prestations. Le groupe UDI propose une tarification différenciée, il faut faire payer plus cher par exemple les usagers non lyonnais. Il est aberrant que le prix d'accès aux piscines ou aux bibliothèques municipales soit le même pour tous, que l'on paye ses impôts à Lyon ou qu'on ne les paye pas dans notre ville.

Concernant les dépenses de fonctionnement, nous sommes prêts à soutenir les efforts de réduction à condition qu'ils aillent dans le sens de l'intérêt général, à condition qu'ils soient faits en toute transparence, en équité et en concertation avec le personnel administratif et avec les élus, ceux du Conseil municipal comme ceux qui sont gestionnaires d'arrondissement. Mais selon nous, adapter le service public à la baisse des ressources est impossible à résoudre sans changer de modèle en profondeur. Il faut des transformations structurelles et il faut parvenir à une organisation des services plus efficiente pour rendre un service de qualité à moindre coût. Les coups de rabot uniformes sans aucune réflexion sur les contours des missions ne feraient qu'aggraver le malaise et les difficultés chez les agents. Le personnel doit, à notre avis, être partie prenante et ne doit pas uniquement subir les choix, comme on l'a vu tout à l'heure. C'est le cas sur l'internat Favre, d'où l'importance de la refonte de la politique des ressources humaines, on y revient. C'est un de nos «dadas» mais cela nous semble être la pierre angulaire de toute nouvelle politique municipale dans ce mandat.

Avec cette mutation totale du cadre financier dans les années à venir un nouveau temps s'ouvre, très différent de celui du précédent mandat et il implique pour la Ville :

1°) Une remise à plat et un travail très fin sur les crédits alloués, sur le coût des politiques publiques avec des outils d'évaluation adéquats.

2°) La recherche de marges de manœuvre au niveau des dépenses dans des domaines où elles ne s'aventuraient pas suffisamment, comme la gestion du patrimoine communal. Là il y a certainement beaucoup de marges de manœuvre, ou la mutualisation avec le transfert d'équipements à la métropole, et avec un peu de bonne volonté, avec un peu plus de méthode aussi, elles peuvent à terme générer des économies.

3°) La recherche de nouveaux modes de production des services et de gestion plutôt que le tout municipal auquel vous nous avez habitués. Ces changements structurels sont indispensables pour permettre de conserver une bonne capacité de taux de financement. Vous dites vouloir conserver un niveau d'épargne significatif, mais quel taux d'épargne brut vous êtes-vous fixé ? Vous savez qu'avec 1 € de moins au niveau du solde de la section de fonctionnement, cela diminue en moyenne de 10 € la capacité d'investissement.

Le volume des investissements de maintenant, c'est le renouvellement de l'équipement existant, devrait augmenter de façon mécanique avec la hausse du stock d'équipements. Quel arbitrage comptez-vous faire entre ces investissements contraints et vos promesses de campagne ? Je pense notamment à la Maison de la Danse ou aux nombreuses places en crèche que vous avez promis de créer.

Dans ce contexte difficile pour les finances de la ville, nous reprochons à votre rapport son absence de vision prospective sur les missions et les politiques municipales. Ce débat aurait dû jeter les bases d'un nouveau modèle de gestion de la ville qui soit moins fiscalo-dépendant, la ville doit enfin prendre toute sa part dans les efforts à fournir, ce n'est pas qu'un enjeu financier, c'est aussi et surtout un vrai enjeu démocratique.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, fragile est la croissance économique dans le monde dites-vous, nulle est la croissance économique dans notre pays, même si j'entendais ce matin à la radio que la baisse des cours du pétrole vient à notre secours pour l'année qui vient. Les avis divergent selon vous, sur les solutions à mettre en œuvre : réduction des déficits ou relance de la croissance par l'investissement ? Ce n'est pas l'un ou l'autre : la France ne peut pas, et ne pourra pas, s'exonérer d'un travail d'assainissement de ses finances publiques. Plus nous attendons et plus ce sera difficile.

François Hollande, c'est vrai, semble toujours espérer que le salut vienne du reste du monde et nous dispense de remèdes douloureux. Ce n'est pas possible ! En tout cas, ce ne sera pas suffisant.

Aujourd'hui, il n'y a aucune visibilité, les prévisions du Gouvernement sont toujours démenties... Le retour à un déficit public de 3 % s'éloigne à mesure que les mois passent. Entre avril et octobre, il a été repoussé de 2015 à 2017, cet objectif, et même cette date semble encore trop optimiste pour bien des observateurs.

Bref, encore une fois nous ne sommes pas crédibles au niveau international et illisibles au niveau national, et pendant ce temps les chiffres du chômage continuent d'augmenter, le moral des Français de baisser et la confiance des entrepreneurs de s'effriter.

Après les entreprises et les familles, le dernier bouc émissaire du Gouvernement, ce sont les collectivités locales. Non seulement elles ont à supporter le boulet de la réforme des rythmes scolaires dont nous voyons encore aujourd'hui sur plusieurs dossiers, je ne reparlerai pas de l'internat Favre, le poids que cela va peser pour les années à venir, en plus elles doivent se débrouiller avec la baisse des dotations de l'Etat qui tourne au casse-tête.

Les dotations baissent, c'est une nécessité, mais la méthode utilisée, elle, laisse à désirer. La loi de finances 2015, c'est comme si on distillait un poison et ensuite un contrepoison pour atténuer la douleur. Résultat : la réduction réelle des dépenses il n'y en a pas, et il y a beaucoup de mécontents !

Quelques exemples : la dotation globale de fonctionnement baisse mais la dotation de solidarité urbaine reste la même. Le fameux FPIC augmente, mais parallèlement la loi de finances prévoit la création d'une nouvelle dotation de solidarité à l'investissement local. Le taux de remboursement du FCTVA augmente, mais le nombre de personnes exonérées de taxe foncière ou d'habitation augmente également pour compenser des hausses d'impôts sur les ménages et résultat : les recettes fiscales de la ville marquent le pas pour la première fois, nous dites-vous. Je rappelle cependant que ces exonérations sont compensées par des dotations de l'Etat l'année suivante. Si vous, vous y comprenez quelque chose, en tout cas les Français non. C'est vraiment le grand bazar fiscal qui se retourne contre vous, collectivités !

Les résultats pour 2014 sont mieux finalement que ce que vous aviez prévu, mais quand même avec des dépenses générales qui augmentent fortement, qui augmentent beaucoup plus que prévu, notamment à cause de la masse salariale : + 4,8 %. On ne reviendra pas sur les rythmes scolaires qui en sont pour partie la cause, les recettes ont diminué un peu moins que ce que vous aviez prévu, la baisse des dotations n'a pas été si importante que prévu, le niveau d'épargne reste correct, M. Brumm l'a dit, il est même supérieur à ce que vous avez estimé au budget primitif. Bref, ce n'est pas encore la catastrophe annoncée, mais il n'y a pas de baisse des dépenses non plus.

Pour 2015 et au-delà, vous prévoyez 13 millions d'euros de recettes en moins. Je précise quand même que cela ne représente que 20 % des recettes de la ville, ce n'est pas non plus un grand chambardement, 40 millions d'euros sur trois ans, c'est vrai. Vous les traduisez immédiatement dans votre document en point d'impôts, ce qui montre votre état d'esprit.

En réalité, malgré vos beaux discours sur la mise en place d'un plan « marge de manœuvre » sur lequel nous ne pouvons qu'être d'accord sur le principe, vous envisagez, dites-vous, un ajustement de 7 millions d'euros sur les dépenses. Tout de suite je me suis dit : c'est très bien, ils vont enfin réussir à faire des réductions de dépenses. Mais non, ce ne sera pas 7 millions de réduction de dépenses, 50 % d'efforts sur les dépenses effectivement, et 50 % de recettes supplémentaires. Donc, les économies réelles ne seront que de 3,5 millions d'euros, soit une économie d'environ 0,5 % de vos dépenses.

En plus, sur ces 3,5 M€ d'économies, 1 M€ semble fait sur la subvention du CCAS, car il semblerait qu'il n'ait pas dépensé la totalité de sa subvention 2014, suite à une erreur de prévision qui laisse un petit peu rêveur ! Donc pas vraiment de grandes économies !

Vous dites aussi que vous allez mutualiser des services avec la Métropole : là, on l'entend tout d'un coup beaucoup ! Nous vous parlons de mutualisation depuis longtemps et il ne s'est pas encore passé grand-chose, donc nous allons voir aussi ! Même avec le Grand Lyon, Monsieur le Maire, sous tout le mandat précédent, nous avons parlé de mutualisation, mais il ne s'est pas passé grand-chose !

Les hausses d'impôts, ça c'est sûr, elles rapporteront 15 M€ supplémentaires chaque année, c'est vrai que c'est plus facile à calculer !

Le vrai courage, et cela a été dit aussi, serait d'adapter vos dépenses à la baisse des recettes, comme le font les ménages, comme le font les entreprises. Les vraies questions, Monsieur le Sénateur-Maire, vous ne les posez pas :

Le principal poste de dépenses, c'est la masse salariale : 56 % des dépenses de fonctionnement en 2013 :

- au lieu de faire des propositions sur le CDI dans le secteur privé, quelles réformes proposez-vous pour la fonction publique ?

- quelle est la durée réelle du travail des agents à Lyon ? 1 568 heures, soit une semaine par an en dessous de la durée légale de 1 607 heures (si on fait un calcul qui certes reste théorique, mais qui quand même montre les choses : sur les seuls Equivalent Temps Plein, revenir à la durée légale, je ne parle même pas de repasser au-dessus de 35 heures, économiserait environ 7 M€ et 173 postes). Donc bien sûr, cela ne peut pas se faire comme cela, mais quand même, cela montre que si déjà vous étiez dans la durée légale du travail, les choses changeraient !

- comment agir également sur l'absentéisme ? Nous en parlons chaque année. Une diminution de quelques jours par agent aurait un impact également fort.

- pourquoi ne pas avoir laissé le jour de carence ? (600.000 € économisés par la Ville chaque année).

Ces questions et beaucoup d'autres, même les Socialistes se les posent : j'ai lu avec attention le rapport de M. Touret -certes il n'est pas Socialiste, juste Radical de Gauche-, mais vous devriez en faire autant et l'appuyer en tant que Sénateur et mettre en pratique certaines de ses propositions au niveau local.

Alors, économies encore :

L'évaluation des politiques publiques est une priorité : dans les crèches, les centres sociaux, les MJC : une remise à plat des pratiques est indispensable, de même que dans certains établissements culturels.

Le choix des priorités en est une autre : on a commencé à l'évoquer en début de séance. L'inauguration en grande pompe du pont Schuman, le renflouement de la ludothèque de Confluence, un certain nombre de subventions sur la culture, je dirai même une nouvelle Maison de la Danse à 100 M€, ou alors l'Internat Favre.

Il faut faire des choix et à ce sujet, puisque nous en avons parlé aussi tout à l'heure, ce serait intéressant de savoir quelles sont vraiment les compétences exclusives de la Ville de Lyon ? Cela permettrait de commencer, puisque c'est vous qui l'avez dit : l'Internat n'est pas dans les compétences exclusives. Peut-être qu'à partir de là, on pourrait aussi avoir une réflexion là-dessus, sur ce qu'il faut garder et ce qu'il faut vraiment faire ?

Alors, ces questions, je les pose au Maire de Lyon, responsable de sa collectivité, mais aussi au Sénateur qui vote les lois, puisque souvent vous nous dites, ce n'est pas nous, c'est l'Etat !

Nos concitoyens nous demandent d'être responsables et courageux dans cette période de crise. Montrons donc l'exemple !

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, vous avez fait le choix de présenter le rapport d'orientation budgétaire d'une ville au demeurant fort modeste de 500 000 habitants, par rapport aux 7 milliards d'hommes et de femmes peuplant notre terre, en mettant en perspective l'économie mondiale, par rapport à l'économie locale. Nous gardons cette comparaison.

Nous observons immédiatement que nous n'avons pas le même regard et les mêmes priorités.

Le rapport d'orientation budgétaire parle de chiffres, de taux de croissance d'économie, il ne parle pas de la réalité humaine. Le nombre de personnes sous-alimentées est de 805 millions en 2013, soit une personne sur 9. La grande majorité des personnes souffrant de la faim vivent dans les pays en voie de développement. La malnutrition provoque la mort de 3,1 millions d'enfants de moins de 5 ans chaque année, soit près de la moitié des causes de décès. 2 milliards de personnes souffrent de la carence alimentaire. Le rapport sur le développement dans le monde de la banque mondiale en l'an 2000, avait titré : « Combattre la pauvreté ». Je l'ai à votre disposition.

Qu'avons-nous fait ? Qu'avez-vous fait ?

Je ne rappelle pas ces chiffres pour vous culpabiliser : cela fait longtemps que je n'espère plus, Monsieur le Maire, vous culpabiliser, même à la veille des fêtes où d'aucun ne manqueront pas de s'épancher dans de franches lippées !

Simplement, il y a contradiction entre le regard sur le taux de croissance et la réponse aux besoins vitaux de la civilisation. Tel Janus a deux faces : à côté de la sous-alimentation, il y a la malnutrition de

l'Occident, ceux qui sont trop grassement nourris avec des pathologies de l'obésité. Tout le monde sait depuis longtemps que le mode de développement économique à l'occidental, avec une nourriture trop riche en viande, a pour effet de capter une part importante de la production agricole.

Transformer des céréales en viandes fait perdre 90 % de calories. En 1982, le rapport de la Banque mondiale, dans son rapport expliquait déjà clairement ce phénomène. Mais c'est vrai quand vous transformez des céréales en viandes, j'en viens aux relations avec les chiffres, je vous sentais un peu dissipés sur la conclusion... Mais c'est vrai quand vous transformez des céréales en viandes, la viande en plat cuisiné, vous augmentez aussi le produit intérieur brut, ce fameux ratio qui sert au taux de croissance que vous mettez en évidence dans votre rapport.

J'espère que vous avez saisi que plus le taux de croissance augmente, si vous ne regardez pas la nature de la croissance, plus vous pouvez être responsable de l'augmentation du nombre de personnes souffrant de la faim.

On ne peut donc pas partager l'idée qu'il faut analyser le monde uniquement avec des taux de croissance.

Cependant, même si nous acceptons votre règle du jeu, il faudrait nous expliquer pourquoi la France est un très très mauvais élève, puisque dans une croissance mondiale que vous reconnaissez à 3,3 %, vous indiquez que la France est à 0,5 % en 2014.

Tous ces chiffres internationaux, vous les donnez pourquoi ? Pour justifier une augmentation d'impôts ! L'impôt n'est pas en soi une mauvaise chose ! Sous deux conditions : qu'il soit re-distributif dans sa manière d'être prélevé et qu'il soit re-distributif dans la manière dont les collectivités et l'Etat, dépensent l'argent public.

Prendre l'argent des classes intermédiaires pour le distribuer à des gens plus fortunés, n'est pas de la bonne politique ! Or, le problème majeur de la fiscalité française est son inégalité et sa complexité, qui permet aux plus fortunés d'échapper à l'impôt.

En 2011, un rapport parlementaire a montré avec un taux moyen de 8 % d'impôt sur les sociétés, que le poids fiscal des sociétés du CAC 40 était quatre fois inférieur à celui des PME. Depuis 2011, qu'avez-vous fait ? Et nous ne parlons pas de l'injustice des impôts locaux, notamment en raison de l'iniquité historique des bases fiscales applicables aux immeubles de toutes natures.

Le rapport d'orientation budgétaire ne règle pas la contradiction du discours que vous tenez, Monsieur le Maire, toutes les dépenses créent des emplois, des emprunts et de la fiscalité. Toutes les économies budgétaires détruisent des emplois et limitent les emprunts et la fiscalité. C'est une évidence !

Le discours politique ne peut pas se limiter à l'expression du mauvais terme, de la mauvaise phase des projets que l'on ne veut pas faire et l'expression du bon terme, de l'équation des projets que l'on veut soutenir.

Dépenser 66 M€ pour 600 mètres de lignes de tramway, soit 110 M€ du kilomètre sans les rames, cinq fois plus que la moyenne du coût d'un tramway, pour 40 fois moins d'usagers par an, pour une utilisation moins de trente jours par an, au nom de l'emploi, et de l'autre côté, supprimer un internat, au prétexte qu'il coûte 1,5 M€ par an, parce qu'il faudrait faire des économies !

Le recentrage des compétences est là aussi une tarte à la crème ! Quid de l'Ecole des Beaux-Arts ! Et pour les jeunes post-bacs : compétence de la commune ? Quid des clubs professionnels de foot : compétences de la commune ?

Un tel discours n'est qu'un habillage de communications politiques, de choix qui ne sont pas les bons ! L'augmentation d'impôts que vous proposez, va permettre quelles dépenses nouvelles ? Le rapport est muet. 40 M€ de prévisions sur les investissements, pour 100 M€ de moyenne, 600 M€ sur un mandat de six ans, où sont les précisions ?

Une première approximation laisse penser que l'augmentation d'impôts devrait rapporter, sur les six ans qui viennent, à peu près le coût de l'investissement sur la nouvelle salle de la Maison de la Danse à Confluence : 100 M€. En fait, vous nous proposez, vous qui avez su inventer l'expression « impôt Chabert », pour caricaturer l'impôt sous Raymond Barre chargé de financer le périphérique Nord de Lyon, aujourd'hui c'est clair, vous inventez l'« impôt Maison de la Danse » ou l'« impôt Collomb ».

Nous devons remettre à plat nos priorités. Nous ne pouvons pas être dans la fuite en avant : investir sans rechercher l'intérêt social d'un investissement, investir sans vérifier l'intérêt environnemental d'un

investissement, sans regarder ce que la ville doit apporter aux plus faibles, aux plus démunis de ses habitants. Car si l'on ne fait rien pour les plus en difficultés, on ne fait rien d'essentiel dans sa vie d'homme !

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire de Lyon, Mesdames et Messieurs les Adjoints, mes chers Collègues. Une remarque préliminaire tout d'abord : l'Etat, l'Etat, l'Etat... qu'avons-nous entendu ce mot ce matin !

Si nous comprenons bien les contraintes qui pèsent aujourd'hui sur nos communes, laissez-moi vous dire ceci :

- d'une part, les plaintes incantatoires ne font pas avancer la situation ;
- d'autre part, et même si je reconnais bien là votre goût pour la dramaturgie grecque, l'Etat n'est ni une fatalité, ni une entité divine hors du temps qui s'abattra sur nous !

L'Etat, c'est une politique portée et menée par un Gouvernement dont vous avez soutenu la candidature. Ce sont des politiques votées par des Parlementaires, Députés et Sénateurs, dont certains siègent parmi ces rangs. Et d'ailleurs, parmi ces parlementaires et au sein du parti Socialiste, Monsieur le Maire, vous n'êtes pas le dernier à avoir demandé au Gouvernement de la rigueur budgétaire pour maîtriser la dette. Comment se plaindre ici dès lors ?

L'Etat, c'est la responsabilité d'une politique menée par des élus nationaux, avec lesquels vous devez travailler, et auprès desquels il convient de porter efficacement vos requêtes.

Une remarque sur les droits de mutation, évoqués par M. Brumm. La baisse des droits de mutation est due au ralentissement de l'activité économique en général, mais aussi à des prix de l'immobilier devenus prohibitifs. Les prix à l'achat sont devenus inaccessibles à la majorité des ménages lyonnais. Voilà aussi pourquoi il y a un ralentissement des transactions immobilières et, du coup, baisse des droits de mutation.

Nous demandons donc que la Ville de Lyon s'engage, comme Grenoble, comme Lille, à appliquer ce que permet la loi ALUR sur l'encadrement des loyers. C'est en ramenant les prix de l'immobilier (loyers et foncier compris) à des hauteurs raisonnables au regard des capacités des ménages, que nous pourrions retrouver du mouvement et donc des recettes et donc, des marges de manoeuvre budgétaires.

Et je vais vous dire maintenant, plus largement, ce que m'inspire le débat que vous nous proposez aujourd'hui. C'est tout, sauf un Débat d'Orientation Budgétaire !

D'une part, parce qu'un Débat d'Orientation Budgétaire ne peut se tenir en dehors d'un plan de mandat qui va guider nos choix pendant six ans.

En séance publique du 22 septembre, à l'occasion des questions que j'avais posées pour le 1^{er} arrondissement, vous m'aviez répondu, Monsieur le Maire, que nous aurions le vote du Plan de mandat en novembre 2014, ici même. Nous n'avons toujours pas eu ce débat. Comment parler d'orientation budgétaire quand on ne sait pas où l'on va ?

Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire ne pourra pas voter en janvier prochain un budget 2015 qui ne s'inscrirait pas dans une vision politique d'ensemble sur 2014-2020.

Les différents leviers que nous avons présentés succinctement M. Brumm devraient aboutir à préserver, pour le mandat 2014-2020, une capacité d'investissement de 600 millions d'euros. Ce qui doit guider notre débat d'orientation budgétaire est : sur ces 600 millions d'euros, quelles sont nos priorités politiques ?

Mais je crains que si nous n'avons pas ce débat, c'est parce qu'il ne pourra pas porter sur cette enveloppe, d'où peut-être Monsieur Collomb votre embarras pour nous présenter un plan de mandat.

Il apparaît en effet que sur ces 600 millions d'euros, la moitié, 300 millions donc, vont servir à financer les «coups partis», c'est-à-dire des projets lancés et pour une partie réalisés, des projets sur lesquels vous vous êtes appuyés pour assurer votre réélection, mais qu'en fait, nous allons payer durant ce mandat.

Reste donc pour notre mandat 300 millions d'euros. Si on leur enlève les 120 millions estimés nécessaires pour faire face aux dépenses obligatoires (par exemple les 20 millions d'euros nécessaires aux travaux de désamiantage de la bibliothèque de la Part-Dieu) il ne reste plus que 180 millions d'euros d'investissements à répartir sur 6 ans.

J'imagine que cette réalité -180 millions d'euros pour 6 ans- signe l'arrêt du projet pharaonique d'une nouvelle Maison de la Danse à Confluence à hauteur de 100 millions d'euros.

Je termine en disant que le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire ne pourra pas, en janvier prochain, voter pour un budget bâti sur de telles bases, ne pourra pas voter sur un budget qui prévoit la fermeture de

l'Internat Favre, ne pourra pas voter non plus, une hausse d'impôts de 5 % qui pèsera sur nos contribuables, comme la hausse annoncée de 2 % sur les tarifs de cantine scolaire, comme la hausse annoncée de 4 euros sur le stationnement résident mensuel.

Nous ne voterons pas une augmentation d'impôt, ni une augmentation des tarifs municipaux qui feront peser sur les ménages lyonnais les choix budgétaires et politiques de votre précédent mandat, des choix que nous n'avons pas cautionnés.

M. GIORDANO Alain, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, j'ai écouté plusieurs d'entre vous et comme à chaque séance budgétaire, les interventions sont imaginées. Mais là entre le père fouettard, voire l'étrangleur de Boston de M. Boudot, on est monté d'un cran.

Moi, je dirais plus simplement qu'il n'est nul besoin d'être devin pour :

- premièrement comprendre que le contexte budgétaire est contraint, c'est marqué et écrit dans la délibération ;

- savoir que le réchauffement climatique et cela a été dit, est une réalité. Nous apprécions tous la douceur de ce mois de décembre, mais je doute qu'en 2050, la météo futuriste présentée par Evelyne Dehlia nous fasse rêver si les 42 degrés, par exemple, sont atteints ;

- enfin, pour saisir qu'en 2050, nous serons tous âgés et que le vieillissement de la population s'imposera comme une réalité sociologique unique dans l'histoire de l'humanité.

Nous n'avons pas besoin d'être devin, mais nous n'avons pas besoin non plus d'être nostalgique et de vivre dans le mythe de la génération des 30 glorieuses, et de se renvoyer, comme à chaque débat, chacun la balle pour dire que c'était mieux quand c'était l'autre. C'est le débat éternel de l'œuf et de la poule qui, vous l'aurez compris, désintéresse les citoyens et les électeurs.

Il faut simplement que nous acceptions que :

- oui, l'énergie deviendra plus rare,

- oui, les phénomènes climatiques seront plus violents et plus fréquents,

- oui, les finances publiques seront plus exsangues.

Cela suppose de notre part d'être capable de rompre avec notre mythe, le mythe de notre génération. Il suffit, paradoxalement, de lire ou relire Confucius qui disait bien avant la naissance de Jésus-Christ : « *Rappelle-toi que ton fils n'est pas ton fils, mais le fils de son temps* ».

La ville de demain ne coutera pas chère si nous acceptons de vivre dans notre époque en effet. Il faut considérer l'usage avant l'objet, et c'est une nouvelle mobilité qui se dessine avec Vélo'v, Bluely, Autolib. Le trafic vélo est en train d'exploser, plus 20 % en un an, et l'auto-partage connaît une croissance régulière.

Il faut plus de nature en ville car cette nature sert de catalyseur social et surtout de climatiseur urbain. Et planter des arbres, cela ne coûte pas cher.

Il faut être connecté, une connexion sous toutes ses formes : une connexion technologique bien sûr, une connexion à l'environnement et à la biodiversité, une connexion aux nouveaux usages, etc.... En tout cas, en termes de connexion, à nous de le rester pour que la ville de demain soit celle du lien et non de la rupture, un lien avec toutes les générations, bien sûr.

Plus de bandes cyclables, des trottoirs plus larges, plus de moyens de déplacements partagés, plus de nature en ville, plus de bancs pour nos aînés. C'est d'abord un travail sur l'espace public qui n'est pas nécessairement onéreux, mais qui a l'avantage d'être utile socialement et écologiquement.

Vous me direz que l'espace public est une compétence métropolitaine. La commune reste notre territoire, à nous de dire ce que nous souhaitons et surtout dans ce contexte économique, de mutualiser nos efforts. Et rassurez-vous, nous avons tous commencé à le faire pour nos délégations.

Nous avons donc le choix de rester nostalgique de l'abondance du passé et de voter contre ce DOB, ou bien d'accepter de vivre notre époque, ses contraintes, de travailler pour notre avenir et celui de nos enfants, et je pense que c'est voter pour le DOB. Je vous remercie.

M. RUDIGOZ Thomas, Maire du 5^e arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances, chers Collègues, ce Débat d'Orientation Budgétaire s'inscrit dans un contexte financier exceptionnellement grave. Il faut mesurer, chers Collègues, la réduction historique des dotations globales de fonctionnement imposées par l'Etat aux collectivités territoriales et au premier rang desquelles, les communes.

Sur les 50 milliards d'euros d'économie décidés par le Gouvernement, 11 milliards d'euros sont à la charge des collectivités territoriales. Pour la Ville de Lyon, cela représentera une réduction de la DGF de 13 millions d'euros en 2015, puis de 26 millions d'euros en 2016, pour atteindre 40 millions d'euros en 2017 et ce, jusqu'à la fin du mandat, comme l'a rappelé Richard Brumm.

Je ne sais pas si tous nos Collègues mesurent ce que représentent une baisse de 40 millions d'euros de nos ressources sur une année, c'est colossal.

A cela n'oublions pas d'ajouter que la contribution de la Ville de Lyon au Fonds de Péréquation - FPIC- est aussi en nette hausse : + 1,2 million d'euros en 2014 pour atteindre une hausse de 4,2 millions d'euros en 2016.

Nous enregistrons également des dépenses nouvelles avec la réforme des rythmes scolaires qui représente un coût supplémentaire par an de plusieurs millions d'euros.

J'en profite également pour dénoncer le fonctionnement de l'Etat qui d'un côté, baisse drastiquement les ressources des communes, et de l'autre leur fait supporter des charges nouvelles avec une compensation non adéquate.

Il faudra donc qu'un jour le fonctionnement Jacobin de l'Etat français qui perdure et ce, quelque soit la couleur des Gouvernements qui se succèdent, cesse, et que nous entrions enfin dans un fonctionnement administratif et politique moderne où le pouvoir des collectivités territoriales sera renforcé à l'instar de ce qui se passe chez la plupart de nos voisins européens. Nous appelons ainsi, nous centristes, de nos vœux, une nouvelle grande étape de la décentralisation.

A ce contexte politique et financier exceptionnel, s'ajoute un contexte macro-économique très défavorable qui a pour conséquence une baisse de nos recettes fiscales. Vous l'avez rappelé Monsieur l'Adjoint aux Finances. Pour 2014, nous devrions ainsi connaître une baisse des droits de mutations de 9 %.

2015 sera certainement une année difficile, même si la dernière note de conjoncture de l'INSEE donne, enfin, quelques perspectives positives.

Pour faire face à une telle situation, que l'on peut qualifier de crise, des mesures d'économies sont indispensables, il ne peut malheureusement s'agir de « mesurette » au risque sinon d'être aux pieds d'un mur effrayant en 2017.

J'en appelle d'ailleurs à la responsabilité politique des membres de l'Opposition qui ne pourront s'opposer à toutes les économies proposées par le Maire de Lyon, sauf à faire preuve d'une grave démagogie...

(Protestations sur les bancs de l'Opposition.)

M. RUDIGOZ Thomas : ... ou alors que l'Opposition nous fasse part du plan d'économies qu'elle déciderait si les électeurs lyonnais leur avaient fait confiance en mars dernier.

Autre mesure politique nécessaire pour faire face à cette situation grave : une hausse des taux de fiscalité. Cette hausse, vous l'avez annoncée Monsieur le Maire, sera mesurée et les élus du Groupe Centre démocrate la soutiendront et ce, d'autant plus, que nous avons avec vous, Monsieur le Maire, assumé une telle hausse fiscale mesurée lors de la dernière campagne municipale. Les Lyonnais nous ont d'ailleurs élus en connaissance de cause et je conseille à l'Opposition de changer de « refrain » pour les prochains débats budgétaires, cela ne leur a pas trop réussi lors du mandat précédent.

Si nous connaissons des contraintes budgétaires sans précédent, nous ne pouvons que nous féliciter du travail qui a été mené depuis 2001 par Gérard Collomb et ses équipes car la bonne santé financière de notre ville nous permet de limiter les effets nocifs de la crise. Bonne gestion confirmée notamment récemment, par le renouvellement de la note AA par l'Agence de notation Standard and poor's qui nous permet ainsi de maintenir un haut niveau d'investissement pour le mandat à venir. 600 M€, soit l'équivalent de l'enveloppe d'investissement prévue au début du précédent mandat et qui a finalement été largement dépassée pour atteindre le montant exceptionnel de 680 M€ investis. Je rappellerai à nouveau, que l'Opposition à l'époque avait déclaré avec force cet objectif inatteignable.

Il nous faudra néanmoins rester vigilants tout au long de ce mandat à ne pas trop dégrader notre capacité de désendettement.

Je vous remercie.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, en ce début de mandat, nous faisons face à une situation particulièrement délicate. Sans revenir sur la conjoncture économique

morose au niveau national, je veux souligner l'ampleur des contraintes exogènes qui s'imposent à nous de manière brutale et qui affecteront durablement nos finances locales.

D'une part, la montée en puissance du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales va représenter un surcoût de 1,4 M€ en 2015 par rapport à 2014. Notre contribution à ce fonds va même doubler à l'horizon 2016 pour s'établir à près de 6 M€ contre 3 M€ aujourd'hui.

D'autre part, le plan d'économies annoncé par le Gouvernement il y a de cela quelques mois pour réduire le déficit public pèsera lourdement sur les collectivités territoriales. Cela représente un manque à gagner considérable pour les ressources de notre ville : en 2015, notre DGF sera ponctionnée de 13 M€. Dans les années à venir, cette diminution va s'accélérer, et nous devons composer avec une DGF réduite structurellement de 40 M€ à l'horizon 2017.

Enfin, certaines mesures nationales, comme la réforme des rythmes scolaires, grèvent également nos finances.

Baisse structurelle des dotations, atonie des recettes et hausse des dépenses contraintes : c'est donc clairement un défi sans précédent que nous devons relever. Dans les années à venir, ce nouveau paradigme structurel de nos finances locales, où la rareté de l'argent public est définitivement actée, nous appelle à un grand sens de la responsabilité, loin des querelles partisans et politiciennes.

En effet, malgré ces contraintes, il nous apparaît nécessaire de maintenir une capacité d'investissement conséquente pour notre ville :

- D'abord, pour répondre aux besoins d'entretien et de développement de nos équipements afin de garantir des services publics de qualité à tous les Lyonnais et à ceux qui nous rejoignent chaque année.

- Ensuite, parce que réduire significativement nos investissements, ce serait grever l'activité économique locale : je vous rappelle que les collectivités effectuent 70 % des investissements publics en France.

Cet équilibre entre maîtrise des dépenses et maintien des investissements est difficile à trouver. Dans beaucoup de villes et de collectivités, dont la santé financière est bien plus dégradée qu'à Lyon, cette situation conduira à des coupes budgétaires lourdes et à une explosion de l'endettement.

Nous avons, nous, la chance de pouvoir nous appuyer sur notre bonne situation financière, qui est le fruit d'une gestion responsable et équilibrée lors des derniers mandats, et qui nous a permis de maîtriser l'évolution de nos dépenses tout en continuant à investir. Nombreuses sont les villes qui, sur ce plan, nous envient.

Pour autant, il nous faudra approfondir ces efforts d'ores et déjà engagés dans plusieurs directions, et c'est le sens des orientations stratégiques du budget 2015.

Il s'agira d'abord d'intensifier l'optimisation de nos dépenses de fonctionnement, en « changeant de braquet » pour dégager des économies significatives et réinterroger nos périmètres d'intervention.

Nous continuerons également à faire preuve d'inventivité pour diversifier nos sources de financement, comme nous avons pu le faire par exemple en mettant à contribution les partenaires privés dans nos projets urbains à travers le dispositif du Projet Urbain Partenarial. D'autres pistes de réflexion existent : nous examinerons tout à l'heure un rapport qui permettra à la Ville de Lyon de valoriser son savoir-faire sur les événements lumières, en assurant des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage rémunérées à destination d'organismes publics ou privés. Ce type d'initiatives, tout comme la recherche de mécénats, sont tout particulièrement à encourager.

Enfin, la gestion active de notre dette et la hausse modérée du taux d'imposition nous permettront de compenser en partie l'atonie des recettes.

C'est à travers cette stratégie financière que nous pourrions concilier modération et ambition, en nous appuyant sur le bilan positif de notre gestion saine et équilibrée : modération par un recours limité au levier fiscal, une progression contenue de la dette, et ambition par le maintien d'une capacité d'investissement élevée.

C'est précisément ce qu'attendent les Lyonnais, et les élus du Groupe Lyon centristes et indépendants sont résolus à y contribuer.

Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, jamais un débat d'orientation budgétaire ne s'est inscrit dans un contexte aussi difficile pour les populations, les collectivités locales, les territoires.

Les élus dénoncent cette pression budgétaire sur les communes. La motion de l'AMF a d'ailleurs été adoptée ce lundi 15 décembre à l'unanimité, par les élus du Grand Lyon.

Dans cette France d'aujourd'hui, tous les voyants sont en rouge. L'aggravation de la crise économique qui dure et les remèdes que ce gouvernement lui prescrit ne contribuent qu'à l'enfoncer. Nous attendions le changement promis. Mais en un an et demi de gouvernement de gauche, le compte n'y est toujours pas. Notre groupe est cohérent dans sa critique de l'Etat, hier comme aujourd'hui.

Au lendemain des élections municipales, où nous avons porté ensemble un programme ambitieux pour notre ville, de développement des services publics, de création de nouveaux équipements pour une ville agréable à vivre, l'Etat a décidé unilatéralement, sans discussion préalable, de baisser drastiquement les dotations aux collectivités.

Pour contribuer au plan d'économies de l'Etat de 50 milliards, les dotations aux collectivités sont amenées à baisser de 11,5 milliards d'euros d'ici à 2017. Cela représente une baisse de 3,67 milliards d'euros par an de leurs recettes que les collectivités devront absorber.

La DGF de notre ville va donc passer de 100 M€ en 2014 à moins de 60 M€ en 2017. Soit une baisse de 6 % des recettes de la ville qui équivalent à 13 points d'impôts !

Ce n'est pas notre volonté s'il nous faut moins développer les services publics, ce n'est pas notre volonté s'il nous faut demander plus d'efforts aux Lyonnais, plus d'efforts aux salariés de la Ville qui font beaucoup. Ce ne sont pas des nantis, eux qui vivent le gel de leur point d'indice depuis de nombreuses années.

Ce n'est pas notre volonté, mais l'austérité imposée par l'Europe nous oblige à des arbitrages douloureux. Ils seront encore plus douloureux demain !

Aujourd'hui, la Ville de Lyon, comme de nombreuses autres villes doit réduire son budget et ajuster celui-ci entre des économies et des recettes, entre 5 à 10 M€ pour 2015, à hauteur de 30 M€ en 2016 et 46 M€ à horizon 2020 !

Que vont devenir nos politiques publiques de proximité après les efforts d'économies que ce gouvernement nous impose !

Plus globalement, ce débat d'orientation budgétaire nous oblige à nous poser la question de la Ville que nous voulons pour demain, sa capacité à avoir le même rythme de développement avec un risque énorme, que nous impose ce gouvernement, à savoir une crise de croissance dans notre capacité à financer les équipements publics de demain.

C'est l'investissement public qui nourrit les carnets de commande de nombreuses PME, PMI et qui crée des dizaines de milliers d'emplois. C'est bien l'investissement public qui nous sortira de la crise dans laquelle nous ont plongés les marchés financiers et dans laquelle nous maintenons les porteurs d'austérité.

Nous prenons donc acte que vous souhaitez conserver une capacité d'investissement significative pour répondre aux nécessités de conservation du patrimoine, aux besoins d'équipements nouveaux pour faire face aux évolutions démographiques de notre Ville. Et cela à hauteur de 600 M€ sur le mandat. Nous pouvons nous y engager parce qu'à ce jour, nous avons eu encore une situation financière saine malgré un tassement de notre épargne brute.

Nous notons aussi, Monsieur le Maire, votre volonté de créer des postes pour le mandat 2015-2020. Nous sommes particulièrement vigilants sur cet engagement et sur la façon dont vont peser sur nos agents la recherche de marges de manœuvre. A Mme Balas qui se plaint d'une masse salariale trop importante, nous pourrions remplacer nos agents par des robots !

Nous savons donc ce qui nous attend. Nous savons le « combien », combien il nous faut économiser. Nous devons maintenant travailler ensemble au « comment » : comment continuer de répondre avec de plus en plus de proximité, de mutualisation aux besoins des Lyonnais, comment continuer de lutter contre la précarité et leur permettre d'habiter dignement la ville, comment continuer d'agir pour l'emploi et pour le logement social.

Nous avons montré pendant deux mandats, où allait notre volonté, nous avons montré depuis 2001 où portait nos efforts : la culture, l'éducation, le logement, le logement social, l'action sociale, l'emploi avec le

développement économique, l'insertion, l'économie sociale et solidaire, l'environnement. Dans ce contexte difficile, cette volonté reste intacte pour développer une ville durable et solidaire.

Je vous remercie.

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, Maire du 9^e arrondissement : Ce débat d'orientation budgétaire, puisqu'il a lieu en début de mandat, est l'occasion de débattre sur la stratégie financière pour le mandat, et c'est tant mieux.

J'ai beaucoup entendu la mise en cause de l'Etat qui baisse les dotations, qui fait une péréquation qui nous pénalise, mais je crois qu'il faut rappeler au moins un chiffre : 2002, dette de l'Etat 900 milliards d'euros, 2012 dette de l'Etat 1 800 milliards d'euros. Cela a doublé !

A qui voudriez-vous faire croire que c'est la politique du Gouvernement actuel qui oblige l'Etat à faire des économies. Oui, l'Etat se désendette, fait des économies et les collectivités locales évidemment, à travers la dotation de fonctionnement, y trouveront leur part.

Là où nous sommes d'accord, et vous l'avez dit, c'est que nous entrons dans une période nouvelle. Je voudrais vous rappeler que c'est François Fillon lui-même, fin 2011, qui disait qu'il était à la tête d'un Etat en faillite. A un moment donné, il faut prendre les mesures nécessaires.

Nous entrons donc dans une période nouvelle qui concerne évidemment toutes les collectivités publiques, toutes les collectivités locales françaises, mais pour ce qui est de notre ville, et je crois qu'il faut insister là-dessus, ce nouveau contexte, on l'a vu, ne va pas nous empêcher de maintenir un niveau élevé d'investissement.

Je crois que le drame, c'est effectivement lorsqu'une collectivité locale se retrouve dans l'incapacité financière de continuer un rythme d'investissement soutenu. C'est là où effectivement, on peut s'inquiéter pour un territoire.

600 millions d'euros d'investissement pour le mandat, c'est le même rythme que celui annoncé en 2008 pour le mandat précédent, dans le contexte actuel que nous connaissons. Et n'allez pas nous dire, « oui mais vous ne réaliserez pas vos investissements », parce que vous nous l'aviez déjà dit il y a 6 ans et on est arrivé à la fin du mandat avec je crois, 97 % de taux de réalisation...

M. LE MAIRE : On avait annoncé 600 millions et on va terminer à 695.

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert : C'était 97 % mais un an avant la fin du mandat donc effectivement, on arrive à plus de 100 %.

Ce rythme d'investissement, nous le conservons parce que nous redimensionnons nos dépenses de fonctionnement et il va falloir faire preuve d'économies importantes et d'une grande inventivité, comme le disait Anne-Sophie Condemine, mais nous l'avons vu, nous le conservons en recourant de façon modérée à l'emprunt et au levier fiscal et en tout cas, moins que la plupart des grandes villes françaises. Parce que nous abordons cette nouvelle période avec des fondamentaux qui sentent bon en termes d'épargne, d'endettement, de fiscalité. Thomas Rudigoz a rappelé que Standard and Poor's nous a conservé sa note AA et à la différence de la plupart des grandes collectivités françaises, nous entamons ce mandat avec des finances saines et des équipements qui ont bénéficié, vous le rappeliez à l'instant, Monsieur le Maire, d'un milliard et demi d'euros d'investissement depuis 2001.

Regardez Marseille où on annonce d'importantes hausses d'impôts, sans plus de précision. Regardez Nice, où on procède à une hausse déguisée de la fiscalité par une forte réduction de l'abattement général à la base. Regardez Toulouse qui diffère le vote de son budget. A Lyon au moins, la ligne est claire. Une situation financière solide qui va nous permettre ce niveau d'investissement qui depuis 2001, fait de notre ville une cité à la fois équilibrée et attractive.

Je vous remercie.

M. BRUMM Richard : Ce que je vais dire est bien banal, car je l'ai déjà dit tout à l'heure au cours de mon exposé.

Je regrette simplement qu'il y ait une volonté globale pour beaucoup d'intervenants de contester la nécessité des mesures assez drastiques que nous devons prendre.

Alors, je ne vais pas répondre point par point mais j'insiste pour que chacun, de tous les bords de notre assemblée, s'approprie le tableau relatif à la montée en puissance des efforts de redimensionnement du budget de fonctionnement de la ville.

Il faut, en effet, que chacun comprenne que cette présentation correspond à une réalité et qu'il va falloir en accepter les conséquences parce qu'elle constitue un mal nécessaire.

Pour le reste, Monsieur le Maire, je vous laisse conclure, comme vous en avez l'habitude.

M. LE MAIRE : Merci bien, c'est gentil, Monsieur Brumm.

(Sourires.)

Chers Collègues, quelques mots pour conclure ce débat d'orientation budgétaire. Bien évidemment, chacun comprend que nous sommes dans une situation difficile. Difficile au niveau européen, on voit bien la croissance très lente de l'Europe. Encore plus difficile au niveau national. On voit aujourd'hui que les taux de croissance sont particulièrement faibles même si l'INSEE annonce pour le prochain trimestre une hausse un peu plus substantielle du taux de croissance.

Dans ce climat extrêmement difficile, je crois qu'il faut bien avoir conscience que notre agglomération est une sorte d'exception. Si l'on regarde quel est notre environnement aujourd'hui, on s'aperçoit que d'un point de vue économique, par exemple, on continue ici à avoir un nombre de créations d'entreprises qui est extraordinaire. Si l'on regarde ce qui se passe dans l'implantation d'entreprises étrangères, on s'aperçoit que cette année, nous ferons encore mieux que l'année dernière où nous avons déjà fait mieux que l'année précédente. Si l'on regarde les grands projets urbains, on s'aperçoit qu'ils se développent partout.

Nous étions hier à la Part-Dieu où nous lançons un nouveau programme sur la Part-Dieu. L'investissement devait être à peu près de 70 millions d'euros de la part des investisseurs privés. S'ils lancent de tels programmes, c'est qu'ils ont confiance dans la dynamique de l'agglomération lyonnaise. Ce que nous avons décidé hier sur la Part-Dieu est vrai dans tous les arrondissements. Nous étions à l'Antiquaille, dans le 5^e arrondissement, où nous lançons un projet de nouvel hôtel et nous allons terminer l'aménagement de l'Antiquaille. Nous serons demain sur la Confluence où nous allons voir se développer sa deuxième tranche. Là encore, les investisseurs font confiance pour développer l'agglomération lyonnaise. Nous sommes en train, Madame la Maire du 7^e arrondissement, de lancer Girondins, on voit bien que ça va de l'avant. Sur le 8^e arrondissement, Mermoz est en train de se restructurer. Nous avons obtenu les crédits pour développer Mermoz Sud et Langlet-Santy, donc c'est quelque chose qui va bouger. Enfin, sur le 9^e arrondissement, il n'y a qu'à aller se balader du côté du quartier de l'Industrie pour s'apercevoir comment les choses changent.

S'il y a tout ceci, c'est parce que nous avons réussi à créer dans cette agglomération un climat de confiance. On discutera tout à l'heure des problèmes du logement et on s'aperçoit qu'en terme de demandes, il y a une reprise dans l'agglomération lyonnaise et en particulier sur la Ville de Lyon parce qu'il y a cet optimisme que nous avons généré pour l'avenir. Nous restons et sommes optimistes et en même temps, nous sommes réalistes. Donc quand il faut s'ajuster, nous nous ajustons. Lorsque la baisse des dotations cumulée avec la hausse du FPIC, fait que quelque part, il y a une chute des dotations de l'ordre de 50 %, évidemment qu'on ne va pas faire comme si de rien n'était. Cela veut dire que dans chaque ligne budgétaire, on regarde comment faire des économies, comment rendre le même service en réduisant la dépense.

Tout à l'heure à 14 heures, nous allons signer avec le Conseil général, l'accord financier sur la création de la Métropole. Si nous avons créé la Métropole, c'est aussi parce qu'il y a déjà quelques années que nous voyons bien que les choses allaient être plus compliquées au niveau des finances publiques et donc pour les collectivités locales. C'est évidemment la création de la Métropole qui va nous permettre de mutualiser un certain nombre de dépenses et donc de continuer à assurer un service à nos concitoyens qui soit d'extrême qualité, tout en diminuant les coûts.

Après, il faut prendre un certain nombre de mesures. Je vois bien nos amis de l'Opposition qui nous disent « *oh, Monsieur le Maire, franchement, il faut faire des économies, vous n'y allez pas assez fort* » et dès qu'on bouge sur quelque chose vous dites « *c'est le plus grand des scandales du dernier siècle* ». Et bien non, chers amis, demain nous allons nous adapter. Quand on a moins d'argent, on fait comme les particuliers, on essaye de serrer un peu les vis et de dépenser un peu moins. C'est ce que nous allons faire pour continuer à être en bonne santé demain, pour continuer à inspirer la confiance et pour faire en sorte que notre agglomération puisse continuer à aller de l'avant. Je rappelle que l'agglomération lyonnaise et en particulier, la Ville de Lyon, est un des rares endroits en France où depuis le début de la crise on a continué à créer de l'emploi. On va continuer les mêmes politiques pour faire en sorte d'amortir un peu la crise sur le territoire de l'agglomération lyonnaise.

2014/770 - Convention passée avec TLM pour la retransmission des Conseils municipaux (Direction de la Communication Externe)

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. HAMELIN Emmanuel : Monsieur le Maire, chers Collègues, nos débats sont aujourd'hui retransmis par TLM, et tous ici pouvons nous en réjouir. Je profite d'ailleurs de cette délibération pour renouveler un bon anniversaire à cette chaîne tellement lyonnaise. Pourtant, cette retransmission n'est que partielle car elle est limitée à 3 heures, et souvent amputée par des commissions générales.

J'ai bien noté en commission des finances la discussion et les arguments qui pouvaient justifier l'empêchement d'une retransmission intégrale de nos conseils, en réalité des frais financiers supérieurs liés à des changements d'équipes et à la durée de la retransmission. Ces chiffres bien sûr ne nous ont pas été communiqués. Après vérification, il semble que le coût supplémentaire entre une retransmission de 3 heures et une retransmission intégrale soit en réalité très faible.

Donner la possibilité à tous les Lyonnais, même en différé, de suivre nos conseils est une bonne idée. Cela participe à la vie démocratique de notre ville et à la transparence de nos débats. Est-ce que ces principes peuvent être écartés au motif d'un faible dépassement de budget ? Est-ce que ces principes peuvent être saucissonnés ou amputés ? Je ne le pense pas.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, de revoir cette convention en y intégrant une diffusion intégrale de nos conseils, par respect aux bonnes intentions de transparence et de vie démocratique que vous défendez dans cette délibération.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, chers Collègues, pour inspirer la confiance des partenaires de la ville, que ce soit les entrepreneurs, les associatifs, les collectivités, voire même les habitants, je serai brève pour ne pas être redondante avec ce que vient de dire notre collègue.

Nous souhaiterions que soit étudié un partenariat avec d'autres opérateurs qui, en plus de la captation et de la diffusion, y compris en alliance avec TLM, assureraient des échanges, des ateliers, bref de l'éducation citoyenne pour que la chose publique soit de nouveau connue, comprise et compréhensible et donne envie ainsi aux gens d'aller voter, mais pas que, pour sortir de ce huis clos du Conseil municipal.

Nous voterons ce rapport mais nous souhaiterions vraiment que soit étudiée cette possibilité. Il me semble que cela rentre complètement dans ce souhait d'ouverture aux citoyens porté par Guy Corazzol.

M. LE MAIRE : Pour répondre à M. Hamelin, je ne sais pas si cela mènerait à un dépassement budgétaire important, mais à un dépassement d'horaire j'en suis convaincu. On voit très bien parfois quand on n'est pas sous le regard des projecteurs, que les choses vont plus vite que lorsqu'on sait que l'on capte un peu de lumière.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/730 - Lancement de l'opération n° 60069001 «Fibre optique bâtiments communaux et vidéo protection Duchère» - Affectation d'une partie de l'AP 2009-2, programme 00018, pour un montant de 80 000 euros - Signature de la convention Ville de Lyon/Grand Lyon, relative à cette opération (Mission sécurité globale)

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce projet de délibération porte sur le déploiement par le Grand Lyon d'un tronçon de fibres optiques reliant la Duchère aux autres secteurs connectés de la ville. Cette délibération portée par la Direction Supervision globale intéresse également la DSIT, dans la mesure où les fibres déployées permettront aussi de relier les équipements de la collectivité au réseau informatique global. Cette prestation repose sur une convention associant la Ville et le Grand Lyon, qui précise les modalités financières et techniques de ce déploiement.

Avis favorable de la commission.

Mme MADELEINE Christelle : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération qui porte sur le déploiement d'un câble fibre optique qui servira notamment à la vidéo-protection à la Duchère, a son

utilité à la Duchère, comme dans tous les quartiers de Lyon. Dommage, en revanche, qu'au Vallon elle n'ait pas été prévue dès la création du parc, cela aurait permis quelques économies.

Le parc du Vallon est un beau parc qui participe à la mutation de la Duchère. Une mutation qui doit beaucoup au programme national de rénovation urbain lancé par Jean-Louis Borloo en 2003. Cet immense programme fortement soutenu par les partenaires sociaux et d'une ampleur en moyens humains et financiers et en force de mobilisation de l'ensemble des acteurs publics jamais atteints jusqu'à aujourd'hui, a transformé les grands ensembles. A la Duchère, il a profondément changé le cadre de vie des habitants et l'image du quartier.

La rénovation urbaine doit maintenant s'étendre au-delà du Plateau. A cet égard, on se réjouit que la Sauvegarde et le Château fassent partie des 200 quartiers d'intérêt national du nouveau programme de rénovation urbaine lancé mardi par François Hollande, transformé pour l'occasion en père Noël, pressé de tourner la page Duflot.

Tout n'est pas idyllique pour autant. Les améliorations apportées sur le volet urbain et de l'habitat ne permettent pas, à elles seules, de gommer l'ensemble des difficultés. La pauvreté, les problèmes d'emploi et de sécurité demeurent dans ce quartier où les effets de la crise se font encore plus profondément ressentir pour l'ensemble de la population.

La rénovation urbaine a encore du chemin à faire. Au-delà de l'aspect urbain, l'accent doit donc être mis sur l'aspect humain, notamment l'accompagnement social des familles. L'accompagnement ne signifie pas victimisation, il signifie au contraire responsabilisation et respect des engagements.

Il est capital que l'acte 2 de la rénovation urbaine imprègne toutes les facettes de la politique de la ville et qu'il affronte aussi les questions liées à l'éducation, à la santé et à la prévention de la délinquance. Les élus locaux que nous sommes peuvent eux aussi agir, en mettant la priorité sur le dynamisme économique et l'emploi.

Même si les clauses d'insertion des opérations inscrites dans les marchés de travaux des projets de rénovation urbaine se sont largement généralisées (plus de 117.000 heures d'insertion générées depuis 2004 à la Duchère), il faut aller plus loin. La charte nationale d'insertion a vocation à offrir aux habitants la possibilité de bénéficier pleinement des investissements réalisés sur leurs quartiers, et surtout de les aider à retrouver une vraie place dans la cité.

Un processus doit s'enclencher, il doit aller bien au-delà du cadre du projet de rénovation urbaine, afin d'offrir de véritables parcours professionnels aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Il faut parachever la mutation engagée et en garantir la pérennité. Il n'existe pas de fatalité liée à l'histoire de ce quartier et au vécu de ses habitants.

Nous aussi, nous sommes tous décidés à écrire une nouvelle page de l'histoire de la Duchère, sans tabous, sans idées reçues et avec confiance.

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, chers Collègues, le dossier porte à la fois sur la fibre optique et la vidéo-protection à la Duchère. Plusieurs éléments de réflexion : le terme de vidéo-protection est impropre, les caméras ne protègent pas, elles enregistrent. Au précédent mandat, la ville s'était solennellement engagée à ne pas augmenter le nombre de caméras. Est-ce que l'intention est effectivement d'augmenter in fine les caméras sur la Duchère ?

Un récent rapport de la Chambre régionale des comptes précise que le coût actuel de fonctionnement de la vidéosurveillance se situe entre 1 à 2,4 millions d'euros pour la Ville de Lyon et par an. Cela représente une cinquantaine d'emplois, par exemple, de policiers municipaux ilotiers.

Par ailleurs, l'efficacité de la vidéosurveillance n'est que très faible. En effet, selon le même rapport de la Chambre régionale des comptes, environ 250 élucidations des délits par an ont lieu à Lyon grâce aux caméras ; cela ne représente que 1 % des délits. Quant aux informations de ce matin on peut observer qu'une Commission de la Concurrence a mis une amende de 900 millions à des entreprises qui s'entendent, on est là dans la bonne direction de la répression pénale, c'est-à-dire qu'il faut réprimer les délits qui coûtent cher à la société et qui, globalement, coûtent moins cher à réprimer que ce qui rapporte.

Quand on ne s'intéresse qu'à des petits délits qui reviennent très cher à la société pour les réprimer, alors qu'ils n'ont que des effets très faibles en terme d'impact social, effectivement on se trompe de priorité pénale. On parle alors d'élucidation, mais il n'y a pas de flagrant délit ce qui, évidemment, est totalement différent.

Une récente et excellente étude d'ethnographes et sociologues, sur les personnes qui sont devant les écrans, donne de nouveaux éléments de réflexion, voire de critiques. Les agents ne visionnent pas toutes les caméras. Des lieux privés ne sont pas occultés comme ils devraient l'être, parce que les programmes informatiques ne sont pas assez mis à jour. Des activités ludiques dans certaines rues distraient les vidéo-surveillants. Environ un tiers des lieux ne sont en fait jamais vidéo-surveillés. Il s'agit des parcs durant l'été, car les feuilles empêchent la vision, mais aussi de nombreuses rues durant l'hiver entre 17h30 le soir et 8h30 le matin, car les enseignes lumineuses et autres éclairages de façades nuisent à la qualité du captage de l'image.

Cette étude est à votre disposition en tant que de besoin.

Pour conclure, la technologie ne remplace pas la présence humaine et l'activité économique et sociale. La sécurité, notamment des Duchérois, passe d'abord par une réelle mixité sociale, par un encadrement scolaire et social adapté et surtout par des emplois.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Je ne serai pas très longue, Monsieur le Maire, vous nous parlez de choix nécessaires, vous nous dites même « Faites des propositions, aidez-nous à faire ces choix. »

Alors, le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire vous fait une proposition, celle de privilégier la prévention et l'éducation à la vidéosurveillance, qui, si elle peut aider parfois à l'élucidation de certains actes délinquants, n'a pas, ou très peu, de vertus préventives.

Aussi, nous vous faisons une proposition, celle de retirer ce dossier et d'ores et déjà de flécher ces 80.000 € potentiels dans le fonctionnement de l'internat Favre. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien Madame Perrin-Gilbert.

Tout d'abord quelques mots sur la Duchère, évidemment vous êtes assez bien placée pour voir que la Duchère en l'espace de quelques années, a beaucoup changé. Evidemment, pour celles et ceux qui ne connaissent pas la Duchère, l'image de ce changement n'est encore pas -à mon avis-, assez suffisamment parvenue dans l'agglomération lyonnaise, mais ils sont étonnés lorsqu'ils vont à la Duchère.

Or, sur le lancement de l'opération, je ne veux pas remonter dans l'histoire, mais franchement j'y ai un tout petit peu de mérite d'avoir lancé les opérations de la Duchère et j'aurais encore plus de mérite, de faire en sorte que les quartiers Sauvegarde et du Château puissent faire l'objet du nouveau plan financé par l'ANRU.

Sur le problème de la vidéo protection : vous savez, moi je n'ai pas d'idéologie, je regarde simplement à quoi cela sert ! Alors je vais donner quelques exemples, juste pour montrer que cela peut servir un peu. Alors je choisis juste notre quartier, parce qu'on était un peu dans la proximité, pour voir ce que cela donnait, je cite quelques faits :

Le 8 mars 2014, les opérateurs signalent six individus pratiquant l'activité de pickpocket sur le secteur Terreaux : six interpellations.

Le 13 juin 2014, une tentative de vol avec dégradation d'une station Vélo'v sur Pizay est repérée : le signalement effectué en direct permet l'interpellation des deux auteurs.

Le 10 juillet 2014, une rixe éclate dans un bar montée Saint-Sébastien : un homme est grièvement blessé par arme blanche. L'exploitation des films permet d'identifier l'auteur, qui sera interpellé le 7 août et condamné à 15 ans pour tentative d'homicide.

Le 6 août 2014, deux individus agressent une personne rue Romarin, lui fracturent le nez et l'orbite droite. La scène filmée en direct permet l'interpellation de deux individus.

Le 30 octobre 2014, une jeune femme est agressée sexuellement par quatre individus aux abords du Jardin Croix-Paquet. Les images permettent l'identification et l'interpellation des individus.

Le 9 novembre 2014, une rixe violente impliquant une dizaine de protagonistes éclate rue Pizay : la scène filmée est signalée à la police qui intervient et procède à des interpellations.

Le 12 décembre 2014, un vol par ruse est effectué dans un bar rue Désirée : les auteurs seront repérés et interpellés par la police.

Le 16 décembre 2014, un vol avec violence est opéré par six individus : les auteurs sont localisés par les caméras et interpellés par la police.

Voilà, juste pour donner quelques faits. Alors il y a ceux qui sont dans l'abstraction, puis nous, on est très bêtement dans la réalité, et à faire en sorte que le cadre de vie soit plus confortable pour nos concitoyens.

C'est pour cela que j'ai pris les quelques chiffres de la police. Si l'on fait le bilan en matière de sécurité sur la ville, entre le mois de novembre de l'année 2013 et le mois de novembre de l'année 2014, on assiste à une baisse de la délinquance de 21 %.

Merci Monsieur Sécheresse de continuer à agir comme vous agissez.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire a voté contre.)

2014/692 - Caisse de Crédit Municipal de Lyon - Rapport d'activité et situation financière au 30 juin 2014 (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2014/697 - Modification de la délibération n° 2014/460 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 196 052 euros - Opération : amélioration et rénovation des parties communes situées impasse du Presbytère à Lyon 8^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2014/710 - Signature d'une convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de fourniture de mobilier scolaire et locaux annexes pour les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Lyon et de Villeurbanne (Direction de la Commande Publique)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2014/715 - Révision de la nomenclature fournitures, prestations de services et travaux Ville de Lyon pour 2015 (Direction de la Commande Publique)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot)

2014/744 - Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du Budget (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot)

2014/767 - Modification de la délibération n° 2014/438 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SEMCODA pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 4 551 282 euros - Opération : acquisition, amélioration en usufruit locatif de 54 logements -40 logements PLS, 10 logements PLUS et 4 logements PLAI- situés 19-21, rue Philippe Gonnard à Lyon 1^{er} (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Adopté.)

2014/775 - Liste des provisions constituées et reprises au cours de l'exercice 2014 (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Adopté.)

2014/728 - Rémunération des agents recenseurs 2015 (Service des Mairies d'Arrondissement)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy
(Adopté.)

2014/693 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 474 691 euros - Opération : réhabilitation de 19 logements situés 8, rue de l'Epée à Lyon 3^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2014/694 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 212 000 euros - Opération : acquisition, amélioration de 4 logements -2 logements PLUS et 2 logements PLAI- situés 95 bis, grande rue de la Croix-Rousse à Lyon 4^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2014/695 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 576 000 euros - Opération : travaux d'amélioration thermique de 48 logements situés 75, rue Laënnec à Lyon 8^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2014/696 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société Française d'Habitations Economiques pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 440 706 euros - Opération : acquisition d'un immeuble de 16 logements PLS situés 49, rue Sébastien Gryphe à Lyon 7^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2014/708 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Sud-Est Méditerranée pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 481 640 euros à contracter auprès du Crédit Foncier de France - Opération : acquisition en VEFA de 10 logements -6 logements PLUS et 4 logements PLS- situés 215, avenue Professeur Paul Santy à Lyon 8^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2014/709 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Sud-Est Méditerranée pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 590 974 euros à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Opération : acquisition en VEFA de 10 logements -6 logements PLUS et 4 logements PLS- situés 215, avenue Professeur Paul Santy à Lyon 8^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

2014/747 - Palais des Sports de Gerland - Gratuité de sa mise à disposition dans le cadre d'une manifestation programmée en décembre 2014 (Direction des Sports)

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, sur ce dossier il s'agit d'une mise à disposition gracieuse du Palais des Sports dans le cadre d'une manifestation caritative organisée par l'OL Fondation. Il a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme GRANJON Isabelle : Il nous est demandé de voter aujourd'hui l'attribution gratuite du Palais des Sports à l'Olympique Lyonnais Fondation.

C'est, vous vous en doutez, avec consternation que nous voyons revenir une telle délibération.

Nous ne remettons, bien évidemment, pas en cause le fait de pouvoir faire bénéficier aux plus démunis, notamment à des enfants, d'un repas caritatif. Nous ne remettons pas non plus en cause le soutien de la Ville de Lyon à des organisations caritatives ou autres ONG travaillant à aider les populations précarisées de la commune.

En revanche, attribuer gratuitement le Palais des Sports à l'OL Fondation, est-ce que cela a réellement un sens ? Doit-on considérer que c'est aux contribuables qu'il doit revenir de financer une partie de l'évènement, via le prêt de la salle ? Est-ce réellement aux habitants, déjà bien étranglés financièrement, de prendre en charge les opérations de charité de l'OL ?

Entendons-nous bien, encore une fois, ce n'est pas l'initiative en elle-même, l'acte solidaire organisé par l'OL Fondation, que notre Groupe conteste, mais bien le fait que la « Fondation » qui le mène appartient à une entreprise déjà fortement soutenue par la Ville depuis de nombreuses années, s'agissant de centaines de milliers d'euros de subventions ou la gratuité d'usage du stade à de nombreuses occasions ! OL Fondation, OL Association, OL machin-chose, c'est quand même l'OL !

Mais, quel est donc le rôle de cette fondation d'entreprise qu'est l'OL Fondation ? M. Aulas cherche-t-il par elle à redorer le blason de l'OL et d'un sport qui véhicule trop souvent l'image de joueurs surpayés et souvent bling-bling ?

Est-ce uniquement un prestataire de service à qui la Ville fait appel pour rendre le Noël des plus démunis plus supportable, mais avec des subventions de la collectivité ? Ne saurions-nous pas en droit d'attendre de la part de M. Aulas et de sa Fondation (qui a par ailleurs de nombreuses entreprises partenaires comme Pathé, Cerise & Potiron et bien d'autres), une prise en charge totale de l'évènement, somme toute logique ?

Car effectivement, là est bien, Monsieur le Maire, le cœur du problème. A l'heure où l'austérité aggrave dangereusement la vie de nombreuses familles, et où la majorité de nos concitoyens peinent à avoir confiance en l'avenir, le Groupe OL, lui, se porte plutôt pas mal... Et même s'il est vrai que nous sommes loin des années fastes où l'Olympique Lyonnais régnait en maître sur le football français, et du coup sa puissance financière avec, il n'en reste pas moins que le Groupe affiche à l'heure actuelle pas loin de 80 M€ de chiffre d'affaires. Suffisamment à notre sens pour prendre en charge la location des 4.500 € hors taxe que coûterait le Palais des Sports pour la journée.

A moins qu'avec la construction de son grand stade à 300 M€, M. Aulas soit dans une situation telle que chaque centime lui soit compté. Mais nous lui faisons confiance, ou plutôt devrais-je dire nous vous faisons confiance pour mener habilement les affaires de l'Olympique Lyonnais.

Toujours est-il, Monsieur le Maire, qu'il serait anormal aujourd'hui d'adopter cette délibération. C'est donc pourquoi le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire votera contre cette délibération qui malheureusement, comme très souvent, concerne un évènement ayant déjà eu lieu !

Comble de l'injustice, n'est-ce pas un signal politique des plus malvenus envoyé aux Lyonnais qui, de plus en plus nombreux, eux, comptent leurs centimes, surtout à l'approche des fêtes de fin d'année ? Sans parler des citoyens qui se mobilisent en ce moment même dans les écoles pour subvenir aux besoins des familles des 194 enfants scolarisés mais qui, eux, n'ont pas eu la chance de bénéficier d'un hébergement d'urgence... Scolarisés mais SDF pour ne pas être nés au bon endroit et ne recevant l'aide charitable d'aucune collectivité publique, eux !

Donc, si l'Olympique Lyonnais veut organiser une opération caritative, nous disons « banco ! », mais le club ne peut, pour autant, pas attendre de la complaisance de la part des autorités publiques. En la matière, c'est donc à l'OL de financer son opération de charité, en payant le prix habituel (qui n'est d'ailleurs pas si élevé que cela puisque je le rappelle, c'est 4.500 € hors taxes !) d'une location du Palais des Sports pour la journée. Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Europe Ecologie Les Verts et Lyon Citoyenne et Solidaire, ont voté contre.)

2014/755 - Convention de mise à disposition du stade de Gerland conclue entre la Fédération Française de Football et la Ville de Lyon pour l'organisation d'une rencontre amicale de football féminin entre les équipes nationales de France et du Brésil (Direction des Sports)

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, sur ce dossier il s'agit d'une convention de mise à disposition du stade de Gerland conclue entre la Fédération Française de Football et la Ville de Lyon pour l'organisation d'une rencontre amicale de football féminin entre les équipes nationales de France et du Brésil. Il a reçu un avis favorable de la Commission.

M. HAMELIN Emmanuel : Merci, Monsieur le Maire, je profite de cette délibération, que bien sûr nous allons voter, pour vous questionner sur l'avenir du stade de Gerland.

L'Euro 2016 est pour bientôt et le stade des lumières va finir par sortir de terre. Je ne reviendrai pas sur ce dossier dont nous avons déjà largement débattu dans cet hémicycle. En revanche, je souhaite avoir des précisions sur le projet que vous avez pour la reconversion de cette structure municipale.

Nous avons entendu beaucoup de choses à ce sujet, notamment des propos que vous avez tenus à une époque sur l'arrivée du LOU rugby au stade de Gerland.

Depuis, les responsables de ce club ont réaffirmé leur intention de rester au Matmut stadium dont ils sont propriétaires et qui semble plus adapté à leur activité.

Alors, à un an du transfert de l'OL à Décines que vous avez bien sûr largement soutenu, quel est votre projet pour ce stade de Gerland, sachant que son entretien a un coût non négligeable pour les finances de la ville ?

Je ne doute pas que vous avez anticipé cette situation, et je vous remercie de nous associer à votre réflexion, ou de nous faire partager votre décision.

M. LE MAIRE : Merci bien. Comme vous le savez, j'aurais déjà aimé vous associer plus fortement à la construction du stade du Grand Montout. Cela n'a pas été possible. Tant pis.

On essayera pour le stade du LOU. J'aimerais vous associer à leur venue à Gerland. Donc si vous voulez bien dans l'avenir, donner des avis positifs, nous essayerons de vous associer. Mais en attendant, nous travaillons.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/711 - Approbation du bilan 2014 du programme de développement des initiatives des jeunes – PRODIJ- de Lyon (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté.)

2014/712 - Dénomination de l'espace social et culturel de Moulin à Vent « Espaces des 4 Vents » situé 27-29, rue Garon-Duret à Lyon 8^e (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté.)

COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

2014/771 - Logement social - Engagement triennal de la Ville de Lyon pour la période 2014-2016 au titre de la loi SRU modifiée par la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social (Direction de l'Aménagement Urbain)

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la délibération en question concerne l'engagement triennal de la Ville de Lyon pour la période 2014-2016 au titre de la loi SRU et donc concernant la production de logements conventionnés.

Il y aura plusieurs temps de parole. Je reviendrai sur ce dossier à l'issue des interventions. Avis favorable de la Commission.

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, cette délibération consacrée à l'engagement de notre ville en faveur de la production de logement social encadrée par la loi SRU est l'occasion de faire le point sur le logement social à Lyon.

Globalement, il y a un besoin énorme et croissant de logements en France, il en manque plus d'un million. Ici, au sein de la métropole on annonce qu'au moins 150 000 personnes s'établiront d'ici 15 ans sur l'ensemble du territoire.

Je reconnais la volonté de dynamisme de notre ville en matière de construction de logements et la Ville de Lyon dépasse les objectifs trop contraignants de la loi SRU qui a récemment augmenté ses exigences en imposant aux communes, sans distinction, un taux de 25 % de logements sociaux à l'horizon 2025.

Par ailleurs, je relève que sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy la loi est devenue plus contraignante encore, elle fait désormais obligation à tout programme neuf de prévoir au moins 10 % de logements sociaux.

L'objectif de production de logements sociaux neufs doit être comptable évidemment, pour faire face à la demande toujours plus forte et rattraper le retard, mais l'objectif doit être également qualitatif.

L'effort de répartition par arrondissement doit être poursuivi, les 8^e et 9^e arrondissements de Lyon concentrant à eux seuls, près de 50 % des logements sociaux à Lyon. Dans le même temps, et c'est autre chose, la rénovation thermique des logements doit être accentuée.

A force de questions posées à M. Le Faou en Conseil d'arrondissement, j'ai pu obtenir quelques réponses, mais bien incomplètes, il faut le dire. Alors je me permets de les reposer.

Combien y-a-t-il réellement de demandeurs de logements sociaux officiels à Lyon ? J'ai pu entrevoir une réponse de 35 000 environ, est-ce la vérité ? Vous nous dites que la demande est importante car il arrive des populations tous les jours, oui je veux bien vous croire.

Il y a à Lyon, selon les sources d'une récente étude publiée par le nouvel observateur qui n'est toujours pas l'organe officiel du Front National, 1 logement potentiel pour 5 demandes.

Autre question. Quel est le temps d'attente moyen pour obtenir un logement social à Lyon ? Timidement, M. Le Faou s'est essayé à me répondre : « un an », ce qui est bien en dessous de la réalité. Croyant venir à sa rescousse, le Maire du 8^e a ajouté, « honnêtement, difficile à dire, peut-être deux ans. » Je m'en souviens Monsieur Coulon.

Personne ne connaît véritablement ce temps d'attente, il est plus vraisemblable qu'il soit au-delà de deux ans. J'espère que M. Le Faou se sera renseigné et qu'il pourra nous apporter aujourd'hui toutes les réponses précises.

Enfin, abordons la nécessaire transparence des critères d'attributions des logements. On sait que la loi actuelle que vous avez tous votée ici, interdit de donner une priorité d'attribution de logement aux citoyens français en France, ce qui effare véritablement tous les observateurs étrangers en visite dans notre pays.

Nos compatriotes qui souffrent toujours plus de paupérisation et d'insécurité souffrent gravement de vos critères d'attribution qui les excluent souvent, de fait, d'un accès normal au logement social. Il y a des situations prioritaires, pouvez-vous dire clairement quelles sont ces situations prioritaires à Lyon : nombre de personnes, l'antériorité de la demande. Mais pouvez-vous enfin rendre transparentes et publiques les décisions de la Commission d'attribution ?

Je vous rappellerai pour terminer, que selon un sondage Odoxa, 60 % de la population française est favorable à la mise en œuvre de la priorité nationale en matière de logement et d'aide sociale. Monsieur le Maire, faudra-t-il attendre longtemps pour que vous entendiez réellement la détresse de nos compatriotes ? Je vous remercie.

M. LAFOND Luc : Monsieur le Maire, chers Collègues, avec ce nouvel engagement triennal, la Ville de Lyon se fixe un objectif de production de 4 800 logements sociaux pour la période 2014-2016, soit bien plus que l'obligation fixée par la loi qui est de 3 650 logements.

Produire du logement social sous différentes formes, en locatif ou en accession sociale à la propriété, est nécessaire face à la crise du logement, sans même parler de la nécessaire relance de l'économie par le logement.

Cette crise se caractérise par une pénurie de l'offre de logements dans certaines zones dites « tendues » comme à Lyon, une flambée des prix immobiliers et des situations de mal logement.

A l'heure où plus de 70 % des Français sont éligibles à un logement social, ce dernier doit faire partie intégrante de la politique du logement. S'il joue un rôle de solidarité pour les plus modestes, il a aussi vocation à accueillir des classes moyennes lorsque les prix du marché sont élevés et qu'il est difficile, comme à Lyon, de se loger à un prix raisonnable.

Mais la politique du logement n'est pas qu'une question de chiffres et d'objectifs quantitatifs. C'est aussi une question d'équilibre. Equilibre entre les communes, équilibre entre les arrondissements, équilibre entre les quartiers et équilibre dans l'offre entre les différentes catégories d'aide au logement.

Avec ce nouvel engagement triennal, la Ville de Lyon qui depuis longtemps est déjà bien au-dessus des objectifs de production fixés par la loi, permet à d'autres communes du Grand Lyon d'être en dessous des objectifs légaux.

Ce choix impactera la vie de nos quartiers et concerne donc, au premier chef, les arrondissements. C'est pourquoi vous auriez dû faire un travail en amont avec les mairies d'arrondissement pour valider les modalités de ce dépassement réglementaire et non une négociation postérieure à la décision. Comme pour les autres communes de l'agglomération, nos arrondissements ont eux aussi, leurs propres spécificités territoriales.

Monsieur le Sénateur Maire, les lois SRU et Duflot sont idéologiques et imparfaites. Seule une connaissance fine des réalités multiples des quartiers permet de mettre en œuvre du mieux possible la politique du logement. Qui, mieux que les élus de proximité que sont les maires et conseillers d'arrondissement,

connaissent ces situations locales extrêmement variées ? A Bellecombe dans le 6^e, par exemple, nous avons construit beaucoup de logements sociaux en raison d'un foncier disponible, mais il n'y a pas assez de mixité sociale.

Que ce soit pour produire les logements, pour permettre aux jeunes ménages de trouver un logement de qualité à un prix abordable, pour accueillir les retraités, pour réhabiliter le patrimoine ou encore pour produire des logements très sociaux, les besoins sont cruciaux autant que multifformes.

Qui mieux que les élus d'arrondissement pour être à l'écoute et comprendre ces besoins ?

Qui mieux qu'eux pour définir les choix de l'emplacement, par rapport aux possibilités en matière de foncier, de déplacements et conduire une analyse fine des besoins en équipements publics (gymnase, crèche, MJC...) et services. C'est fondamental pour que les logements jouent un rôle social dans la durée et pour la vie et le bon fonctionnement d'un quartier, le vivre ensemble.

De l'identification des besoins à l'entrée des habitants dans un immeuble, les élus d'arrondissement sont des acteurs essentiels de la réussite d'un projet de nouveaux logements.

Faute de concertation préalable avec les arrondissements, vous faites une erreur de méthode. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

(Brouhaha.)

Dans la politique du logement, comme dans les autres, l'internet Favre entre autres, la proximité, l'écoute et la transparence sont les conditions d'une action publique plus efficace, moins dogmatique et moins stigmatisante. Je vous remercie.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, chers Collègues, j'ai déjà eu l'occasion, lundi dernier, lors de la dernière séance du Grand Lyon, d'intervenir sur cette délibération ou tout du moins sur son pendant métropolitain, Grand Lyonnais pour l'instant.

Nous regrettons que l'application de la loi SRU ne se fasse pas au niveau de la métropole, mais au niveau des communes. Vous m'avez dit en tant que parlementaire, ne rien pouvoir y faire, ce que je regrette, une seconde fois.

En préambule et pour éviter tout procès d'intention, je voulais réaffirmer notre attachement à deux choses :

- à la production de logement social, d'une part, ce qui est évident,
- et à sa juste répartition sur le territoire.

Ces deux points, ces deux objectifs indissociables sont des objectifs de la loi SRU, première version, comme deuxième version (13 janvier 2013).

Si je parle de ces deux objectifs indissociables, Monsieur le Maire, c'est parce que la délibération que vous nous soumettez en a oublié un. En effet, elle a oublié le second au détriment du premier, c'est une délibération qui est purement comptable. Pour preuve, quand on prend les documents qui nous ont été remis en vue des commissions, certaines choses apparaissent en « gras ». J'imagine que c'est pour faciliter le travail de nos Collègues qui ne prennent pas le temps de lire l'ensemble de la délibération !

Qu'y a-t-il en « gras » dans cette délibération ? Il y a le chiffre de **5 972**, résultat de la production de logement social à Lyon sur la dernière période triennale ; il y a le chiffre de **132,71 %**, montant du dépassement de l'objectif fixé comme un signe de grande réussite ; il y a également le rappel que le dépassement de cet objectif est, depuis 2002, sur toutes les périodes triennales consécutives.

J'en veux également pour preuve, Monsieur le Maire, que cette délibération ne porte pas de prévisions quant à la répartition des 4 800 logements prévus sur la prochaine période triennale. Après une demande en commission, nous avons dû nous contenter des chiffres sur la période triennale précédente qui aboutissent à ce **5 972** que vous mettez en avant. Que disent ces chiffres ? Ils disent, aujourd'hui, que 20 % de ces 5 972 logements ont été produits dans des arrondissements où le taux SRU est déjà supérieur à 35 %. Ils disent également qu'au minimum, le tiers de ces logements, soit plus de 2 000, sont produits dans des zones où le taux SRU est déjà supérieur à 25 %.

Je sais, Monsieur le Maire, qu'il est plus facile de construire des logements où le foncier est disponible. Il est ainsi plus facile de construire à Gerland, dans le 8^e ou dans le 9^e, même si les taux SRU sont déjà élevés dans ces zones. Il est certes beaucoup plus difficile de faire du logement social à la Croix-Rousse ou en Presqu'île.

Mais au-delà de ça, je constate une chose Monsieur le Maire, c'est qu'aujourd'hui, votre choix est de privilégier la course aux chiffres au détriment de la juste répartition dans notre ville.

Sans prévision de la répartition des 4 800 logements sur la période 2011-2014, voter cette délibération est, pour nous, impossible.

M. Le Faou m'a dit, en aparté, que nous aurions de belles surprises et que ce rééquilibrage devait venir.

Nous n'avons aujourd'hui que la crainte du statu quo, c'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, sur la période 2011-2013, les résultats en terme de logements sociaux sont très bons pour la Ville de Lyon : près de 6 000 nouveaux logements, ce qui a permis d'atteindre 19,34 % de logements sociaux, pratiquement le seuil de 20 % imposé initialement par la loi SRU.

Pour la nouvelle période triennale 2014-2016, le nouvel engagement est de 4 800 logements sociaux, soit 1 600 par an. Un engagement induit par la loi Duflot qui a relevé le taux minimum de logements sociaux de 20 à 25 % à échéance 2025, engagement que nous soutenons fortement. Sur les périodes triennales passées, la ville a pu, a su, dépasser les objectifs fixés. Nous ne pouvons que souhaiter que sur la prochaine période, au vu des enjeux sur le logement social, un dépassement de l'objectif puisse être réalisé à nouveau.

Car le nombre de demandeurs reste élevé : 19 000 (c'est le chiffre en notre possession), alors que le parc de logements sociaux, où la vacance est presque nulle, est de 50 000 logements.

Pourquoi cette situation ? Parce que le secteur privé ne remplit pas sa mission de loger à des prix abordables une grande partie de nos concitoyens. Et l'abandon de la mesure de l'encadrement des loyers risque de conforter cette situation.

Parce que le secteur privé est soumis à une logique de financiarisation et une bonne partie des promoteurs visent à une maximisation des dividendes à court terme.

Les bons résultats affichés en matière de logement social ne sont possibles que parce que notre pays dispose encore d'organismes HLM qui acceptent de réaliser des opérations qui s'équilibrent sur plusieurs décennies, qui sont dans une logique de conciliation entre rentabilité économique et intérêt général, des acteurs souvent de l'économie sociale et solidaire.

Concernant la mutualisation au niveau de la Métropole, nous sommes d'accord sur ce principe, car il faut appliquer la loi avec discernement en fonction des réalités locales, par exemple au regard du foncier disponible sur certaines communes. Toutefois, il faudra être vigilant à ce que toutes les communes contribuent en matière de logement social.

Je vous remercie.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, je vais tout d'abord revenir sur votre intervention sur la vidéosurveillance puisque vous avez ciblé le 1^{er} arrondissement.

Le bas des Pentes est un des secteurs les plus vidéosurveillés du 1^{er} arrondissement sous votre impulsion, et ce depuis 2001. Il est donc normal que vous puissiez ainsi donner les quelques exemples que vous venez de citer, contribuant par ailleurs à alimenter un sentiment d'insécurité qui alimente à son tour des votes extrêmes que vous dites vouloir pourtant combattre.

Mais votre énumération peu responsable, plutôt que me mettre en difficulté, vient renforcer mon argumentaire ! Comment se fait-il que des rues parmi les plus vidéo surveillées depuis 2001, soient encore le cadre d'actes si violents que, comme vous, je condamne ? C'est bien que la caméra ne résout rien et qu'elle ne prévient rien !

Ce sont donc des actions préventives et éducatives ambitieuses et des effectifs renforcés pour la Police Nationale comme pour la Police Municipale qu'il aurait fallu et qu'il faut développer.

Pour en revenir au rapport en lui-même, c'est-à-dire à l'engagement triennal de la Ville de Lyon en matière de logement social pour la période 2014-2016, la loi Duflot du 18 janvier 2013, soumet notre Ville à l'obligation de disposer de 25 % de logements locatifs sociaux sur son territoire d'ici 2025.

Il faut noter que tout en s'engageant dans l'objectif de mutualisation à l'échelle de la Métropole, notre ville poursuit un objectif de création de logements sociaux à hauteur de 4 800 logements pour la période 2014-2016 et nous approuvons cet effort, cette volonté.

Par contre, une de nos questions porte sur les objectifs en matière de typologie de logements locatifs sociaux, à savoir la répartition entre PLAI, PLUS et PLS. Pour sa part, Lyon citoyenne et solidaire souhaite une construction plus importante de PLAI et moins importante de PLS car la réalité de la situation économique des ménages demandeurs de logement, fait que les PLS leur sont inaccessibles. Je le vois régulièrement quand, avec le Grand Lyon, nous cherchons à mettre en adéquation la demande et l'offre de logement social.

Au-delà, il est nécessaire –j'ai tenu ces propos au Grand Lyon, mais je le ferai à nouveau dans cette enceinte, puisqu'au Grand Lyon vous lisiez le journal Monsieur le Maire !- de bien avoir en tête aussi qu'une politique d'habitat ne repose pas que sur l'effort de construction de logement social. Elle repose, aussi, sur une maîtrise du foncier que notre collectivité a tardé à mettre en place, laissant filer les prix des terrains, des loyers et des mètres carré à l'achat. Il est, selon nous, indispensable que la Métropole se dote d'un établissement public du foncier.

D'autre part, nous réaffirmons notre souhait -je l'ai déjà dit- que la ville se porte candidate au dispositif d'encadrement des loyers privés tel que la loi Duflot le permet, car nous considérons qu'une des problématiques que nous avons en matière de logement social, c'est bien l'écart trop important entre les loyers du parc d'habitat social et ceux du parc d'habitat privé qui empêche tout passage et toute souplesse entre ces deux parcs.

Nous estimons aussi qu'il convient de soutenir l'innovation en matière de production de logements. C'est pourquoi nous souhaitons que notre ville accroisse son soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire, y compris dans le secteur de l'habitat et puisse soutenir avec la Métropole, demain, les projets d'habitat coopératif.

Je terminerai, mais vous vous en doutez, sur la question de l'hébergement qui, selon nous, doit faire partie d'une politique d'habitat au sens propre et nous redemandons que notre ville mette des bâtiments à disposition du Préfet, qui s'est engagé d'ailleurs (vous avez dû voir le courrier adressé au Cardinal Barbarin) à payer le coût financier, c'est-à-dire les charges de chauffage mais également les salaires des équipes sociales qui interviendront. Nous vous demandons donc de mettre à disposition du Préfet du Rhône et de Région, certains bâtiments vacants pour accueillir les familles non hébergées aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. DURAND Jean-Dominique, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais commencer par une citation : *« Croire en l'homme, c'est croire que tout homme a un avenir. Mais quel avenir pour celui qui n'a pas de logement ? Quel avenir quand le logement renvoie une image destructrice de soi ou qu'il stigmatise pauvreté et détresse ? »*

Cette phrase de Bernard Devert, fondateur d'Habitat et Humanisme, souligne la justesse du combat pour un logement digne.

Ce combat ne date pas d'aujourd'hui. Il s'inscrit dans une longue continuité d'hommes et de femmes qui n'ont cessé de dénoncer l'insuffisance et la précarité des logements pour les personnes les plus faibles de la société.

Dès le 19^e siècle, de Pauline Jaricot et Frédéric Ozanam au père Chevrier, de Camille Rimbaud à Gabriel Rosset, l'abbé Pierre et Bernard Devert, la question du logement est au cœur de la grande tradition du catholicisme social comme de l'humanisme laïc qui ont tant marqué notre ville.

Hélas, ce combat pour la dignité à travers le logement apparaît sans fin. L'actualité récente le montre. On voit réapparaître des bidonvilles que Louis Pradel avait réussi à faire disparaître. On pourrait multiplier les citations des personnalités les plus diverses qui, au fil des décennies, n'ont cessé de sonner l'alarme. Reste d'actualité cet appel de Gabriel Rosset de 1954, je le cite :

« L'affaiblissement progressif de notre sens de l'homme arrive à un point de chute qui n'a peut-être jamais été atteint ; et cette déchéance se révèle à bien des symptômes : en particulier ce cloisonnement, cet émiettement de l'humanité dont les membres sont de plus en plus étrangers les uns aux autres. Un homme ne sait plus reconnaître ni comprendre un autre homme. Un homme peut mourir de faim et de froid après avoir frappé à toutes les portes d'une grande ville sans qu'aucune de celle-ci ne s'ouvre. »

C'est dire l'importance de la politique audacieuse du logement que mène la Ville de Lyon qui s'inscrit dans sa tradition humaniste. Je ne reprendrai pas ici les chiffres qui sont donnés dans la délibération que nous allons voter. Je me contente de souligner que cette politique rappelle que la personne humaine doit

être au cœur des décisions des pouvoirs publics et qu'elle se trouve effectivement au cœur de la politique que vous menez, Monsieur le Maire. Elle s'appuie sur une certaine vision de l'habitat fondée sur la mixité sociale, seule capable d'éviter les phénomènes de ghettoïsation et sur un équilibre entre l'offre et la demande, dans le respect des identités des quartiers. C'est grâce à cette politique que l'on parvient, Monsieur le Maire, à rapprocher, selon votre expression, l'humain et l'urbain.

Mme BESSON Dounia, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, Lyon Gauche Solidaires apporte tout son soutien à cette délibération qui porte l'augmentation de l'objectif triennal 2014-2016 de production de logements sociaux à 4 800 logements. Ce nouvel objectif est dans la continuité des périodes précédentes marquées par la montée en charge de la production de logement social depuis 2001. Ainsi, de Louis Lévêque à Michel Le Faou, notre action est toujours animée par une ambition sociale et politique de construire une ville ouverte et équilibrée, sans laisser personne sur le bord de la route. Je vous rappelle que le nombre de recours DALO dans le Rhône a explosé en 2013 (+ 54 % par rapport à 2012).

Cet effort sans précédent que nous maintenons est certes nécessaire au regard des nouveaux objectifs de la loi Duflot des 25 % en 2025, mais surtout, au regard de la crise du logement et du poids pris par le logement dans le budget des familles.

Cet effort se fait malgré la baisse continue des aides à la pierre de l'Etat, qui rend de plus en plus difficile l'équilibre des opérations et risque de rendre inaccessible le logement social neuf aux ménages les plus modestes. Autre élément qui nous inquiète, c'est le passage de la zone B1 à la zone A, objet de la délibération suivante, qui va pénaliser les ménages modestes et les classes moyennes.

Nous déplorons aussi le refus de certains nouveaux maires de construire des logements sociaux. Face à ces blocages, il n'est pas inutile de rappeler l'histoire et ce qu'engendre la concentration de logements sociaux sur certains territoires : des poudrières qui quelque fois explosent.

Notre ville et notre agglomération ont, dans les années 90, pris conscience puis agi dans les années 2000, pour casser les logiques de ségrégations territoriales. Les opérations de renouvellement urbain ont permis d'amorcer l'inversion de ces tendances. Dans une période de crise économique sans précédent, il est important de ne pas revenir en arrière en reconstituant des ghettos. Il nous faut parvenir à une ville plus équilibrée entre ses arrondissements et plus largement au niveau de toute l'agglomération. C'est là tout l'enjeu de la mixité sociale portée par la loi SRU.

Le logement social n'est pas un gros mot, ce n'est pas une tache au milieu d'un quartier, c'est une simple nécessité pour répondre aux besoins des Lyonnais dans toute leur diversité. 75 % des Lyonnais sont éligibles au logement social. Ainsi, le logement social n'oppose pas couche moyenne et couche défavorisée, au contraire, il les rassemble.

La ville durable et solidaire est celle qui favorise la cohésion sociale et donne sa place à toutes et tous dans la société. C'est une politique que nous menons depuis 2001 qui fait aussi l'attractivité de notre territoire. N'oublions pas les réalités humaines qui se cachent derrière les chiffres de production, les souffrances face à la difficulté de se loger et c'est cela qu'il ne faut pas oublier au moment de voter cette délibération. Nous parlons avant tout de l'humain.

Merci de votre attention.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Tout d'abord, je souhaite que nous puissions tous, collectivement, dépassionner ce débat. Comme l'a rappelé notre Collègue, Jean-Dominique Durand, notre ville, Lyon, a su développer une tradition humaniste en matière d'habitat et de logement et nous souhaitons tous ici voir perdurer cette tradition.

Je veux aussi resituer le cadre de ce débat. Le cadre de ce débat, c'est une délibération qui concerne l'application de l'article 55 de la loi SRU. En effet, nous arrivons à la fin de la première année de la période triennale 2014-2016 qui oblige aux communes une mise en conformité avec les obligations de la loi.

Pour ce qui concerne la Ville de Lyon, le bilan de la dernière période montre que la Ville de Lyon a approché les 20 % demandés avec un taux de logements locatifs conventionnés à hauteur de 19,36 %. Ce taux a été atteint par la Ville sur la période 2011-2013 avec une répartition des logements qui ont été produits pour 40 % en opérations d'acquisition-amélioration et depuis 2004, pour 21 %, en VEFA, c'est-à-dire une mixité de production avec des opérations neuves de la promotion privée. Le reste, à savoir les 39 % restants, en maîtrise d'ouvrage directe réalisée par les bailleurs sociaux.

Cette production de logements conventionnés se répartit ainsi : 51 % de logements en PLUS, 22 % de logements en PLAI et un tout petit peu plus du quart en PLS.

Je veux souligner ici, qu'un travail très fin entre les territoires de la ville, donc les arrondissements, a permis de rééquilibrer la part des logements conventionnés entre arrondissements. En effet, le taux SRU a diminué dans les arrondissements très pourvus, tels que les 8^e et 9^e arrondissements via notamment les projets de renouvellement urbain, et a un peu augmenté dans les arrondissements déficitaires.

Il est à noter par ailleurs, que ces résultats ont été atteints dans le cadre d'un vrai projet de territoire mis en œuvre en totale concertation avec les maires et élus des arrondissements concernés. N'oublions pas que chaque année, les résultats et les projets de programmation d'habitat et de logements conventionnés prévus sur le territoire de la commune sont présentés dans tous les arrondissements pour discussion et éventuel amendement à la demande des élus d'arrondissement. C'est bien évidemment ce qui sera fait pour la prochaine année de programmation et les suivantes. Les rendez-vous commencent à être pris.

Cette délibération rentre dans le strict cadre de la loi qui fixe dorénavant l'obligation des communes soumises à l'article 55 de la loi SRU à un taux de 25 % de logements conventionnés. La loi fixe des modalités précises de rattrapage. Celles-ci vous sont rappelées dans le corps de la délibération et pour y parvenir de la façon suivante : 3 650 logements correspondent à cet objectif théorique à produire pour la première période triennale et aussi, nous vous proposons aujourd'hui, un engagement pour la Ville de 1 600 logements par an, soit 4 800 logements sur cette période. Je rappelle que cet engagement sera en légère baisse au regard de ce que nous produisons actuellement mais cet engagement contribue aussi à la solidarité territoriale métropolitaine.

Cet objectif a été calculé au regard de la dynamique de construction de notre ville. C'est par ailleurs, une proposition élaborée avec prudence, tout en tenant compte des exigences de la loi. Ainsi, notre dynamisme, l'attractivité de notre ville et les outils mis en œuvre pour mobiliser du foncier et offrir des logements adaptés aux besoins de tous nos concitoyens, via notamment le Programme Local de l'Habitat et le Plan local d'urbanisme, nous permettent aujourd'hui, dans un contexte financier difficile, de poursuivre notre action.

Rappelons que pour la dernière période connue, du 1^{er} janvier 2014 au 30 novembre 2014, la Ville de Lyon a déjà livré plus de 2 400 logements et que 3 845 logements ont été déposés en demandes de permis de construire. Ainsi, notre action commune permet de maintenir des emplois car le soutien à la production de logements permet de maintenir ce dynamisme économique dont notre agglomération a besoin en ces temps où le climat économique est perturbé.

Voici comment nous pouvons enrichir notre ville : en faisant que l'urbain et l'humain se rejoignent par le logement et par une politique équilibrée et adaptée aux besoins de nos concitoyens. La contribution des arrondissements à l'atteinte de cet objectif triennal, je tiens à le souligner, sera étudiée comme cela a été fait par le passé, sur la base d'un projet de territoire équilibré auquel personne ne peut renoncer ; un projet dédié au maillage urbain de nos quartiers dans un esprit de cohésion sociale et territoriale auquel nous aspirons tous.

Comme par le passé, nous travaillerons avec les maires d'arrondissement et nous nous baserons sur les capacités des territoires et au gré des projets qui se présenteront, dans un souci du respect de chaque quartier ou de chaque territoire de chaque arrondissement. C'est ce travail fin et non comptable, comme certains l'affirment, qui permet de bâtir une politique de cohésion et de faire en sorte que la solidarité territoriale ne soit pas un vain mot. Il nous faut travailler ensemble à une politique fine de l'habitat pour produire dans le flux de la construction, et non pas en urgence, n'importe où, et dans un simple esprit comptable.

C'est cette politique de l'habitat et du logement que nous souhaitons raisonnable. Elle comprend tous les produits de la chaîne du logement, le logement conventionné, le logement intermédiaire, le logement en accession abordable, et le logement en accession classique. Cela forme un tout indissociable au profit de nos concitoyens, c'est un des éléments de la colonne vertébrale de nos actions qui permet à l'humain de rejoindre l'urbain et de participer à la construction d'une cité belle, agréable et douce.

M. LE MAIRE : Quelques mots supplémentaires car je crois que ce sujet est important. Il peut paraître une lapalissade que de dire que pour loger nos concitoyens, en particulier les plus fragiles, il faut d'abord pouvoir construire. Evidemment, si vous avez un vocabulaire qui fait que la moitié des gens qui décident de construire à un moment donné ne le font plus, vous avez évidemment de grosses difficultés. On voit bien comment au cours des dernières années certains discours se sont traduits par une diminution drastique de la construction de logements. Alors certes, le verbe était haut, mais les conséquences totalement contreproductives, d'autant plus que dans une agglomération comme l'agglomération lyonnaise, le logement

social se fait pour 60 % en VFA, c'est-à-dire avec les promoteurs de logements privés. Si tout d'un coup ceux-ci ne construisent plus, c'est évidemment toute la chaîne du logement qui s'affaisse.

Nous, au cours de ces dernières années, suivant notre modèle peut-être moins flamboyant que d'autres mais en tout cas plus productif, nous allons continuer à construire des logements. Donc, nous avons construit beaucoup de logement social en particulier. Je regarde par exemple sur les constructions réalisées sur la ville : 41.000 logements sur la Ville de Lyon, 16.000 logements, donc nous sommes effectivement dans la construction de logement social important. Je ne crois pas qu'on puisse nous citer d'autres agglomérations qui aient autant construit de logement tout court, et de logements sociaux en particulier que dans l'agglomération lyonnaise.

Après nous l'avons fait comme vous le dites, avec le souci évidemment de l'équilibre social parce que, moi qui étais à un moment donné maire de la Duchère, je sais trop bien comment, quand des quartiers ne deviennent plus que des quartiers où tout le monde est au RSA ou a des revenus extrêmement bas, il y a des difficultés à pouvoir maintenir un équilibre social. Or, c'est ce que nous essayons de faire et les chiffres que vous venez de donner sont extrêmement importants. On aurait pu les reprendre au niveau de l'agglomération lyonnaise. On s'aperçoit que nous avons construit du logement social là où il n'y en avait pas, et que nous avons au contraire essayé de rééquilibrer là où il y en avait trop. C'est le double sens des politiques que l'on mène.

J'aurai un mot à dire car quelque part, il faut bien voir qu'on doit à la fois tenir des discours de solidarité, d'humanité, mais aussi de responsabilité et sur un problème qui est quelquefois évoqué ici, sur le problème par exemple du logement des publics les plus vulnérables. Je regardais l'évolution des demandeurs d'asile dans le Rhône. En 1998 ils étaient 1.097, ils sont passés jusqu'en 2013 à 4.325. Si évidemment on continue sur des courbes totalement incontrôlables, je ne vois pas comment on peut arriver à maîtriser le problème du logement de ces gens-là. Pour moi, accueillir ce n'est pas accueillir dans des bidonvilles, cela suppose de mener les politiques responsables pour que le nombre de logements puisse un peu correspondre au flux de ceux qui arrivent.

Pour cela, par exemple, quand M. Touraine dépose un rapport sur le fait que lorsque les gens arrivent en France il faut pouvoir examiner dans les meilleurs délais, dans les 6 mois et pas dans les 2 ans comme c'est le cas en France aujourd'hui, et savoir si effectivement ils sont demandeurs d'asile, si on leur accorde le droit d'asile, ou bien si on ne l'accorde pas. On comprend bien que les gens quand ils ont passé deux ou trois ans à utiliser toutes les procédures, allant 10 fois devant la cour administrative, puis la cour administrative d'appel, et qu'ils sont là avec 2 ou 3 enfants, cela paraît totalement difficile de ne pas pouvoir donner la possibilité d'être dans notre pays, d'où la multiplication de gens qui se trouvent dans des statuts incohérents puisque, à la fois, ils sont déboutés du droit d'asile et en même temps, ils ne le sont pas pour d'évidentes raisons.

Je crois que la vraie générosité consiste à mener des politiques responsables. J'espère, cher Jean-Louis Touraine, que le projet de loi pour lequel vous vous êtes battu va aboutir dans les meilleurs délais.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Les Groupes UDI et apparentés, Ensemble pour Lyon – UMP et apparentés et M. Boudot se sont abstenus.)

2014/752 - Marché immobilier - Avis de la Ville de Lyon sur la modulation des loyers proposée par le Préfet de région suite à l'arrêté du 1^{er} août 2014 pris en application de l'article R. 304-1 du Code de la Construction et de l'Habitation classant la ville de Lyon en zone A (Direction de l'Aménagement Urbain)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2014/768 - Entretien des sur-largeurs engazonnées de la plateforme de tramway T4 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention tripartite entre le SYTRAL, la Ville de Lyon et KEOLIS (Direction des Espaces Verts)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain
(Adopté.)

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, SANTE

2014/713 - REPORTE

2014/774 - Autorisation de signer la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public de la Maison de la Veille Sociale, modifiée par l'Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2013 (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah
(Adopté.)

COMMISSION EDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITE

2014/746 - Restauration scolaire, réductions de factures exceptionnelles (Direction de l'Education)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Avis favorable de la commission Monsieur le Maire.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, chers Collègues, ces délibérations vont être l'occasion pour moi d'évoquer un peu quelques règles de fonctionnement de nos travaux et de notre assemblée. Vous venez de présenter ces deux délibérations en disant avoir reçu un avis favorable de la commission. Ce sera très rapide Monsieur le Maire, ne vous inquiétez pas.

Je pense qu'en cette fin d'année et par anticipation pour les bonnes résolutions de l'année 2015, ce ne sera pas forcément inutile. Et je voudrais aborder deux sujets.

D'abord celui de cette commission qui, en fait, n'a pas été convoquée dans des délais réguliers et qui, bien sûr, perturbe le bon exercice de nos travaux. Nous n'avons pu avoir aucun élu qui ait assisté à cette commission, sans parler des changements d'heure qui arrivent très régulièrement.

Je dois rappeler qu'il y a 22 conseillers municipaux qui sont convoqués à chaque fois, 9 adjoints d'arrondissement, avec les services cela fait une quarantaine de personnes. Je pense qu'il serait bien, pour la qualité de nos travaux, d'avoir un fonctionnement un peu plus normal de ces commissions.

Ensuite, deuxième remarque sur la commission du suivi des affaires scolaires, la commission municipale de la réforme des rythmes scolaires, comme aucune délibération ne la formalise, je pense qu'il serait bien, là aussi, que les choses soient un peu plus formalisées entre nous.

Et puis enfin je finirai cette intervention en évoquant la tenue des échanges dans notre enceinte. Il y a de cela deux conseils municipaux, c'était M. Sécheresse qui avait eu quelques propos déplacés à l'égard de M. Pierre Bérat, cette fois-ci c'est M. Kimelfeld qui a œuvré.

Vous avez la police de l'assemblée : on a le droit de ne pas être d'accord, les attaques personnelles sont les malvenues et j'espère qu'en cette fin d'année pour la qualité de nos travaux pour l'année prochaine, vous jouerez votre rôle et exercerez votre pouvoir de police de l'assemblée, en rappelant ces règles essentielles à la bonne tenue des débats démocratiques. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : J'essaierai de le faire Monsieur Havard, mais vous savez après, si vous êtes un peu trop directif, on dit vite que vous êtes autoritaire ! Donc il faut toujours essayer de trouver un point d'équilibre !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon –UMP, et apparentés n'a pas pris part au vote.)

2014/725 - RETIRE

2014/740 - Attribution exceptionnelle d'une subvention d'investissement à l'Association « Les Bébés Bilingues » pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants situé 83, avenue Debourg à Lyon 7^e, pour l'aménagement de l'espace extérieur et l'achat de matériel d'entretien des locaux - Opération ENGEQUIP (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté.)

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP, et apparentés n'a pas pris part au vote.)

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES, ECONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT

2014/754 - Opération de revitalisation économique des rez-de-chaussée commerciaux des quartiers des Pentès de la Croix-Rousse, Moncey et Guillotière -1^{er}, 3^e et 7^e arrondissements- Prolongation de la phase 3 de l'opération FISAC et approbation d'avenants à des conventions (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Monsieur le Maire, ce rapport concerne la prolongation pour un an du dispositif FISAC, mis en œuvre sur notre territoire depuis 1997, dans le cadre de la troisième phase.

Dans ce cadre-là, je vous rappelle que ce dispositif permet de maintenir sur nos territoires, la redynamisation commerciale et l'attractivité économique dans un certain nombre de quartiers : Pentès de la Croix-Rousse pour le 4^e et le 1^{er}, Moncey/Voltaire, 3^e et 7^e et Guillotière.

Dans ce cadre, le plan de développement économique sur la partie basse du quartier des Pentès de la Croix-Rousse, a permis des résultats significatifs, à la fois dans le nombre et la nature des activités implantées.

Sur chaque secteur, des propositions d'action ont été déclinées, avec un budget affecté à chacune d'entre elles. Sur le cœur de la Guillotière et Moncey/Voltaire, la mise en œuvre du schéma de développement économique, coordonnée à la réalisation des projets urbains sur le secteur, doit être poursuivie.

Outre la reconstitution de linéaires commerciaux, sur l'effet générateur d'emplois, qui a été induit par la mise en œuvre de cet outil, cela a permis d'accompagner des petites entreprises, mais aussi de générer 130 emplois sur l'ensemble de ces quartiers.

Ainsi, au regard du travail accompli, du soutien à l'animation commerciale nécessaire pour pérenniser parallèlement les investissements engagés, au regard du maintien et du développement de l'économie de proximité, des enjeux commerciaux qui ont été clairement identifiés, il apparaissait donc nécessaire que l'ensemble des partenaires concernés par ce dispositif soit sollicité pour la prolongation de ce dispositif d'un an jusqu'au 31 décembre 2015.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. HAMELIN Emmanuel : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération concerne le dispositif FISAC pour la revitalisation économique des rez-de-chaussée. Nous la voterons bien évidemment, mais je veux revenir sur le 29 novembre dernier, où justement ces mêmes rez-de-chaussée dans les 1^{er}, 2^e et 7^e arrondissements de Lyon, ont été dévastés par des casseurs en marge d'une manifestation.

M. LE MAIRE : Comme quoi, la vidéo protection !

M. HAMELIN Emmanuel : Comme quoi ! Mais vous savez que sur ce sujet-là nous avons voté la délibération.

Ces violences urbaines sont d'autant plus insupportables qu'elles étaient prévisibles. Et d'ailleurs, le Préfet du Rhône avait prévenu, donc il savait.

Pendant cette journée, onze policiers ont été blessés dans des affrontements très violents et de nombreux Lyonnais qui préparaient leurs courses de Noël, ont été traumatisés par ces débordements, notamment en centre-ville.

Les commerçants de la presqu'île ont aussi payé lourdement ces violences, avec de grosses dégradations. Ils ont dû fermer leurs boutiques, et comme nos concitoyens, ils n'en peuvent plus de l'attitude angélique du Gouvernement face aux casseurs.

Je rappelle au final, que deux personnes seulement ont fait l'objet d'une comparution devant le tribunal. Ce n'est évidemment pas acceptable.

Se pose donc la question de l'efficacité des dispositifs mis en place, mais également des moyens mis à disposition pour combattre de tels actes.

La police a fait son travail dans des conditions très difficiles et il faut lui rendre hommage. Pourtant, en octobre 2010, où nous avons connu aussi à Lyon des violences urbaines importantes, vous mettiez en avant une coopération étroite et efficace entre les moyens de la Police nationale et de la Police municipale. Vous avez, bien sûr, condamné ces violences urbaines du 29 novembre dernier, mais quelle a été l'action du Maire de Lyon pour les éviter ?

Nous avons demandé au Préfet des réponses claires aux problèmes posés par ces violences urbaines qui dégénèrent et s'amplifient de jour en jour. Aujourd'hui, les Lyonnais attendent de votre part aussi des explications.

Mme BAUME Emeline : En juin dernier, la loi relative à l'artisanat, au commerce et très petites entreprises, a défini un cadre d'accompagnement des différents opérateurs, souhaitant répondre dans une économie marchande aux besoins quotidiens des habitants, parce que les habitants ont des besoins quotidiens et pas uniquement des revendications, lorsqu'il y a certains personnages au sein de manifestations qui dégradent.

Désormais, l'aide financière aux entrepreneurs souhaitant s'installer dans des rez-de-chaussée vacants, ne se fera non pas au fil de l'eau, mais via un appel à projets national, avec sans doute des incontournables du type : l'accessibilité, la mise en sécurité ou encore l'innovation numérique. Les détails ne sont pas encore connus à ce jour.

Ce jour, comme l'a indiqué votre Adjointe, il nous est proposé que le dispositif dit FISAC perdure un an et c'est très bien !

Les Ecologistes en profitent pour vous interpeller ce jour quant à la volonté de l'Exécutif de maintenir et de développer cette économie de proximité, avec cinq propositions :

- en associant des consommateurs et donc des habitants, au diagnostic et aux travaux d'orientations, arrondissement par arrondissement, ou a minima par unité de vie, par exemple la Presqu'île, rive gauche, rive droite, Part-Dieu... pour la refonte du Schéma d'Urbanisme Commercial qui devrait être approuvé à la Métropole en 2016 ;

- en ouvrant la démarche dite de « Management de centre-ville », qui vise entre autres à analyser les attentes des commerçants et artisans, mais aussi des consommateurs sur d'autres secteurs, puisque le secteur de la presqu'île, entre autres, en bénéficie ;

- en simplifiant les modalités de stationnement des artisans et des professions non médicales, via une vignette (c'est une proposition que nous avons déjà portée au précédent mandat) ;

- en accompagnant des artisans à se regrouper en plein cœur de ville, par exemple dans des bâtiments publics vides, ceci entre autres pour assurer les nécessaires services de réparation aux familles et créant tout autant d'emplois non délocalisables ;

- en piétonnant régulièrement certains secteurs, certaines rues, à réinvestir, très prisées des touristes et des riverains et garantissant de fait aux commerçants et artisans qui sont installés en rez-de-chaussée, par exemple la rue Romarin, d'avoir une autre approche de l'espace public.

Toutes ces initiatives pourraient donner lieu à un cadrage politique soumis à notre assemblée, autour de ce que nous appellerions et ce que vous appelez aussi je crois, l'économie de proximité. Ceci permettrait de dialoguer de façon précise, cohérente et transparente vis-à-vis des habitants et avec la Métropole dès demain et la Région, qui a déjà délibéré sur ce sujet.

Merci beaucoup et nous voterons avec plaisir ce rapport.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers Collègues, avec les Elus du Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, nous voterons avec une attention particulière cette délibération.

Bien que les quartiers anciens sortent vraisemblablement de la politique de la ville (tout du moins, c'est l'hypothèse qui nous est présentée : nous en attendons toujours la confirmation), la poursuite du dispositif FISAC, par la Ville de Lyon et le Grand Lyon, sur l'année 2015, est toutefois une bonne chose. Je tenais à le souligner, car la revitalisation économique reste l'un des enjeux majeurs de ces quartiers anciens et le FISAC y contribue pleinement.

Créé en 1989, le FISAC a depuis été souvent amendé. La dernière loi en date qui modifie en profondeur ce dispositif est la loi ACTPE, dite loi Pinel.

Son objectif premier est de préserver les commerces de proximité, pour plus de diversité urbaine. Pour cela, elle vise une régulation du marché de l'immobilier commercial, au profit de petites activités économiques, qui répondent aux besoins des habitants en cœur urbain. A savoir :

- une réforme du régime des baux commerciaux ;
- une maîtrise des loyers, avec une limitation des hausses de 10 % par an ;
- un renforcement du droit de préemption commercial des communes et intercommunalités.

La loi Pinel permet aussi la simplification et l'accélération des procédures d'implantation des commerces. Et ceci a des impacts sur un champ plus vaste, celui de l'urbanisme commercial.

Dans ce domaine, l'interrogation politique qui doit être la nôtre est la suivante : quelle localisation préférentielle des commerces et activités artisanales doit être privilégiée, afin de modifier les logiques de mobilité des ménages ?

Pour répondre au défi écologique auquel nous faisons face, il est pour moi nécessaire de contraindre le développement des centres commerciaux en périphérie, pour relocaliser une activité économique et artisanale, au plus proche des bassins de vie des habitants. C'est ce modèle de territoire que nous devons promouvoir !

Plusieurs outils existent : le DACC, le SCOT, les CDAC, etc... Quoi qu'il en soit, l'ensemble de ces leviers d'urbanisme commercial dépend de la collectivité territoriale compétente. J'attends donc que la future Métropole de Lyon soit plus prescriptive en matière d'aménagement commercial, en limitant la création et l'extension des zones commerciales périurbaines.

J'attends aussi qu'elle soit en capacité de coopérer avec les collectivités environnantes, car nous l'avons déjà dit, le phénomène de métropolisation ne s'arrête pas aux limites du Grand Lyon.

Toutefois, si comme je l'ai déjà souligné, des efforts sont réalisés sur l'encadrement de la localisation des commerces, les résultats sont mitigés, comme nous l'indique un rapport de l'Agence d'Urbanisme de la Région Rhône-Alpes.

En effet, ce rapport identifie une tendance macroéconomique déprimée : le moral d'achat baisse. Parallèlement, il identifie, sur la Région Rhône-Alpes, un accroissement continu des grandes surfaces (à titre indicatif : on dénombre 1 000 m² de grandes surfaces pour 1 000 habitants dans notre région).

On a là un paradoxe de la consommation et à mon sens, les éléments du débat sont là. Car si un nouveau modèle économique de localisation des commerces est vital, un modèle commercial de proximité, il apparaît que les consommateurs ne changent pas, pour autant, leurs habitudes.

Alors, je vous soumetts trois propositions pour lever ce frein :

- L'accès, d'une part, à des produits de consommation courante à coût raisonnable. Pour beaucoup, consommer en proximité nécessite un investissement que leur budget ne leur permet pas. Je crois donc qu'il faut développer un nouveau modèle de consommation, un modèle plus solidaire qui se veut être redistributif et

circulaire. Dans cette optique, les élus du 1^{er} arrondissement associent les habitants et tous les acteurs de l'ESS via notamment :

- la réalisation d'un diagnostic sur les modes de consommation des habitants ;
- l'engagement de la Mairie d'arrondissement dans la démarche Zéro Déchet impulsée par l'ADEME,
- la volonté affirmée de voir s'installer dans la Halle de la Martinière un groupement de producteurs locaux.

• L'articulation, d'autre part, des grandes stratégies de territoire à la micro-échelle des quartiers. Il s'agit d'impulser une politique opérationnelle à partir des éléments définis dans les documents cadres. L'objectif est de créer des linéaires commerciaux pérennes à deux niveaux :

- dans les opérations urbaines nouvelles, nous devons proposer une mixité fonctionnelle et laisser une place aux commerces dans la programmation des quartiers,
- dans le tissu urbain existant, la Ville de Lyon a deux rôles : l'animation en soutenant les démarches d'association de commerçants et l'aide financière à l'installation de commerces de consommation courante. Les élus du 1^{er} veulent aussi inscrire dans le futur PLU-H des zones sauvegardées de commerces sur leur territoire.

• Enfin, comme l'a justement dit Anne Hidalgo lors du dernier Conseil de Paris : « la généralisation du travail du dimanche, c'est la mort du petit commerce, comme cela s'est passé dans d'autres villes.

Cette proposition gouvernementale va à l'encontre de ce que nous souhaitons défendre. Car si elle est réclamée par le secteur de la grande distribution, l'ouverture des commerces le dimanche n'est pas, à juste titre, souhaitée par les petits commerçants.

Monsieur le Maire, pour ma part, je le crois pleinement, notre société ne peut se résumer à l'acte de consommer. Le dimanche doit être préservé comme un jour de respiration, un temps utiles aux pratiques sportives, culturelles, associatives. Monsieur le Maire, chers Collègues, je vous remercie.

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Monsieur le Maire, d'abord, pour vous éviter d'en appeler à la police de l'assemblée, et d'appeler à la courtoisie, en cette veille de Noël, je voudrais adresser mes excuses à Mme Lévy et à M. Hamelin, leur dire que bien évidemment, ce n'est pas les personnes qui étaient en cause. Mais les responsables politiques l'ont bien compris.

Quelques mots, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, pour rappeler ce que nous avons fait sur le bas des pentes, les 3^e et 7^e arrondissements, avec un véritable plan d'action économique et commercial :

- la constitution d'un portefeuille foncier par acquisitions amiables, préemptions, négociations avec les bailleurs publics et privés,
- une programmation commerciale partagée par tous les acteurs, depuis les mairies d'arrondissement jusqu'aux Chambres consulaires,
- le lancement d'un appel à projets dès le portefeuille foncier constitué,
- et le soutien aux activités nouvellement implantées.

Ce plan d'action associait dès l'origine la Ville de Lyon, le Grand Lyon, les Mairies d'arrondissement, mais aussi les Chambres consulaires. Nous avons consacré, par exemple, rien que sur le secteur Romarin, Ville et Grand Lyon, plus d'un million d'euros, sous le précédent mandat, pour acquérir et mettre à niveau ces locaux commerciaux, sans compter l'animation. Les résultats, Fouziya Bouzerda l'a dit, sont au rendez-vous avec une quinzaine d'entreprises installées dans le contexte économique que nous connaissons qui, bien sûr, a vu certaines d'entre elles rencontrer, après la première année, des difficultés.

Il nous faut, sans aucun doute, continuer notre effort, effort en matière d'environnement, en particulier autour de la sécurité, effort dans le soutien aux activités existantes, mais aussi effort sur quelques locaux stratégiques où les activités d'aujourd'hui ne sont pas désirables pour un bon développement de ces quartiers.

Il existe, bien sûr, des limites à cet exercice.

Les contraintes, on en a beaucoup parlé aujourd'hui, qui pèsent sur les collectivités et qui ne permettront pas, par exemple, au Grand Lyon de participer à la même hauteur qu'entre 2008 et 2013. Le marché qui ne peut pas imposer des activités même si nous nous devons de susciter les bonnes candidatures et bien sûr, y compris dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Mais nous avons des atouts. D'abord la réussite de cette première phase. L'attractivité de ces quartiers, et je pense en particulier, pour le 1^{er} arrondissement, à l'arrivée de l'école Esmod, de ses étudiants, mais aussi à la notoriété toujours plus grande du village des créateurs, également à la volonté farouche de tous les acteurs, des entrepreneurs déjà installés, des habitants de réussir ce pari et de transformer ces quartiers. Je sais que nous pourrons, avec les élus du 1^{er} arrondissement, avec Fouziya Bouzerda, avec Jean-Yves Sécheresse, mais aussi avec le Grand Lyon, nous sommes dans cette période de relancer la révision du schéma d'urbanisme commercial, dans la révision du PLU-H et toute cette concertation aura lieu avec les élus. Et je suis sûr que nous continuerons à avancer et à développer ces quartiers. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Juste quelques mots pour répondre, de manière rapide, et pour dire que bien évidemment, j'ai condamné de manière extrêmement ferme les casseurs qui avaient mis à sac un certain nombre de magasins dans le 7^e arrondissement et, je crois, dans le 1^{er} arrondissement. Simplement, je veux dire à ceux qui organisent des manifestations qu'ils soient responsables, parce que comme on l'a dit, on sait qu'un certain nombre de gens, aujourd'hui, ont comme objectif, essentiellement, d'aller dans toutes les manifestations pour y provoquer un certain nombre de troubles. Donc, je conseille à chacun d'avoir le plus grand sens de la responsabilité.

Après, sur le parcours de la manifestation, j'avais dit à M. le Préfet qu'il ne fallait pas que la manifestation vienne sur la place des Terreaux qui semble dorénavant être la cible d'un certain nombre de manifestations. Elle n'a pas eu le temps d'y aller, mais je ne conseillais pas qu'on vienne ici, car un certain nombre d'éléments, dans le quartier, pouvaient faire une jonction assez facile avec ceux qui avaient cassé un certain nombre de boutiques.

Pour M. Remy, je suis extrêmement heureux de voir son souci de préserver le petit commerce. Mais je ne suis pas sûr que les petits commerçants, les nouveaux, par exemple qui se sont installés rue Romarin, soient très d'accord avec la politique qui consisterait à enlever la vidéo-protection du bas des Pentes. Peut-être pourrait-on faire un referendum d'initiatives populaires sur cette question, dans le quartier des Pentes, pour savoir si tout le monde est prêt à enlever la vidéo-protection. Vous savez moi, je suis un démocrate. Si, après tout, les gens pensent que ce serait leur bonheur d'enlever la vidéo-protection, il y en a tant d'autres qui la réclame dans d'autres quartiers ! On peut l'enlever et la transférer ailleurs. Je ne pense pas que ce soit bon pour le commerce, d'avoir une atmosphère de meeting permanent dans le 1^{er} arrondissement.

Enfin, il faut quelque part, être cohérent. On ne peut pas dire : « il faut qu'on ait des commerces qui s'implantent ». Mais je fais campagne sur « non au commercial, non à ceci, non à cela ». Je veux dire, il y a des discours, qui, quelque part, doivent être un tout petit peu cohérent.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/716 - Don de matériel réformé des services de la Ville de Lyon à la Ville de Ouagadougou au Burkina Faso dans le cadre de la coopération décentralisée - Année 2014 (Direction des Relations Internationales)

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : Deux rapports, Monsieur le Maire, chers Collègues, qui ont relevé l'avis positif de la Commission.

Le premier concerne un don de matériel au profit de la ville de Ouagadougou. Il s'agit de divers véhicules, vélos, et autres matériels. Cette action entre dans le cadre de la coopération décentralisée qui a débuté en 2004.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/750 - Attribution d'une aide d'urgence de 20 000 euros à l'Association Handicap International dans le cadre de son programme de soutien aux victimes de la crise Ebola - Année 2014 (Direction des Relations Internationales)

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : Ce second rapport concerne l'attribution d'une aide d'urgence de 20 000 euros à Handicap International pour agir sur l'épidémie galopante du virus Ebola dont

l'usage se traduira par la diffusion de message de sensibilisation, la prise en charge de soins médicaux et la distribution de kit d'hygiène. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION SECURITE, DEPLACEMENTS, VOIRIE

2014/776 - Convention relative aux modalités de fonctionnement et de financement des navettes locales de transport public sur le territoire de La Ville de Lyon (Direction Déplacements Urbains)

M. LE MAIRE : Monsieur Sécheresse, vous avez la parole. Je rappelle que nous avons un petit pot de fin d'année et que je dois signer une convention avec le département à 14 h 30 de manière à pouvoir passer à la métropole.

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers Collègues, les élus Lyon Citoyenne et Solidaire approuveront cette délibération. En effet, elle rend possible le fonctionnement de certaines navettes dites soyeuses. Il s'agit de lignes qui assurent la desserte de quartiers dépourvus en transport en commun. Ces navettes garantissent des fonctions de mobilité de proximité, en complémentarité avec le réseau d'agglomération.

Par définition, ces lignes sont budgétairement déficitaires. Mais elles apportent surtout une plus value essentielle aux habitants des quartiers concernés. Sur le territoire du 1^{er} arrondissement, je peux vous assurer que les lignes S12 et S6 jouent un rôle majeur dans la mobilité des personnes âgées, des personnes fragiles ou à mobilité réduite, mais aussi des familles. Je pense notamment aux parents avec poussettes. Il ne vous aura pas échappé que les pentes de la Croix-Rousse sont un territoire difficilement accessible et que le public visé a des difficultés de déplacement.

J'approuve donc le renouvellement de cette convention qui lie la Ville de Lyon avec le SYTRAL. Je désapprouve toutefois la politique conduite par le SYTRAL de réduction de ces lignes dites soyeuses.

En effet, la mairie du 1^{er} arrondissement a été destinataire d'un courrier de M. Rivalta nous informant de modifications importantes de la qualité de desserte des lignes S12 et S6. Pour la ligne S12, il s'agit a priori, car le courrier n'est pas clair, de la suppression du service le samedi.

Avant toute chose, je dois dire être surpris par la délibération qui indique 80 trajets par jour pour la ligne S12, alors qu'elle n'effectue que 26 trajets, soit 13 aller-retour dans une journée. C'est sûrement une erreur.

M. Rivalta nous indique que le niveau d'exploitation de cette ligne est très faible. Néanmoins, avec 26 trajets, comment espérer un niveau d'exploitation plus important ? La prestation proposée est inférieure à ce que souhaiterait le public, à savoir des bus plus cadencés qui offrent une meilleure qualité de desserte.

Pour la ligne S6, il s'agit d'une baisse de fréquence de 8 à 12 minutes M. Rivalta indique des redondances dans les arrêts de bus et une affluence surtout concentrée aux terminus de la ligne S6. Or, je remarque sur le terrain, une affluence notable aux arrêts à mi-parcours, à mi-pente donc.

Enfin, le courrier indique une moyenne de nombre de voyage par trajet à 18 pour la ligne S6, alors qu'elle est de 40 pour la moyenne du réseau. Indication qui ne tient pas compte d'une réalité de terrain : la taille des bus S6 est moins importante que les autres bus du réseau. On constate donc dans le S6 une très forte concentration des usagers.

La conséquence de cette politique, nous la connaissons. A force de réduire ce service public, on entraîne par effet de boule de neige, la lassitude des usagers et leur attachement à ne plus vouloir l'utiliser. Ma question est simple Monsieur le Maire : si votre volonté est de diminuer l'usage de la voiture dans notre ville et notre agglomération, pourquoi le SYTRAL diminue la fréquence de passage des bus ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/751 - Dénomination d'un espace public à Lyon 8^e : «Square Suzanne Valadon» (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2014/764 - Convention relative aux modalités d'exercice de la police spéciale des immeubles menaçant ruine, de la sécurité des immeubles collectifs à usage principal d'habitation et de la sécurité des ERP à usage d'hébergement sur le territoire de la commune de Lyon (Direction Sécurité Prévention)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2014/773 - Convention relative aux modalités d'exercice de la police de la circulation (Direction Régulation Urbaine)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

COMMISSION IMMOBILIER, BATIMENTS

2014/763 - Lyon 3^e - Contrat de sous location temporaire consentie par la Ville de Lyon avec gratuité partielle au profit de l'Association « Frères d'Armes - Honneur et Patrie », portant sur les locaux sis 279 rue André Philip - EI 03 382 (Direction Centrale de l'Immobilier)

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Ce rapport concerne le changement d'adresse d'une petite association...

M. LE MAIRE : C'est avec courtoisie mais fermeté, que je vous demanderai d'écouter l'intervention de M. Durand.

Monsieur David, je répète : je vous demande d'écouter l'intervention de notre Collègue.
(Intervention de M. David.)

M. LE MAIRE : La prochaine fois soyez galant, mais muet !
(Rires.)

M. DURAND Jean-Dominique, Adjoint : Il s'agit de l'association « Frères d'Armes - Honneur et Patrie » qui a été fondée à Lyon en 2008 dans le 3^e arrondissement, par M. Djebabla. C'est une petite association qui disposait d'un local dans le groupe scolaire Painlevé, rue Bourdan et qui a déménagé rue André Philip dans un local de 64 m².

Elle est peu subventionnée par la Ville en dehors de la gratuité partielle de son local, dont le loyer annuel se monte à 900 euros. Elle n'a pas reçu de subvention en 2014. Son président en est souvent de ses deniers personnels. Cette association a pour objectif de soutenir la mémoire collective à l'égard des combattants originaires de l'Algérie, ayant combattus dans les rangs de l'armée française de 1914 à 1962.

Elle joue un rôle de trait d'union entre la France et l'Algérie d'aujourd'hui, entre les harkis et les immigrés venus en France depuis la fin de la guerre. M. Djebabla est également l'un des porte drapeaux les plus fidèles de nos commémorations.

Cette association me semble pleinement jouer son rôle et mérite l'attention de la Ville.

Mme CHEVALLIER Françoise : Je voudrais simplement donner une explication de vote rapide sur le fait que, pour cette association, nous avons demandé des informations complémentaires sur son activité et nous n'avons pu avoir que ses statuts. Impossible d'avoir ni le budget prévisionnel, ni le rapport d'activité.

Pour ces raisons nous nous abstenons, car nous pensons que la rigueur des comptes exigée à l'endroit de nombreuses associations, doit s'appliquer à toutes les associations, y compris celle-ci.

M. LE MAIRE : C'est une très belle association regroupant des personnes d'origine maghrébine qui ont servi dans l'armée française au cours de toutes les périodes, en particulier pendant les guerres de 14-18 et de 39-45 et je suis très heureux que l'on puisse leur venir en aide.

Je pense qu'avant de condamner, il faudrait d'abord connaître.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Europe écologie – Les Verts s'est abstenu.)

2014/698 - Lyon 3^e - Accord sur la gratuité de la mise à disposition d'une partie de la place Marc Aron sise 93 rue Servient à Lyon 3^e, au profit de l'Association France Adot 69 afin de permettre l'implantation du signal urbain intitulé «Renaissance» - EI 03 155 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/703 - Lyon 7^e - Cession par la Ville de Lyon d'un lot de copropriété à usage d'habitation sis 18 allée Pierre de Coubertin au profit de M. Vincent Leclerc - EI n° 07192 - N° d'inventaire 07192A004 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/704 - Lyon 7^e - Cession par la Ville de Lyon d'un lot de copropriété à usage d'habitation sis 18 allée Pierre de Coubertin au profit de M. Jérémie Leclerc - EI n° 07192 - N° d'inventaire 07192A001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/705 - Gratuités totales ou partielles de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Association Sportive du Collège Molière - Compagnie du Vers Sot - Association La Mouche m'Agace l'Oreille Gauche - Association gymnique Eclair Lyon Fémina Club - Association OSE - Association ALTEA - Montant total des exonérations : 3 637,00 euros HT (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2014/707 - Lyon 2^e - Convention d'Occupation Temporaire du domaine public communal à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association « Coexister », autorisant la mise à disposition de locaux à usage de bureaux administratifs et d'espace d'accueil du public situés au sein du Centre d'échange de Perrache sis cours de Verdun - EI 02 056 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2014/718 - Lyon 2^e - Cession de deux parcelles sises 19 et 21 rue du Plat cadastrées sous les numéros 10 et 12 de la section AP en faveur de la société par actions simplifiée Lyon Saint Exupéry Bellecour (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/720 - Mise en accessibilité du Groupe Scolaire Condé - 44, rue de Condé à Lyon 2^e - Opération n° 02007001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme AP n° 2009/1, programme 20006 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/721 - Mise en accessibilité du Groupe Scolaire Doisneau - 5, rue Sergent Blandan à Lyon 1^{er} - Opération n° 01002521 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme AP n° 2009/1, programme 20006 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/723 - Autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement en 2015 (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/759 - Lyon 2^e - Acquisition de trois volumes attenants à l'école élémentaire publique sise 42 rue de Condé et constituant des éléments nécessaires à son exploitation - EI n° 02007 - Numéros Inventaire 02007V001 – 02007V002 – 02007V003 - Opération n° 02007001 - Affectation d'une partie de l'AP 2009-2 - programme 00006 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/760 - Lyon 3^e - Acquisition par la Ville de Lyon de deux lots de copropriété situés 2 rue Rochaix - EI 03388 - Numéros inventaire 03388 B 005 – 03388 B 006 – Adaptation du montant de l'opération 0338803 et affectation d'une partie de l'AP 2009-1 – Programme 00012 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2014/765 - Convention de groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Lyon pour la passation et l'exécution de marchés organisés et exécutés par la Ville de Lyon et le CCAS suite à un accord-cadre relatif à des travaux à réaliser sur le patrimoine des 7^e et 8^e arrondissements et sur l'ensemble du patrimoine de la Ville de Lyon pour le lot désenfumage - Années 2016-2019 (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2014/766 - Convention de groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Lyon pour la passation et l'exécution de marchés organisés et exécutés par la Ville de Lyon et le CCAS suite à un accord-cadre relatif à des travaux de désamiantage sur les bâtiments de la Ville de Lyon pour les années 2015-2019 (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2014/699 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit au profit du Conservatoire à Rayonnement Régional pour les locaux situés 4, montée du Cardinal Decourtray à Lyon 5^e - EI 05016 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/700 - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit de l'Association Start'Up «L'Attrape-Couleurs», pour des locaux situés 5 place Henri Barbusse à Lyon 9^e - EI 09038 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/706 - Approbation d'un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit signée le 16 mai 2013 au profit de la Compagnie des Zonzons – Guignol de Lyon, pour des locaux sis 5 place du Petit Collège à Lyon 5^e – EI 05 067 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/719 - Accord sur la gratuité de la mise à disposition d'un local communal situé 231 avenue Barthélémy Buyer à Lyon 5^e, au profit de l'Association Centre social Champvert - EI 05 014 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2014/724 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant à la convention de mise à disposition d'un bâtiment communal, situé au 103 boulevard des Etats-Unis à Lyon 8^e, au profit de l'Association Centre International de Séjour de Lyon -CISL- (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté.)

2014/748 - Convention entre la Ville de Lyon et l'Association «Lyon Athlétisme» pour la mise à disposition de locaux au Palais des Sports de Gerland, situés 75 allée Pierre de Coubertin à Lyon 7^e (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2014/749 - Convention entre la Ville de Lyon et l'Association «A.S.U.L. Lyon Volley-Ball» pour la mise à disposition de locaux au Palais des Sports de Gerland, situés 75 allée Pierre de Coubertin à Lyon 7^e (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2014/757 - Jardins partagés - Renouvellement de 6 conventions d'occupation temporaire de terrains à usage de jardins partagés avec les Associations «Pentes Vertes» -1 rue de la Vieille à Lyon 1^{er}-, «MJC Confluence Presqu'île» -11 rue Gilibert à Lyon 2^e-, «Lopins Urbains» -à l'angle des rues Saint Irénée et des Macchabées à Lyon 5^e-, «Le Jardin de Camille» -à l'angle des rues Camille Roy et Jaboulay à Lyon 7^e-, «l'Atelier des friches» -rue Benjamin Delessert à Lyon 7^e-, «Le Jardin Collectif du Pré Sensé» -43 bis avenue Francis de Pressensé à Lyon 8^e- Approbation et autorisation de signature des conventions (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia
(Adopté.)
(Abstention de M. Boudot.)

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS

2014/737 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et les sociétés SYTRAL/KEOLIS, Pierre Frey, Petit Bulletin, ArtClair, France 3 et le Progrès, dans le cadre de l'exposition « Jacqueline Delubac, le choix de la modernité » du 7 novembre 2014 au 16 février 2015 (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Il s'agit d'une délibération relative à l'approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et les sociétés SYTRAL/KEOLIS, Pierre Frey, Petit Bulletin, ArtClair, France 3 et le Progrès, concernant la magnifique exposition consacrée à Jacqueline Delubac qu'il faut voir si ce n'est pas déjà fait.

M. LE MAIRE : C'est en effet une très belle exposition.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération porte sur des conventions de parrainage entre la Ville de Lyon, le musée des Beaux-Arts et plusieurs autres entités qui se sont associés pour nous proposer une très belle exposition sur une grande dame et sur la magnifique collection qu'elle a rassemblée et donnée à sa ville natale, Jacqueline Delubac.

Il est vrai que notre ville rayonne grâce aux nombreux équipements et événements culturels qu'elle porte. Parmi eux, les musées et les expositions qu'ils proposent occupent évidemment une place majeure. Au fil des temps, les majorités qui se sont succédées, ont complété cette offre ou l'ont modernisée pour rendre notre territoire plus attractif culturellement. Je ne les citerai pas tous, mais je mentionnerai le CHRD voulu par Michel Noir, le musée de Gadagne dont la rénovation avait été lancée par Raymond Barre et achevée sous l'ancien mandat, et plus récemment celui de l'imprimerie et de la communication graphique avec une muséographie rénovée pour ses 50 ans.

Bientôt notre Métropole va hériter d'un nouveau musée qui a défrayé, ces dernières années la chronique : le musée des Confluences.

Lancée en pleine campagne municipale en l'an 2000, la construction de ce musée a connu de nombreux épisodes pour le moins chaotiques. Aujourd'hui terminé ou presque, la facture finale en investissement pour le contribuable est colossale : plus de 300 M€, et surtout des coûts de fonctionnement et de maintenance (18 M€ annoncés) qui restent aujourd'hui largement incertains. J'ai toujours exprimé sur ce sujet mes inquiétudes, y compris quand je siégeais au Conseil général.

Dans ces périodes où les finances publiques sont mises à mal par la politique désastreuse de votre gouvernement, les voix qui s'élèvent pour dénoncer de telles réalisations sont nombreuses et je les comprends. Nous sommes dans un pays qui croule sous les dettes, où la dépense publique est l'une des plus élevée du monde. Alors que beaucoup de Français et de Lyonnais ont du mal à boucler leurs fins de mois, il est temps que cette folie dépensière et déraisonnable cesse. C'est d'ailleurs pour cela que je ne participerai pas, comme de nombreux élus, à l'inauguration de ce soir.

Pour autant, le musée est là, et il va bien falloir le faire vivre. Faut-il s'en inquiéter ou s'en réjouir ? Je dirais que, compte tenu de son coût, nous sommes aujourd'hui obligés d'en faire un succès. Et si dans cette enceinte, nous ne sommes pas comptables du passé et du passif, nous serons comptables de l'avenir. C'est ce défi qui sera le nôtre et celui de la Métropole à compter du 1^{er} janvier 2015.

Si son architecture et sa forme alimenteront sans doute les conversations pendant quelques temps, ce bâtiment est suffisamment unique et donc remarquable, pour devenir un des symboles de notre ville et de notre agglomération. Il va certainement devenir, très vite, une signature architecturale de Lyon. Personnellement, je suis plutôt séduit par cette architecture.

Mais au-delà de l'enveloppe du bâtiment, tout l'enjeu est maintenant d'en faire une réussite culturelle. Car si je n'ai aucun doute sur le fait que beaucoup de visiteurs viendront voir l'extérieur de ce bâtiment, il faut surtout songer à ce que les visiteurs entrent dans le bâtiment.

En ce jour d'inauguration, je rappelle que ce musée, héritier du musée Guimet est « *Dédié au rapport que l'Homme entretient avec son environnement au sens large mais aussi avec lui-même* » et qu'il « *ambitionne de raconter l'aventure humaine des origines à nos jours* ».

Si je ne doute pas que les premiers mois seront une réussite en termes de fréquentation compte tenu de la nouveauté du lieu, il va surtout falloir en assurer le succès dans le temps. Et ce, dans des coûts maîtrisés, nous en avons largement parlé aujourd'hui .

C'est donc dans la durée que nous pourrons juger de sa pertinence dans le paysage culturel métropolitain et je l'espère national et international. Ce musée à la forme futuriste devra avoir aussi une programmation qui le soit tout autant.

Et dans ces périodes où l'argent public va devenir rare, nous devons aussi faire preuve d'imagination pour positionner ce musée sur la scène lyonnaise, car il faut que les Lyonnais se l'approprient. Et

au-delà sur la scène nationale pour en faire un des éléments du rayonnement de la métropole de Lyon, l'absence de la ministre de la culture, ce soir, est malheureusement un premier mauvais signal.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Comme vous ne serez pas présent, vous ne pourrez pas écouter le discours que je ferai, mais je vous l'enverrai.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/778 - Attribution d'une subvention de 11 000 euros au Conseil Régional du Culte Musulman de Rhône-Alpes» -CRCM-, domicilié 54, rue Léon Blum à Villeurbanne – Approbation et autorisation de signature de la convention afférente (Direction du Développement Territorial)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Il s'agit d'une délibération concernant l'attribution d'une subvention de 11 000 euros au Conseil régional du culte musulman de Rhône-Alpes.

C'est un soutien pour les activités menées par le CRCM créé, je le rappelle, en 2003 dans le domaine culturel, dans le domaine de la médiation et pour son rôle dans le domaine de la cohésion sociale.

Nous avons, il y a quelques mois, célébré les 20 ans de la grande mosquée de Lyon et il nous paraissait important d'apporter aujourd'hui le soutien de la Ville aux différentes initiatives menées par ce collectif en faveur de la tolérance, de la promotion de la laïcité et d'une meilleure connaissance des cultures.

La délibération précise le soutien des actions culturelles et, je le répète, de cohésion sociale avec une convention d'objectifs et de moyens liée à cette attribution d'aide. Ainsi, l'association travaillera au développement d'un dialogue avec les différents acteurs institutionnels et associatifs de Lyon. Elle agira dans l'objectif du respect des valeurs républicaines et sera très attentive dans son travail, auprès des associations de quartier, à favoriser le renforcement de la cohésion sociale dont nous avons besoin plus que jamais.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

M. BOUDOT Christophe : Après cette intervention je suis tout ému, Monsieur Képénékian !

Je n'arrive pas à vous voir, Monsieur le Maire. Je vous avais rappelé qu'à chaque fois j'ai le malheur de ne pas vous voir, car une caméra se met entre nous !

M. LE MAIRE : Je ne peux pas faire enlever les caméras, car on me le reprocherait !

M. BOUDOT Christophe : Oui, c'est vrai, mais je vais essayer de continuer quand même !

Monsieur le Maire, chers Collègues, vous nous proposez dans ce rapport habituel de voter encore une subvention au Conseil régional du culte musulman pour un montant, cette fois-ci, de 11 000 euros.

Je rappelle à nos Collègues qu'en la matière, le subventionnement à des associations culturelles obéit à un cadre juridique extrêmement précis et qu'en application de l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation de l'Eglise et de l'Etat : « La République ne reconnaît, ni ne salarie, ni ne subventionne aucun culte.

Relativement à cette subvention, Monsieur le Maire, vous ne ferez croire à personne que cette subvention annuelle n'est pas une aide directe au fonctionnement du Conseil régional du culte musulman.

Je prétends qu'il y a un risque flagrant que cette subvention publique soit utilisée pour des actions de nature culturelle en complet désaccord avec la loi française.

Je prétends également que l'intérêt public local de ce genre de subvention n'est pas du tout avéré et que cet argent public sert une communauté et sert indirectement de la même manière des intérêts politiques partisans, en l'occurrence, pourquoi pas les vôtres.

Je combattrai toutes les entorses au principe de laïcité républicaine que vous pratiquez et je dénoncerai les subventions communautaristes que vous ne manquez pas d'offrir à ces associations prosélytes.

J'ai attaqué, devant le tribunal administratif, la délibération précédente que vous aviez fait voter l'année dernière, le 13 mai 2013. 19 mois après la saisie du tribunal administratif de Lyon, ma requête en annulation n'a toujours pas été jugée. Je juge, pour ma part, ce délai tout à fait anormal.

Monsieur le Maire, je voterai contre cette délibération qui, à mon avis, est une véritable entorse à la loi.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Boudot, Régis Debray vient de faire un excellent rapport qui montre combien il est important de pouvoir connaître les différentes religions du monde et combien il y a un aspect laïc qui est justement d'enseignement des grandes pensées du monde, qu'elles soient philosophiques ou religieuses. C'est ce que nous essayons de faire à Lyon dans le strict respect de la laïcité, en essayant de faire que les différentes religions puissent mieux se connaître les unes et les autres.

Je pense que ce sont des éléments extrêmement importants. Lorsque par exemple, il y a eu à la fin du printemps dernier une terrible attaque sur Mossoul et ce terrible drame des chrétiens d'Orient et puis des Yazidis, se sont rassemblés place Bellecour à la fois le Cardinal Barbarin, le Grand Rabbin, le Président du CRCM, le Recteur de la Grande Mosquée et je me disais : «ça c'est quand même une allure assez particulière de Lyon». On voit dans les rues d'un certain nombre de grandes villes, des gens qui s'injurient les uns les autres et nous, nous faisons en sorte que les gens dialoguent ensemble, se respectent les uns les autres et sachent prendre position lorsque les grandes tragédies étrangères puissent passer. Je suis très fier de ce que nous faisons.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

2014/722 - Accord de classement au titre des Monuments Historiques de l'Hôtel du Gouverneur Militaire de Lyon, 38 avenue Maréchal Foch à Lyon 6^e - EI 06032 (Direction des Affaires Culturelles)

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit du classement au titre des Monuments Historiques de l'Hôtel du Gouverneur Militaire à réaliser à la demande de la DRAC, suite à la convention patrimoine Ville / Etat 2012-1016.

J'en profite pour préciser qu'à la suite de quelques dysfonctionnements mineurs apparus du fait de l'exigence de la DRAC d'inscrire la Villa Gillet, j'ai décidé, en accord avec nos services, de réactiver la Commission de concertation prévue par la convention mais qui ne se réunit qu'une fois en 2013, une date a été fixée avec la DRAC en janvier prochain.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je rappelle que tout ce qui est classé ensuite pour rénovation est au prix de l'or.

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Je voulais saisir cette occasion pour dire deux mots à l'ensemble du Conseil municipal sur la nécessité d'entretenir d'excellents rapports entre la Ville de Lyon et les forces armées. Ca sera pour une prochaine fois.

M. LE MAIRE : Merci bien. Et surtout qu'on va en avoir l'occasion dans quelques temps puisqu'on est en train d'organiser avec elle un certain nombre de manifestations.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/701 - Approbation d'une nouvelle convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et l'Association Soierie Vivante (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/702 - Approbation d'une convention type pour la cession des droits d'auteurs dans le cadre des publications scientifiques des Musées Gadagne (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/727 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/ Musée des Beaux-Arts et Téliorama, dans le cadre de l'exposition « Jacqueline Delubac, le choix de la modernité », présentée au Musée des Beaux-Arts du 7 novembre 2014 au 16 février 2015 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/729 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 34 800 euros à l'Association ADCARLY -association pour le développement de la culture arménienne dans la région lyonnaise- et approbation d'une convention cadre 2015-2018 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2014/731 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1, pour l'organisation de manifestations rapprochant cultures artistique et scientifique (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/732 - Approbation de conventions de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et différents organismes d'enseignement supérieur (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/733 - Approbation d'une convention d'objectifs triennale entre la Ville de Lyon et la Compagnie de danse Michel Hallet Eghayan (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/734 - Approbation d'une convention cadre 2015 - Théâtre Nouvelle Génération (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/735 - Demandes de subventions de fonctionnement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes -DRAC- et de la Région Rhône-Alpes, pour les expositions et activités 2015 des Musées des Beaux-Arts, d'Art Contemporain, de l'Imprimerie, Gadagne et Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2014/736 - Demande d'une subvention de fonctionnement de 3 500 euros auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles –DRAC- pour le dispositif « Le patrimoine et moi » (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/739 - Lyon 2^e - Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon et le Théâtre des Ateliers (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/741 - Lyon 9^e - Approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et l'Association Start'Up / L'Attrape couleurs 2015-2017 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/742 - Savoir-faire en termes d'organisation d'événements lumières - Conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/743 - Approbation d'un contrat de cession de droits dans le cadre de la projection au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation du film « Le 6 juin à l'aube » de Jean Grémillon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/745 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/ Musée des Beaux-Arts et la Maison de la Danse (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/753 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/ Musée des Beaux-Arts et la Tribune de Lyon dans le cadre de la saison 2014-2015 du Musée des Beaux-Arts de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/758 - Approbation d'une convention d'objectifs entre l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et l'Association GRAME – Centre National de Création Musicale – 2015-2018 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)
(Abstention de M. Boudot.)

2014/769 - Collaboration entre la Ville de Lyon, A-RCH et New Town Plaza pour l'organisation à Hong Kong d'un festival Lumière - Convention de transaction (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)
(Abstention de M. Boudot.)

2014/772 - Approbation de la convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et la Fondation de l'Olivier (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/777 - Fête des Lumières 2014 : financement et partenariat privé - Convention de mécénat (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/726 - Financement de la restauration du tableau « Le mariage de la Vierge » de Charles Michel-Ange Challe, de l'église Saint Bruno des Chartreux - Approbation d'une convention financière (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique
(Adopté.)

2014/738 - Attribution d'une subvention d'équipement de 1 700 euros à la copropriété 12/14 rue de la Charité à Lyon 2^e, représentée par la régie Petitpierre et Sabatier RIL pour la restauration de la statue de Jeanne d'Arc, du sculpteur Paul Emile Millefaut -1848-1907- Opération 60047520, AP 2009-4, programme 20005 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2014/761 - Prolongation du conventionnement «Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique» –FIPHFP- au titre de l'année 2015 (Délégation Générale aux ressources humaines)

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Monsieur le Maire, juste quelques mots sur cette délibération relative à la prolongation pour un an de notre convention 2012-2014 avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique. Simplement souligner que cette convention traduit l'engagement fort de la Ville en faveur non seulement du recrutement mais aussi du maintien à l'emploi de nos agents en situation de handicap.

Je voulais rapidement présenter quelques exemples des actions qui ont été conduites. Je passe tout cela sous silence pour arriver au constat suivant : c'est que les résultats que nous avons obtenus au terme de cette politique volontariste sont tout à fait au rendez-vous. Sur le taux d'emploi des personnes handicapées dans notre collectivité, nous sommes passés de 4,2 % au début de cette convention au 1^{er} janvier 2011 à aujourd'hui 6,55 %, soit au-delà de ce que préconise la loi. Nous avons également tout récemment été renouvelés dans le cadre du label diversité qui nous a été remis au Ministère du Travail le 12 novembre dernier.

Il vous est aujourd'hui proposé de prolonger cette convention d'une année puisque l'intégralité des subventions qui ont été versées n'ont pas été intégralement dépensées. C'est donc la proposition qui vous est faite : l'année 2015 sera mise à profit pour préparer la prochaine convention triennale 2016-2018.

Je vous remercie.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, quelques secondes avant d'être plongés dans le noir complet.

A l'occasion de cette délibération que nous voterons, je souhaite saluer évidemment les efforts réalisés par les services pour améliorer l'accès à l'emploi des personnes handicapées et nous avons eu une présentation très intéressante en Commission. Ces actions sont nécessaires et doivent être amplifiées, pas seulement parce que c'est obligatoire.

J'ai juste noté que le taux de 6 % de travailleurs handicapés à peine franchi, il ne faut pas relâcher l'effort, notamment du fait de la réforme des rythmes scolaires, encore elle, qui non contente de peser sur les dépenses de personnel et les subventions de la Ville, va en augmentant les effectifs totaux de notre collectivité, faire baisser mécaniquement le taux qui devrait refranchir à la baisse la barre des 6 %. Décidemment, de cette réforme on découvre peu à peu tous les aspects négatifs dans un contexte économique compliqué. Je rappelle que le coût net pour la Ville sera de 3 millions d'euros et les aspects positifs, on les cherche encore. On tâchera de les voir l'année prochaine !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je ne sais pas si vous allez au Musée ? Je crois qu'il y aura Mme la Ministre de l'Education Nationale, c'est dommage vous auriez eu l'occasion de pouvoir discuter avec elle.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/717 - Mise à disposition d'un fonctionnaire en temps partagé auprès de la Mission Locale de Lyon et de la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2014/756 - Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités pour l'année 2015 (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)
(Abstention de M. Boudot.)

2014/762 - Renouvellement de la convention de mise à disposition de la Mission Sites Historiques de la Ville de Lyon (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2014/779 - Modification du Tableau des Effectifs (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

(La séance est levée à 13h50.)